



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Évaluation externe du projet pilote de conception et de promotion de
pratiques vertueuses dans l'exploitation artisanale de l'or en Afrique de
l'Ouest**

Pour le Bureau de la Coopération suisse au Bénin

Rapport d'évaluation finale

Par RAMIA Expertises - Sarl

*Ramia**Expertise*



Résumé exécutif

Principaux résultats

Le projet pilote « Or propre » piloté par le conseiller régional de gouvernance de la DDC s'inscrit dans la dynamique des politiques de régulation du secteur de l'orpaillage et de ses bénéficiaires les plus directs et indirects au Burkina Faso. Le projet « Or propre » a participé aux efforts développés par les autorités en vue de lutter contre les effets négatifs de l'orpaillage et notamment contre le traitement causant des risques majeurs pour la santé humaine et environnementale. Il a été, pendant son exécution, un projet qui a attiré beaucoup d'attention et de regard de plusieurs partenaires techniques et financiers, des autorités Burkinabé et des autorités des pays de la sous-région du fait de sa pertinence. Ce projet avait pour ambition d'identifier et expérimenter, avec des artisans miniers, des techniques alternatives à l'emploi des produits dangereux comme le mercure et le cyanure dans les communes de Boudry, Meguet et de Zorgho à Ganzourgou.

Les constats de la mission d'évaluation finale sont faits à partir d'interviews, d'entretiens au niveau de la capitale Ouagadougou, avec des interlocuteurs en ligne et basé sur des visites de certaines réalisations sur le site de Boudry, Zorgho et de Meguet de juin à août 2021. Cette collecte de données a permis d'analyser la pertinence, l'efficacité, les effets /impacts et la durabilité des résultats atteint par le projet. En combinaison avec l'exploitation des documents à l'exécution ou à la conception du projet, cela a permis de faire des recommandations pour des projets similaires dans le futur au Burkina Faso ou dans les pays de la sous-région.

D'une manière générale, le projet pilote « Or propre » est très pertinent par rapport aux engagements internationaux du Burkina Faso sur la protection de l'environnement et le droit des femmes et des enfants. La pertinence de l'approche de l'ONG Eau Vive International et les piliers de l'intervention prévus dans le projet est reconnue à travers une bonne partie des bénéficiaires du projet et les acteurs de la régulation du secteur minier Burkinabè.

Malgré la courte durée du projet, le projet pilote « Or propre » a contribué à amplifier considérablement la connaissance et la vulgarisation des techniques d'extraction de l'or sans l'usage des produits chimiques et la promotion des droits des enfants et des femmes ainsi que la promotion du dialogue entre parties prenantes dans les sites d'orpaillage concernés par l'étude et partout au Burkina Faso et même dans quelques pays de la sous-région.

Les résultats obtenus par l'expérimentation à Ganzourgou sont jugés assez satisfaisants. En effet, les orpailleurs sont pour la plupart qualifiés de personnes poursuivant des activités illicites et avoir l'adhésion et la confiance d'une partie de ces personnes pour un projet sans l'usage des produits chimiques dans le traitement de l'or sont des expériences très enrichissantes qui mérite d'être saluées. La dotation de la centrifugeuse dans chaque commune concernée par l'étude est à saluer au regard des engagements pris par les artisans miniers avant l'acquisition du matériel. Malgré tout, la mission estime que le manque de ligne budgétaire pour accompagner les artisans miniers dans la dotation des appareils indispensables au fonctionnement de la centrifugeuse a contribué un peu à perturber le bon fonctionnement de ce projet très ambitieux.



L'arrivée de ce projet a contribué au développement, au progrès social, à la justice sociale et environnementale dans les communes concernées par l'étude. Le projet « Or propre » a déployé aussi de grands efforts pour l'organisation des activités de sensibilisation, des ateliers, des séminaires à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

La mission a toutefois observé deux clans dans les sites d'exploitations. Il s'agit d'un groupe qui a adhéré aux idéologies du projet « Or propre » et un autre groupe hostile à ce projet. Mais il convient de noter que ce dernier est constitué pour la plupart des artisans miniers qui s'adonnent à la contrebande des produits chimiques de l'or. La mission estime que l'équipe du projet « Or propre » devait débuter l'étude par une enquête sociologique pour mesurer les représentations sociales et l'acceptabilité du projet dans les trois communes concernées par l'étude avant toute initiative.

L'implication des acteurs indispensables dans le secteur de l'orpailage et des services déconcentrés des zones d'études sans des conventions de partenariat signé ont contribué à rendre le travail des évaluateurs très difficiles. La plupart des responsables des services déconcentrés qui étaient au courant du projet sont soit affectés ou admis à la retraite.

La mission a observé que les conditions d'une durabilité des résultats du projet « or propre » s'avère possible. Mais il convient de mentionner que des problèmes gravitent autour du fonctionnement des différentes centrifugeuses installées à Boudry et à Meguet. À Boudry comme à Meguet les artisans miniers exploitent la ressource or sur des territoires déjà attribués. Si à Meguet, les artisans miniers continuent d'extraire la ressource or, tel n'est pas le cas chez les artisans miniers de Boudry qui ont vu leurs trous fermés et chassés du site par le propriétaire des permis d'exploitation. Malgré ces problèmes, les effets du projet sur les bénéficiaires et les services sont satisfaisants. Les groupes d'artisans miniers qui ont accepté d'adhérer à l'idée du projet « or propre » estiment être en meilleure santé que les autres artisans miniers qui continuent d'utiliser les produits chimiques dans le traitement de l'or.

La mission a également constaté que c'est uniquement la chaîne de traitement de l'or qui a été prise en compte dans le cadre de ce projet pilote. Les phases du creusage et de la commercialisation n'ont pas été prises en compte dans le cadre de ce projet pilote. La place de la femme et des enfants n'a pas été sérieusement prise en compte durant le projet. Cependant il a été reporté que grâce à ce projet les droits des femmes et des enfants commencent à être mieux pris en compte dans les politiques de développement des différentes communes concernées par l'étude.

Compte tenu de ce qui précède, la mission d'évaluation finale conclue que la mise en œuvre du projet a été moyennement satisfaisante. Au regard de la pertinence du projet et surtout le fait de faire connaitre aux acteurs du monde de l'orpailage que des possibilités existent pour un traitement de l'or sans produits chimiques méritent d'être félicité. Toutefois l'équipe de l'évaluation suggère que pour des projets futurs allant dans la même dynamique un meilleur ciblage des activités avec des chronogrammes bien établis s'avère indispensable. Le renforcement de la coopération entre l'équipe du projet et les services techniques déconcentrés de manière à assurer une cohérence technique des interventions et un meilleur pilotage des investissements nous semble utile.



Principales recommandations

Basé sur les résultats de l'évaluation du projet « or propre » dans la province de Ganzourgou les recommandations suivantes peuvent être dégagées (p. 47 – 48) :

- Une bonne **communication et sensibilisation** durant tout le processus du projet pour gagner la confiance des artisans miniers,
- Une « **sanction** » contre la vente et/ou l'achat de tout produit chimique (mercure et cyanure),
- Un **accompagnement des forces de l'ordre** pour plus de sécurité sur les sites,
- L'**inclusion de toutes les parties prenantes** pour plus d'engagement et de participation,
- L'**inclusion et la formation des services techniques** pour assurer la maintenance de la machine,
- La mise en place d'un **comité de suivi représentatif de toutes les couches sociales** (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées ; leaders religieux et coutumiers, élus locaux, OSC, etc.) afin d'assurer un suivi participatif du processus et pour plus de transparence et pour renforcer la confiance des bénéficiaires,
- Une **stratégie claire et efficace** pour initier les artisans miniers à se regrouper en **coopératives**,
- La prise en compte du **genre**,
- La mise à disposition d'outils de traitement avec **des taux de rendements supérieurs** aux procédés traditionnels **rendant superflus toute tentative postérieure de traitement avec le mercure**,
- Une **valorisation de l'or** extrait par le concentrateur ou la technologie proposée pour motiver ceux et celles qui se sont engagé.e.s dans le processus,
- La mise en place de **plateformes de dialogue** et la création de **synergies avec des initiatives similaires dans les mêmes territoires**
- L'**implication de l'ANEEMAS dans l'identification des sites pour abriter ces types de projets est une bonne initiative pour le fonctionnement des activités**

Au niveau de l'**analyse comparative des textes juridiques**, nous recommandons notamment d'exploiter les pistes suivantes (voire plus en détail sur les pages 20-21) :

- Le soutien de l'UEMOA pour l'organisation de **cadres de concertation** réguliers
- La **décentralisation et la délégation** des compétences
- La **promotion du dialogue** entre les différentes parties prenantes
- La **catégorisation de tous les acteurs** de la chaîne d'approvisionnement
- La contribution à une bonne **gestion des fonds environnementaux**



- L'amélioration des **systèmes de fiscalité** et de la **traçabilité** des voies de commercialisation de l'or

Pour la mise en œuvre d'un programme régional sur l'or artisanal dans la sous-région, nous proposons les cinq principaux axes suivants à poursuivre par la suite (voire plus en détail sur les pages 27-29) :

- Renforcement des **plateformes d'échange** et du **transfert des connaissances**
- **Harmonisation de la réglementation** et **décentralisation** de la mise en œuvre
- Contribution à l'**élimination du mercure** dans le secteur (y inclut l'amélioration de la surveillance de la contrebande des produits chimiques)
- Mise en place d'**initiatives de « diligence raisonnable »** et ouverture du dialogue avec le SECO et la *Swiss Better Gold initiative*
- **Nexus** développement et aide humanitaire



Liste des tableaux, figures et illustrations

Liste des tableaux

Tableau 1 : répartition des répondant.e.s selon l'âge et le sexe	4
Tableau 2 : rappels des grands chantiers qui devraient être réalisés par le projet "Or propre"	18
Tableau 3 : analyse de la cohérence entre objectifs, activités et résultats attendus	37
Tableau 4 : Effets des activités sur les conditions de vie des creuseurs.....	40
Tableau 5 : risques et niveau d'incidence sur le projet	45
Tableau 6: Résumé de l'évaluation des recommandations principales de l'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans l'espace UEMOA. Vert foncé : très pertinent/utile ; vert clair : moyennement pertinent/utile ; rouge: peu pertinent/utile pour la DDC.....	67
Tableau 7: Proposition d'axes d'intervention pour un programme régional de gouvernance assurant l'intégration verticale des programmes nationaux.....	77

Liste des figures

Figure 1 : Ancienneté dans l'exploitation artisanale de l'or	7
Figure 2 : Appréciation de l'orpailage par les creuseurs	8
Figure 3 : Appréciation de l'orpailage par les populations environnantes.....	8
Figure 4 : Produits utilisés par les artisans miniers dans la province de Ganzougou : regard des populations environnantes	9
Figure 5 : Quantité de produits utilisés par jour/mois par les creuseurs	9
Figure 6 : Perception de la dangerosité des produits chimiques utilisés dans le traitement du minerai par les creuseurs	10
Figure 7 : Perception de la dangerosité des produits chimiques utilisés dans le traitement du minerai par les populations environnantes.....	10
Figure 8 : effet des produits chimiques sur la santé des creuseurs.....	11
Figure 9 : Connaissance de personnes tombées malades à force d'utiliser ces produits : regard des creuseurs.....	11
Figure 10 : Connaissance de personnes tombées malades à force d'utiliser ces produits : regard des populations environnantes.....	12
Figure 11 : appréciation de la pertinence du projet pilote "Or propre" par les creuseurs	14
Figure 12 : appréciation de la pertinence du projet pilote "Or propre" par les populations environnantes	15
Figure 13 : Appréciation de la pertinence du projet pilote "Or propre" au regard des besoins des creuseurs.....	15
Figure 14 : Appréciation de la pertinence du projet pilote "Or propre" au regard des besoins des populations environnantes	16
Figure 15 : Appréciation de l'efficacité du projet par les creuseurs.....	17
Figure 16 : Niveau d'implication des creuseurs dans le processus du projet pilote "Or propre"	24



Figure 17 : Raisons de l'utilisation combinée de la centrifugeuse, du mercure et du cyanure	26
Figure 18 : adhésion au projet par les creuseurs.....	27
Figure 19 : adhésion au projet par Populations	28
Figure 20 : connaissance du projet pilote "Or propre" par les creuseurs	29
Figure 21 : connaissance du projet pilote "Or propre" par les populations environnantes... ...	30
Figure 22 : appréciation de la communication par les populations environnantes	30
Figure 23 : Appréciation de la communication par les creuseurs	31
Figure 24 : Niveau d'implication des femmes et des hommes : vue par les populations environnantes	32
Figure 25 : Niveau d'implication des jeunes filles et des jeunes garçons, vu par les populations environnantes	33
Figure 26 : Rôle et place des femmes dans le projet vu par des creuseurs.....	33
Figure 27 : Rôle et place des femmes dans le projet vu par des populations environnantes	34
Figure 28 : Place des enfants dans le projet : vue par populations environnantes	35
Figure 29 : Niveau d'implication des personnes âgées femmes et hommes, vu par les populations environnantes	35
Figure 30 : Niveau d'implication des leaders religieux et coutumiers : vue par les populations environnantes	36
Figure 31 : différents mécanismes de traitement du mineraï par les artisans miniers	41
Figure 32: Centrifugeuse de Meguet.....	42
Figure 33 : Traitement du mineraï par la centrifugeuse, motivations des creuseurs.....	43
Figure 34: Axes nationales des bureaux au Burkina Faso, au Mali et au Niger en parallèle du projet pilote "or propre"	73

Liste des abréviations

AEA	Autorisation d'Exploitation Artisanale
AFEMIB	Association des Femmes Minières Burkinabè
AGC	Artisanal Gold Council
ANEEMAS	Agence nationale de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle
ARM	Alliance pour une mine responsable
BNAF	Brigade Nationale Anti-Fraude de l'or
DDC	Direction du développement et de la coopération Suisse
ITIE	Initiative pour la Transparence des industries extractives
ONASSIM	Office national de sécurisation des sites miniers
SBGA	Swiss Better Gold Association
SBGI	<i>Swiss Better Gold Initiative</i>
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SG	Secrétaire Général
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine



Table des matières

Résumé exécutif	1
Principaux résultats	1
Principales recommandations	3
Liste des tableaux, figures et illustrations	5
Liste des abréviations	6
1. Introduction.....	1
1.1 Contexte et justification	1
1.2 Objectifs de l'étude	1
2. Approche méthodologique.....	3
2.1 Méthodes et techniques de collecte de données	3
2.2. Outils de collecte de données.....	4
2.3 Caractéristiques de répondants.....	4
2.4 Traitement et analyse des données	4
2.5 Difficultés rencontrées et limites de l'étude	5
Première partie	6
3. Examen des résultats et de la performance du projet pilote « or propre »	7
3.1 Exploitation artisanale de l'or : réalité et perceptions des populations.....	7
3.2 Pertinence.....	13
3.2.1 Corrélation entre les objectifs du projet et les besoins des bénéficiaires	14
Selon le graphique n° 14, seulement 9,38% des populations environnantes soulignent que le projet est pertinent, 25% d'entre elles le trouvent pertinent, soit un total de 34,38% qui indiquent que le projet est pertinent au regard des besoins de leur commune contre 65,63% qui ne voient pas du tout son utilité..	16
3.2.2 Corrélation entre les objectifs du projet et les priorités des communes.....	16
3.3 Efficacité	17
3.4 Inclusion, participation et prise en compte du genre	24
3.4.1 Suivi et évolution du projet.....	25
3.4.2 Engagement des parties prenantes	25
3.4.3 Communication.....	28
3.4.4 Appropriation par les bénéficiaires.....	32
3.4.5 Rôle et place des femmes et des enfants	32
3.6 Cohérence	36
3.6.1 Cohérence interne du projet pilote “Or propre”	36
3.6.2 Cohérence externe.....	38
3.7 Effets socioéconomiques et environnementaux	39
3.8 Risques identifiés	45
3.9 Durabilité	45
3.9.1 La gestion collaborative des sites et du matériel d'exploitation.....	45
3.9.2 Niveau d'adhésion, d'engagement et d'appropriation des bénéficiaires	47
3.10 Conclusion et leçons apprises pour la mise à l'échelle dans d'autres territoires	48



4. Évaluation de l'analyse comparative des codes miniers nationaux et communautaires 52

4.1 Bilan des actions réalisées et des résultats obtenus.....	52
4.1.1 But de l'analyse comparative des textes juridiques.....	52
4.1.2 Principaux résultats obtenus et recommandations proposées	52
4.2 Appréciation générale de l'étude	57
4.3 Pertinence et utilité des recommandations de l'étude juridique.....	58
4.3.1 Orientations stratégiques	58
4.3.2 Orientations institutionnelles	58
4.3.3 Orientations normatives	59
4.3.4 La création de « zones réservées d'orpaillage »	65
4.3.5 Vulgarisation de l'étude	65
4.4 Conclusion et possibles champs d'action au niveau régional	65
Deuxième partie.....	68
5. Pistes pour la mise en place d'un programme régional de gouvernance sur l'or artisanal dans la sous-région.....	69
5.1 Mise à l'échelle du projet pilote « or propre » dans d'autres territoires	69
5.1.1 État des lieux des programmes nationaux.....	69
5.1.2 Implication des bureaux nationaux dans le projet pilote « or propre »	70
5.1.3 Potentialité pour les futurs projets au niveau national et régional	71
5.2 Mise en place d'un programme régional sur l'or artisanal dans la sous-région.....	73
5.2.1 Proposition de domaines d'intervention au niveau régional.....	74
5.2.2 Opportunités et challenges pour la mise en place d'un programme regional.....	77
Annexe	80
Liste des personnes interviewées.....	80
Éléments d'analyse des données.....	82
Photos de terrain	82
Bibliographie.....	85



1. Introduction

1.1 Contexte et justification

Depuis des années, les programmes gouvernance régionale de la Suisse visent à trouver des portes d'entrée afin de mettre en place des stratégies cohérentes et effectives pour le développement durable des secteurs extractifs - notamment la production aurifère artisanale et à petite échelle - en Afrique de l'Ouest. Cette volonté a sans doute été renforcée à la suite des nouvelles stratégies politiques fédérales qui mettent un accent particulier sur le développement de cette région géographique : Autant la stratégie de politique extérieure à travers sa première stratégie pour l'Afrique subsaharienne (2021-2024) que la stratégie de coopération (2021-2024) définissent la région du Sahel comme région prioritaire pour le continent.

Des sujets clés dans la région du Sahel tels que l'extrémisme violent et le secteur des matières extractives – souvent étroitement liés – ressortent dans plusieurs thématiques clés des stratégies politiques suisses comme par exemple à travers le sujet de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme mais également à travers la prospérité et la durabilité. Notamment ce dernier point se référant à une gestion durable des ressources naturelles et un accès inclusif à l'eau potable est en accord parfait avec l'initiative pilote, dénommée projet «or propre», qui a été conduite de 2017 à 2020 au Burkina Faso. Visant l'amélioration des conditions de vie des populations et la préservation de l'environnement dans les zones aurifères, le projet sert de base pour réfléchir à une stratégie d'échelle régionale pour contribuer à des politiques cohérentes en matière d'extraction aurifère artisanale et à petite échelle durable et paisible. Pour cela, le projet s'est focalisé sur trois leviers principaux : l'identification et l'expérimentation de procédés techniques d'extraction de l'or alternatifs dans la province du Ganzourgou (i), la mise à l'échelle du projet sur d'autres territoires du PCTL, dont notamment le Niger (ii) et enfin, une analyse comparative des codes miniers nationaux et communautaires (iii).

Les leçons apprises du projet or propre permettront donc de concrétiser le lien entre les niveaux nationaux et régionaux de la DDC en matière de gouvernance régionale et de renforcer le soutien mutuel. Or, il ne s'agit non seulement de consolider le travail de manière verticale mais également de manière horizontale en se servant des différents outils de la Coopération suisse, notamment des initiatives du SECO telles que la Better Gold Initiative. Enfin, il s'agit également d'exploiter les partenariats stratégiques dans la région telles qu'avec l'UEMOA ou ECOWAS.

1.2 Objectifs de l'étude

L'étude avait pour objectif de préparer un document d'évaluation sur le projet pilote « or propre » exécuté dans la province de Ganzourgou ainsi que sur le rapport de l'analyse juridique et de proposer des pistes pour la mise en place d'un programme régional de gouvernance dans le secteur de l'or artisanal et à petite échelle.

De manière générale, l'étude consistait en les étapes suivantes :

- Lecture de la documentation de projet déjà existante
- Validation des résultats attendus par les partenaires techniques et financiers

- Élaboration des dispositifs permettant d'impliquer les acteurs du gouvernement et les partenaires du projet dans le processus de l'évaluation
- Collection des données nécessaires à la rédaction du document de l'évaluation final du projet or propre (lecture de la documentation et collecte de données sur les sites d'intervention ainsi qu'avec des acteurs clés à Ouagadougou et ailleurs)
- Restitutions partielles des données auprès des partenaires techniques et financiers du projet
- Rédaction des rapports provisoire et final

Dans le cadre de l'évaluation du projet pilote “or propre”, l'étude avait pour objectifs spécifiques :

- Appréciation de l'impact de l'intervention du projet dans la commune de Zorgho, Meguet et Boudry
- Précision des acquis et des insuffisances et identifier les bonnes pratiques
- Analyse de la gouvernance du secteur de l'orpaillage tout en jetant un regard sur les différentes structures concernées dans la régulation
- Formulation de recommandations ainsi que de perspectives innovantes pour des pratiques de l'exploitation artisanale de l'or responsable à moyen et long terme
- Proposition de stratégies de mises à l'échelle

2. Approche méthodologique

Cette section présente la méthodologie de collecte de données adoptée pour l'évaluation finale du projet pilote « or propre » dans trois communes (Zorgho, Boudry et Meguet) bénéficiaire de la province du Ganzourgou.

2.1 Méthodes et techniques de collecte de données

À la demande de l'équipe d'évaluation, l'ONG Eau Vive Internationale a mis à la disposition des évaluateurs une importante documentation comprenant les rapports techniques de suivi évaluation, les contrats signés entre Eau Vive et les différents prestataires de service et autres documents pertinents du projet « Or propre ». Cette documentation riche et variée a permis à l'équipe d'avoir suffisamment d'informations pour une bonne exécution de cette évaluation. En plus de la documentation, des séries d'entretiens ont été réalisées auprès des partenaires pour compléter les informations contenues dans la documentation, y inclus les auteurs de l'analyse comparative des textes juridiques, de représentants de la DDC au niveau régional et d'autres acteurs clés du secteur. Les outils de collecte de données ont été adaptés aux questions d'évaluation globales. Ceux-ci incluent la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité et surtout la question de réplicabilité et de mise à l'échelle du projet « Or propre ». Les guides d'entretien ont été élaborés de manière à faciliter les entretiens individuels. Les interviews ont comporté essentiellement des prises de notes et des enregistrements.

Au niveau central, l'équipe de l'évaluation a successivement rencontré des acteurs qu'elle juge indispensable dans le cadre de cette évaluation. L'équipe a mené des entretiens avec le ministère des mines et carrières du Burkina Faso, le ministère de l'environnement, l'Agence Nationale d'Encadrement de l'Exploitation Aurifère Artisanale (ANEEMAS), le BUMIGEB et d'autres acteurs (BNAF, ONASSIM) intervenant dans le secteur de l'EMAPE tels que la chambre des mines, les syndicats des orpailleurs, l'AFEMIB etc. L'équipe a eu des entretiens avec la coopération Suisse du Burkina Faso, du Mali, et du Niger ainsi qu'avec d'autres acteurs clés du niveau international.

Pour bien cerner tous les contours du projet nous avons également échanger avec les partenaires du projet à savoir Eau Vive internationale, le CIEDEL- Centre International d'Etudes pour le développement local, l'alliance pour une mine responsable (ARM), International Institute for Sustainable Développement (IISD) et l'association ACACIA. Au niveau local nous avons eu des entretiens avec les trois communes cibles : Zorgho, Boudry et Meguet. Les entretiens se sont poursuivis avec trois groupes identifié sur chaque site. Il s'est agi des artisans miniers, les groupements de femmes intervenant dans la préparation (concassage) et le traitement du mineraï et les services techniques municipaux et déconcentrés de l'Etat (environnement, direction de la police, la santé, l'action sociale, la direction des eaux et forêts etc.). Il convient de mentionner que l'équipe d'évaluation a organisé avec l'ensemble des parties prenantes aux bénéficiaires des entretiens directs, semi-directs et des focus group dont le contenu a trait aux objectifs du projet. En plus de l'approche qualitative l'équipe d'évaluation a jugé pertinent d'opter aussi pour une approche quantitative avec un échantillonnage aléatoire de 101 personnes auprès de la population environnante et des artisans miniers dans les communes concernées par l'étude. Il convient de mentionner que l'enquête quantitative a concernée 69 artisans miniers et 32 personnes environnantes. Ce choix aléatoire de l'échantillonnage se justifie par le fait que personne ne connaît avec exactitude le nombre des orpailleurs dans les zones concernées par

l'étude. Aussi, la mobilité des orpailleurs ne nous permet pas d'envisager un échantillonnage probabiliste.

2.2. Outils de collecte de données

Les outils de collecte utilisés dans le cadre de cette mission ont été pour la plupart une fiche récapitulative des thèmes d'échanges, un guide d'entretien et le questionnaire. Ces outils ont été conçus pour chaque catégorie d'enquêtés selon la technique de collecte utilisée et sur la base des rapports et documents consultés.

2.3 Caractéristiques de répondants

L'évaluation du projet or propre s'est faite sans discrimination de genre et d'âge. En effet ; l'équipe de l'évaluation a jugé nécessaire d'interroger toutes les personnes sans tenir compte de l'âge et du genre dans le cadre de cette évaluation dans les communes concernées par l'étude et dans la capitale Ouagadougou. Ce constat est très bien illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : répartition des répondant.e.s selon l'âge et le sexe

Tranche d'âge	Sexe		Total général
	F	M	
18 - 34 ans	66,67%	57,69%	59,38%
35 - 60 ans	33,33%	42,31%	40,63%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%

Source : enquête des consultant.e.s juillet 2021 à Zorgho, Meguet et Boudry

Selon le tableau, la population interrogée est composée de 66,67% de femmes dont l'âge est compris entre 18 et 34 ans et 33,33% dont l'âge est compris entre 35 et 60 ans. Le tableau montre également une prise en compte du sexe masculin de 57,69% dont l'âge se situerait entre 18 et 34 ans et 42,31% dont l'âge serait de 35 à 60 ans. Cette population est composée de creuseurs et de la population environnante.

2.4 Traitement et analyse des données

À la fin de l'enquête, les données quantitatives ont été compilées et transférées sous le logiciel ODK pour le besoin de l'apurement et du traitement. Les graphiques et les tableaux ont été générés grâce à ce logiciel.

Pour les données qualitatives, le traitement des informations s'est basé essentiellement sur l'analyse du contenu thématique des témoignages recueillis à l'aide du logiciel QDA Miner. Ce logiciel d'analyse des données qualitatives a conduit à établir des catégories significatives à partir

des témoignages en procédant à une série d'étapes visant à distinguer et à nommer différentes classes d'éléments présentant une certaine homogénéité. C'est sous ces différentes catégories qu'ont été ensuite rangés les contenus des différentes expressions enquêtées, sous forme d'unité d'information correspondant à des mots, des phrases ou des idées générales issus des discours transcrits qui sont présentés comme résultats de l'évaluation du projet pilote or propre.

2.5 Difficultés rencontrées et limites de l'étude

La mission d'évaluation n'a globalement pas connu de grosses difficultés dans la province de Ganzourgou ni pour les divers entretiens en ligne. Les principales limites de l'évaluation du projet « Or propre » sont les suivantes :

Déplacement hors de Ouagadougou déconseillé pour une consultante internationale. L'équipe d'évaluation s'est organisée de telle sorte à ce que les consultants nationaux et un assistant plus les enquêteurs puissent collecter les données dans les trois sites (Zorgho, Meguet et Boudry) mais avec une forte implication à distance de la consultante internationale. L'inaccessibilité du site de Boudry a été aussi une difficulté majeure pour l'équipe d'évaluation. En effet, arrivé dans la commune de Boudry les consultants étaient obligés de louer des motos pour pouvoir se rendre sur le site de la centrifugeuse à cause de l'enclavement de la voie. Outre ces difficultés, nous avons également l'indisponibilité de certains responsables de la centrifugeuse de Boudry en raison du démarrage de la saison agricole. La mutation des responsables des services déconcentrés dans la province de Ganzourgou qui avait des connaissances sur le projet nous a rendu la tâche très difficile dans l'acquisitions des informations concernant le projet « Or propre » car les nouveaux responsables de ces services ne possèdent pas souvent des informations concernant le projet.



Première partie

Évaluation du projet pilote « Or Propre »

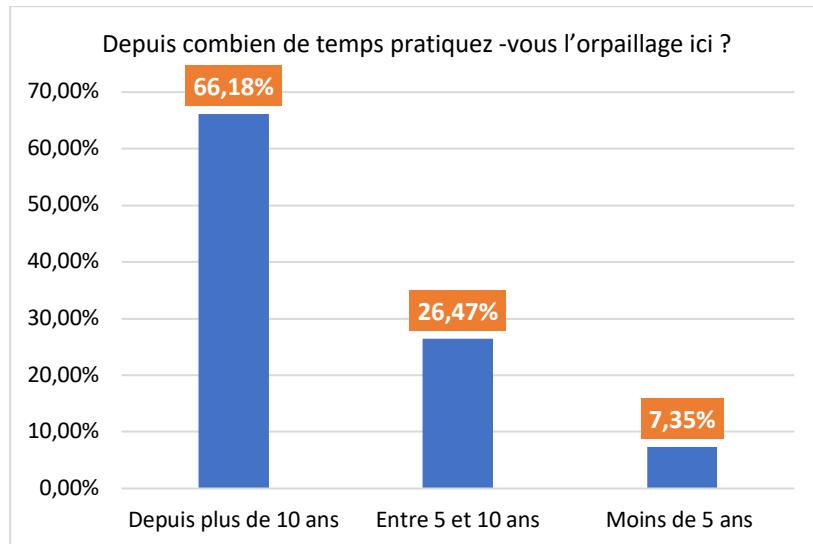
3. Examen des résultats et de la performance du projet pilote « or propre »

L'exploitation artisanale de l'or demeure une réalité dans la province du Ganzourgou au Burkina Faso. Une exploration récente des trois communes Zorgho, Mégouet et Boudry met en exergue l'ampleur de l'activité et les perceptions des artisans miniers de la pratique.

3.1 Exploitation artisanale de l'or : réalité et perceptions des populations

L'étude évaluative du projet pilote Or Propre dans les trois communes ciblées met à jour la problématique de l'exploitation artisanale de l'or dans cette partie du Burkina Faso. Le nombre d'années déjà investi dans cette activité est révélatrice de l'ancrage des populations dans la pratique. Le graphique n° 1 montre qu'il y a des artisans miniers qui sont dans la pratique depuis plus de 10 ans.

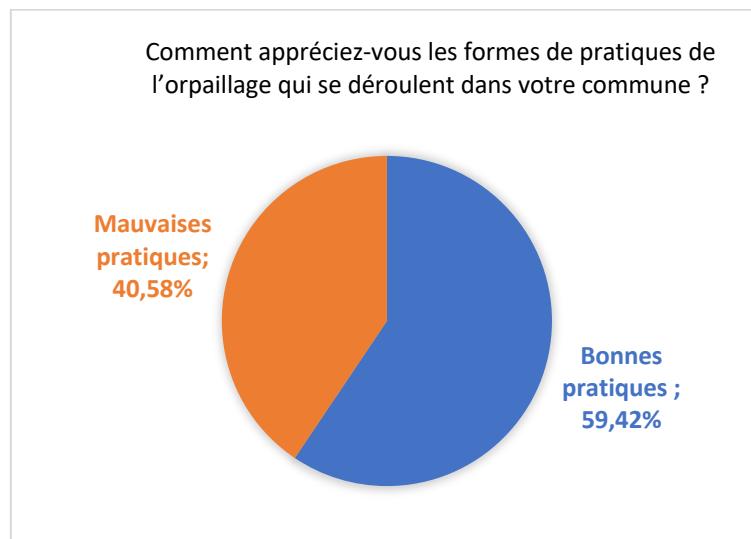
Figure 1 : Ancienneté dans l'exploitation artisanale de l'or



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Megouet

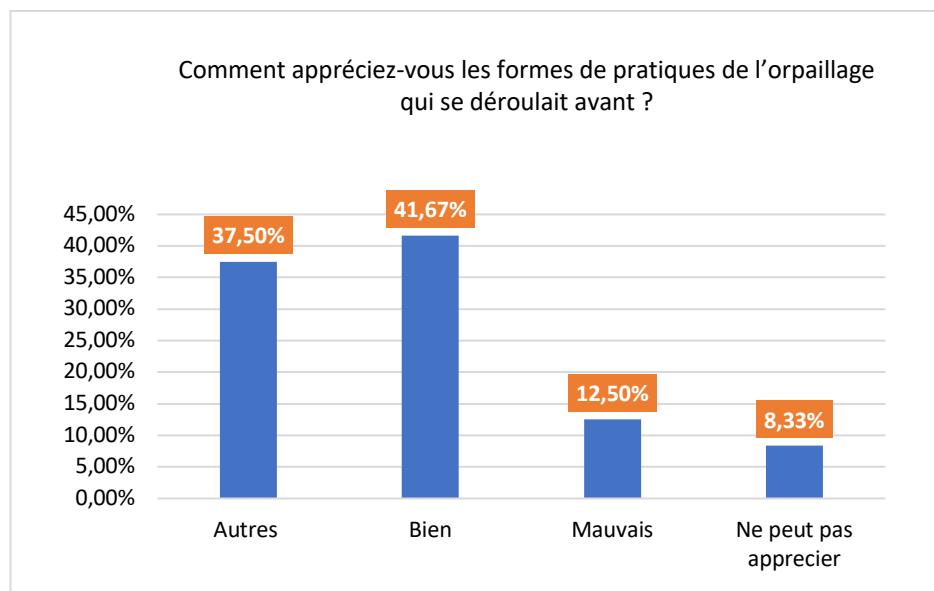
Le graphique n° 1 montre que des 69 creuseurs d'or rencontrés, 66,18% pratiquent l'extraction artisanale de l'or depuis plus de 10 ans, 22,47% entre 5 et 10 ans et 7,35% moins de 5 ans. L'exploitation artisanale est perçue comme une activité génératrice de revenus par les artisans miniers et certains d'entre eux (59,42%) la considèrent comme une bonne pratique comme l'indique le graphique n° 2. Ce qui pourrait expliquer l'engagement de nombreuses personnes dans l'activité malgré les risques. Certaines populations environnantes (41,67%) approuvent également la pratique (voir graphique n° 3).

Figure 2 : Appréciation de l'orpaillage par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

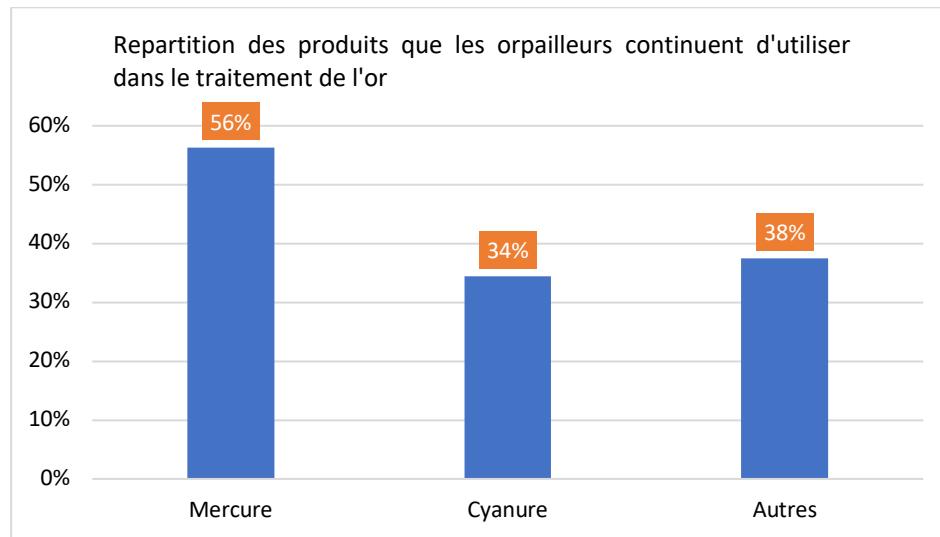
Figure 3 : Appréciation de l'orpaillage par les populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Les données collectées révèlent en outre que les artisans miniers continuent d'utiliser des produits chimiques dans le traitement du minerai en vue de l'extraction de l'or. En effet, 56% et 34% des populations environnantes interrogées attestent que respectivement le mercure et le cyanure sont toujours utilisés sur les sites d'exploitation artisanal de l'or comme l'indique le graphique 4.

Figure 4 : Produits utilisés par les artisans miniers dans la province de Ganzougou : regard des populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Un élu local de Méguel rencontré relève que « la circulation des produits chimiques est interdite par la loi, mais ils sont toujours utilisés de façon frauduleuse par les artisans miniers de la province du Ganzougou ». En effet, les creuseurs ayant participé à l'étude reconnaissent qu'ils utilisent les produits chimiques dans le traitement du minerai, toutefois, ils (84%) ignorent la quantité de produits utilisés quotidiennement comme le montre le graphique 5.

Figure 5 : Quantité de produits utilisés par jour/mois par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Les creuseurs (78%) comme les populations environnantes (56%) sont convaincus que les produits chimiques utilisés dans le traitement du minerai en vue de l'extraction de l'or sont dangereux pour la santé (graphique 6 et 7).

Figure 6 : Perception de la dangerosité des produits chimiques utilisés dans le traitement du minerai par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Figure 7 : Perception de la dangerosité des produits chimiques utilisés dans le traitement du minerai par les populations environnantes.



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Certains creuseurs soulignent qu'ils ressentent l'effet des produits chimiques sur leur santé au quotidien. En effet, ils (63%) affirment qu'ils leur arrivent de se sentir mal à l'aise après une journée d'utilisation de ces produits (graphique 8).

Figure 8 : effet des produits chimiques sur la santé des creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

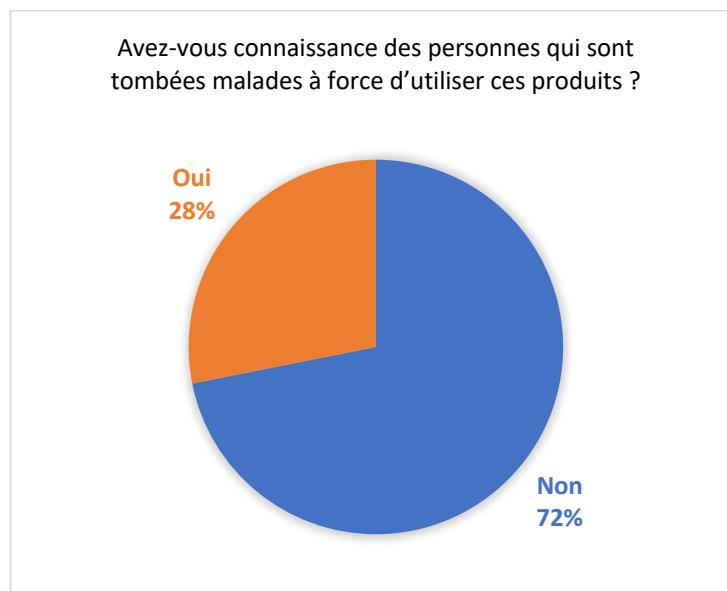
L'impact des produits chimiques sur la santé des artisans miniers est avéré, en témoigne la proportion de creuseurs (38%) et des populations environnantes (28%) qui attestent connaître des personnes qui sont tombées malades à force d'utiliser ces produits (graphie 9 et 10).

Figure 9 : Connaissance de personnes tombées malades à force d'utiliser ces produits : regard des creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Megue

Figure 10 : Connaissance de personnes tombées malades à force d'utiliser ces produits : regard des populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Il ressort qu'il s'agit d'une filière complexe au regard de son caractère informel, des retombées économiques peu ou pas connues, des risques d'insécurité sur les sites d'exploitation et des répercussions négatives sur la santé humaine et environnementale dues à l'utilisation des produits chimiques tels que le mercure et le cyanure. En effet, le mercure et le cyanure ne déciment pas que la végétation et les animaux ; ils empoisonnent les eaux, les sols et les aliments et donc l'Homme. Ce qui signifie que le coût de l'usage des produits chimiques dans l'exploitation artisanale de l'or est énorme. La gestion des produits chimiques constitue donc un enjeu capital au Burkina Faso. Selon l'étude réalisée sur le sujet par le SP/CONEEDD (2013), l'économie burkinabè perd chaque année.

15,1 milliards de dollars (soit 19,2% du PIB) du fait de l'utilisation des produits chimiques dans le secteur minier. Les coûts les plus importants relèvent de la santé humaine et atteignent respectivement 2,1% (production de coton) et 13,6% (extraction de l'or) du PIB et des dommages causés au capital naturel, notamment le sol et l'eau (6,1% du PIB). Ces données montrent qu'une utilisation importante de produits chimiques peut être à la fois bénéfique pour la productivité, et nocive pour la population et l'environnement et la présente étude évaluative vise à éclairer cette problématique en mettant au centre la dimension humaine à l'échelle régionale. De fait, le bien-être (qualité de vie) ne correspond pas seulement à une augmentation de la richesse mais repose aussi sur la bonne gestion des ressources naturelles et de l'environnement qui fournissent l'ensemble des autres éléments fondamentaux pour une vie agréable et de qualité. À l'extrême, une activité économique, comme c'est le cas actuellement de l'exploitation artisanale de l'or, peut créer plus de dommages économiques que de valeur ajoutée et par là, diminuer le bien-être et la qualité de vie. C'est justement la préoccupation des collectivités locales de la province du Ganzourgou. En effet, bien que la commune de Zorgho ne présente pas de mines artisanales sur



son territoire, de nombreux artisans miniers amènent sur le territoire de la commune du minerai pré-concentré qu'ils traitent ensuite par des procédés chimiques utilisant des produits interdits par les législations nationales comme internationales, tels que le cyanure et le mercure pour terminer d'extraire l'or. Le constat est que, ces procédés d'extraction sont très consommateurs d'eau et sont réalisés à proximité des points d'eau (bornes fontaines en particulier). De plus, les effluents liquides et solides ne font l'objet d'aucun traitement et sont déversés dans l'espace public. En clair, à moyen et long terme, l'eau des forages et l'environnement de façon générale seront pollués par les produits chimiques, mettant ainsi en danger la vie des populations, des animaux et de l'environnement. C'est au regard des risques aux triples plans humain, animal et environnemental et que des élus locaux de la commune de Zorgho ont interpellé leur partenaire Grand Reims en France sur la nécessité de trouver une solution définitive à cette pratique qui remet en cause l'objectif majeur de la coopération décentralisée qui est de doter la commune de points d'eau potable au bénéfice des populations. En réponse à cette sollicitation et avec le soutien financier du Grand-Reims, de l'AESN et de la DDC, EVI et le CIEDEL ont développé une action pilote en 2017, dénommée « Or Propre ».

En rappel, le projet pilote Or Propre a été expérimenté dans trois communes de la province de Ganzourgou et a consisté à :

- identifier et expérimenter avec des exploitants artisanaux des techniques alternatives à l'emploi des produits dangereux ;
- capitaliser et diffuser les résultats des expérimentations ;
- monter à l'échelle cette expérimentation en :
 - ⇒ identifiant des territoires d'extension de la diffusion de ces techniques dans la sous-région,
 - ⇒ amplifiant la diffusion des résultats des expérimentations à l'échelle de la sous-région, et
 - ⇒ appuyant la révision du code minier communautaire de l'UEMOA.

Selon Eau Vive Internationale, la mise en place de l'initiative « Or Propre » a débuté par une phase préparatoire composée de consultations avec les parties prenantes et d'autres actions pour soutenir la conception de l'initiative. Ces efforts avaient pour objectif d'informer et de mobiliser les parties prenantes autour du projet afin de répondre aux préoccupations exprimées par les acteurs.trices des trois communes (Zorgho, Boudry et Meguet). Cette partie du rapport qui répond aux questions évaluatives met en évidence les constations et les conclusions les plus importantes pour chaque critère d'évaluation.

3.2 Pertinence

L'évaluation de la pertinence du projet pilote "Or propre" s'applique en particulier à montrer dans quelle mesure ses objectifs et priorités s'accordent avec les besoins des bénéficiaires visés, compte tenu de l'environnement socioéconomique existant. Il s'agit à ce niveau de se demander en outre si les objectifs du projet sont perçus de la même manière par tous les acteurs. L'évaluation s'attache à montrer si le projet a apporté une réponse significative à la préoccupation exprimée par les collectivités locales, les artisans miniers et services départementaux. La question fondamentale qu'il faut poser à ce niveau est de savoir comment les objectifs du projet s'inscrivent aujourd'hui dans une réponse aux besoins en matière de bien-être humain durable, de politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et de développement

économique individuel et collectif. D'où les questions importantes auxquelles l'étude s'est attachée à répondre à travers les données collectées et triangulées :

- Dans quelle mesure les orientations stratégiques du projet sont-elles en cohérence avec les priorités nationales en matière de promotion de pratiques vertueuses dans l'exploitation artisanale de l'or ?
- Les besoins des populations ont-ils été pris en compte dans les différentes étapes du projet ?
- Le projet pilote "Or propre" tel que défini fait-il du sens par rapport aux problèmes de fond auxquels on veut répondre ?
- Le projet est-il donc pertinent ?

Pour répondre à ces questions, une analyse fine de la corrélation entre les objectifs du projet et les besoins des bénéficiaires et d'autre part entre les objectifs du projet et les Priorités des Communes.

3.2.1 Corrélation entre les objectifs du projet et les besoins des bénéficiaires

Selon les creuseurs rencontrés dans les trois communes Zorgho, Boudry et Meguet, compte tenu de l'environnement socio-économique de la zone d'intervention, les objectifs et priorités du projet s'accordent avec les besoins des bénéficiaires.

La majorité des creuseurs qui ont participé aux entrevues ont souligné que le projet "Or propre" est pertinent et souhaitent qu'il soit maintenu sur les sites d'orpailage. Un artisan minier de Boudry souligne : « le projet tel que je le comprends est bien. Il répond à nos attentes par rapport à la protection de notre santé, celle de nos animaux et de l'environnement. Il résout également le problème de la pénibilité du traitement du minerai et le risque de blessures. »

Le graphique ci-dessous est illustratif.

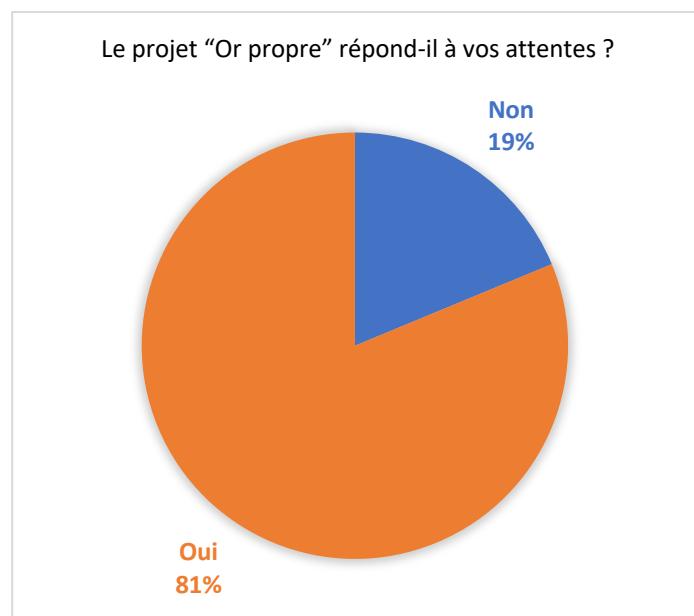
Figure 11 : appréciation de la pertinence du projet pilote "Or propre" par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Le graphique n° 11 montre que 83% de creuseurs trouvent le projet pilote “Or propre” pertinent au regard de leurs attentes. De même, les populations environnantes interrogées ont confirmé (81%) que le projet est pertinent au regard de leurs attentes par rapport à la sécurité et la protection de la santé humaine et environnementale, comme l’indique le graphique 12.

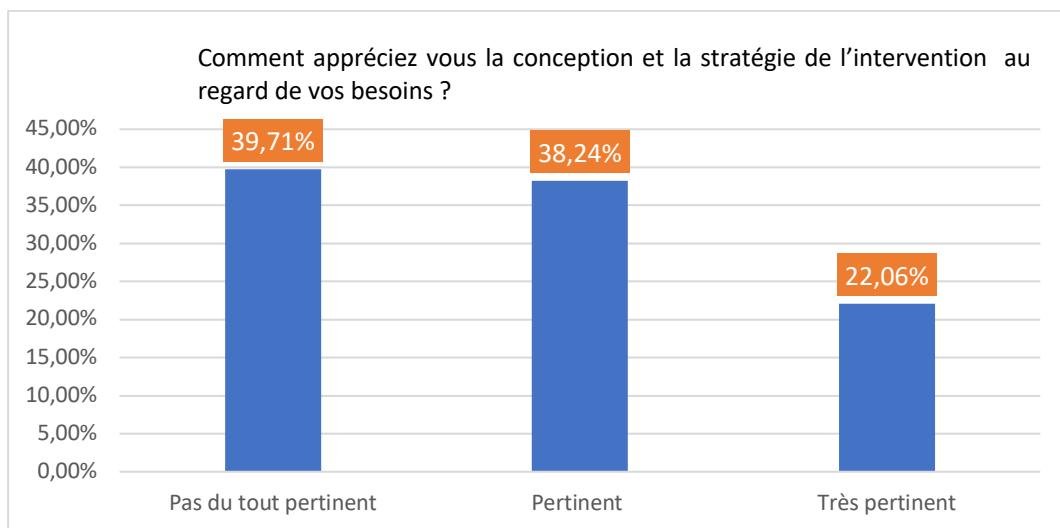
Figure 12 : appréciation de la pertinence du projet pilote “Or propre” par les populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Le graphique n° 13 donne également une lecture du niveau de pertinence de la stratégie de l'intervention au regard des besoins des creuseurs.

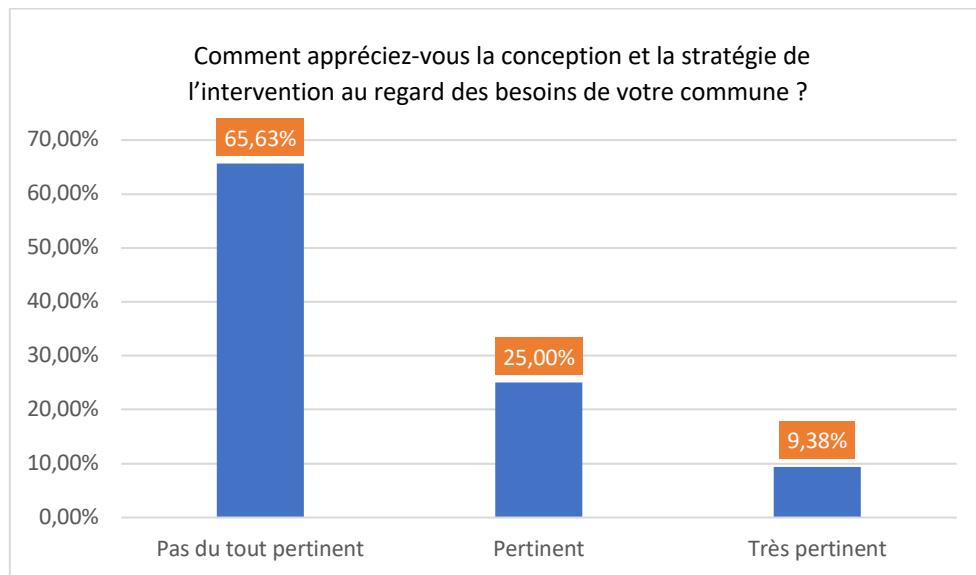
Figure 13 : Appréciation de la pertinence du projet pilote “Or propre” au regard des besoins des creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Selon le graphique n° 13, 22,06% des creuseurs trouvent le projet très pertinent et 38,24% le trouvent pertinent, tandis que 40% ne perçoivent pas sa pertinence ; soit en tout 60% qui attestent de la pertinence du projet. Par ailleurs.

Figure 14 : Appréciation de la pertinence du projet pilote “Or propre” au regard des besoins des populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Selon le graphique n° 14, seulement 9,38% des populations environnantes soulignent que le projet est pertinent, 25% d'entre elles le trouvent pertinent, soit un total de 34,38% qui indiquent que le projet est pertinent au regard des besoins de leur commune contre 65,63% qui ne voient pas du tout son utilité

3.2.2 Corrélation entre les objectifs du projet et les priorités des communes

Le bien-fondé du projet pilote “Or propre” selon les maires des trois communes réside dans son arrimage aux priorités des communes qui constituent les zones d'intervention du projet. Il ressort que le projet pilote “Or propre” qui vise l'accompagnement des communes à la structuration du secteur minier artisanal, à l'organisation des artisans miniers et à la gestion participative, intégrée de l'exploitation aurifère artisanale cadre avec les priorités des communes. De plus, le projet “Or propre”, en proposant la centrifugeuse à la place des produits chimiques pour le traitement du minerai, est soucieux de la santé des populations et de l'environnement et met l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles dans les communes ciblées pour une amélioration des conditions de vie des artisans miniers et des populations environnantes. Selon les collectivités locales, ce projet est en parfaite harmonie avec les plans d'actions environnementales des communes.

IT, un agent de La mairie de Zorgho souligne :

« La protection de l'environnement est au centre de nos préoccupations et c'est une action inscrite dans nos plans d'actions. C'est nous-mêmes qui avons interpellé nos partenaires par rapport à la pollution de notre environnement (eau, sol, nappe phréatique) pour demander leur soutien pour trouver des pratiques soucieuses de l'environnement. La logique du projet pilote Or Propre répond à nos attentes. »

En somme, les objectifs du projet pilote “Or propre” cadrent avec les préoccupations et les priorités des bénéficiaires, d'où sa **pertinence**.

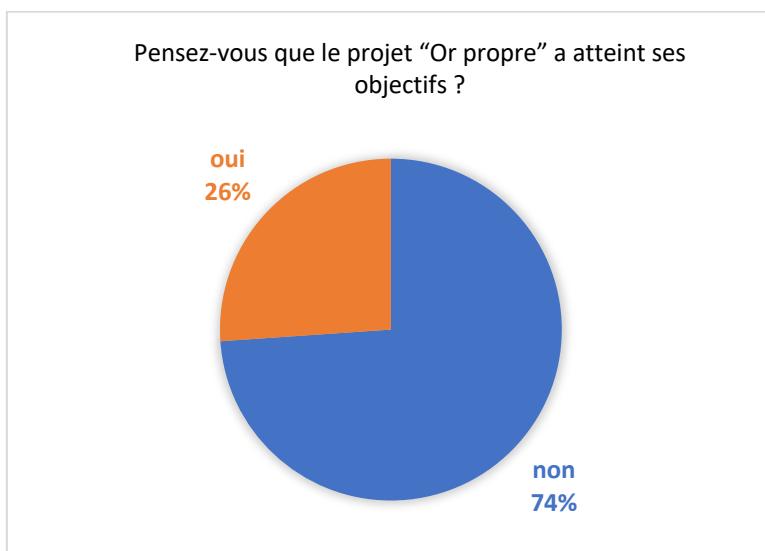
3.3 Efficacité

Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les objectifs prévus ont été atteints et les résultats obtenus ont permis de résoudre les problèmes identifiés. Plus précisément, les questions suivantes sont abordées :

- Le projet pilote “Or propre” a-t-il atteint ses objectifs ?
- Dans quelle mesure les interventions du projet ont- elles contribué à l'atteinte des résultats escomptés ?
- Quels facteurs ont limité ou favorisé l'atteinte des résultats attendus du projet ?

Les creuseurs interrogés se sont prononcés sur l'efficacité du projet. Selon le graphique n°15, 26% des creuseurs affirment que le projet “Or propre” a atteint ses objectifs contre 74% pour lesquels le projet n'a pas atteint ses objectifs. « Les quelques avantages que l'on peut citer c'est que la centrifugeuse extrait le maximum d'or par rapport aux produits chimiques », souligne un élu local de Boudry.

Figure 15 : Appréciation de l'efficacité du projet par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet



Le tableau n° 2 donne un aperçu des grands chantiers qui devraient être réalisés par le projet pour atteindre les résultats attendus.

Tableau 2 : rappels des grands chantiers qui devraient être réalisés par le projet "Or propre"

Grands chantiers prévus du projet pilote "Or propre"	Activités effectivement réalisées	Appréciation des résultats des activités par les bénéficiaires
<p>Mobiliser les acteurs et convaincre les artisans miniers (orpailleurs) des changements à opérer dans leurs procédés actuels et renforcer le dialogue/concertation entre eux et avec les autorités locales afin d'humaniser l'univers de la mine artisanale</p>	<p>Une organisation des groupes d'exploitants aurifères artisanaux très difficile qui a demandé un travail d'accompagnement plus long que prévu</p>	<p>Suite au désistement d'un premier groupe d'artisans miniers dans le site d'orpailage Pousghin Tanga dans la commune de Boudry, un deuxième groupe a été identifié par le maire de Boudry avec le concours du Tanwak Naaba</p> <p>Un groupement de femmes propriétaires de moulins à broyer et de tables traditionnelles de traitement (sluice) s'est également constitué à Boudry</p>
	<p>Une gouvernance impliquant les élus locaux</p>	<p>Un fort intérêt des parties prenantes à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place et participation au cadre de concertation intercommunal (3 communes) -Multiples visites enregistrées sur les sites d'expérimentations (seul le site de Méguel a pu expérimenter correctement la machine) -Accord verbal des entreprises Western Ressources et Axelle Business and trading pour laisser les groupes d'artisans miniers travailler sur des terrains concernés par des permis.
<p>Rechercher des procédés techniques d'extraction et de traitement du minerai peu ou pas polluant en lieu et place des pratiques utilisant les produits nocifs tels que le Cyanure et le mercure</p>	<p>Un procédé chimique d'amalgamation de l'or avec un produit chimique sud-africain n'a pas été concluant et a été abandonné</p> <p>Un procédé mécanique de centrifugation du broyat de minerai a été expérimenté à Méguel, Boudry et Zorgho entre mai et novembre 2018</p>	<p>La productivité de ce mode d'extraction donne des résultats appréciés par les exploitants : +70% de rendement.</p> <p>La mise en place d'un système de bacs en béton pour la récupération de l'eau permet de limiter l'utilisation d'eau et de faciliter le travail</p>



Réfléchir aux possibles évolutions de la réglementation en matière d'encadrement de la mine artisanale	<p>Élaboration d'un document de vulgarisation du code minier burkinabè auprès des acteurs locaux du Ganzourgou</p> <p>Analyse de l'environnement réglementaire dans l'espace communautaire.</p>	Les collectivités locales ont manifesté leur volonté de travailler pour des évolutions dans la réglementation. Ce qui pourrait/devrait aider les États membres à faire des progrès afin de mieux gérer/encadrer l'artisanat minier dans chaque pays.
Diffuser, partager les résultats et travailler à une mise à l'échelle (notamment dans l'espace UEMOA)	<p>Début de vulgarisation du code minier burkinabè auprès des acteurs de terrain (exploitants artisanaux, municipalités)</p> <p>Tenue à Zorgho d'un atelier bilan de la phase d'expérimentation ;</p> <p>Accueil de mission d'autres collectivités territoriales du Burkina et de pays de la sous-région notamment les communes de Finkolo-Ganadougou et Misséni du Mali dans l'espace ESKABO ;</p> <p>Accueil de plusieurs missions d'institutions et PTF intéressées par la question (Coopération Française, coopération allemande, UE, BM, UNICEF) et intérêt exprimé par certains pour accompagner l'expérience (UE, BM, GIZ) ;</p> <p>Présentation des résultats au « Forum des acteurs locaux sur l'extraction artisanale de l'or dans l'espace UEMOA » organisé par l'UEMOA à Sikasso (Mali), les 4, 5 et 6 décembre 2018 ;</p> <p>Présentation des résultats au colloque sur « Populations locales face à l'exploitation minière » organisé par le Groupement pour l'Étude de la Mondialisation et du Développement (GEMDEV), le Programme concerté pluri-acteurs de renforcement des capacités des organisations de la Société Civile et de la jeunesse Guinéenne les 26 et 27 novembre 2019 à l'université de Kindia ;</p> <p>Présentation des résultats aux acteurs du Niger (artisans miniers, Maires de 10 communes, DEMPEC, SOPAMIN, etc.) en février 2020 ;</p>	Intérêt des organismes de bassin (ABN, ABV, OMVS) par la réflexion au regard des impacts sur la ressource en eau.

Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Le tableau 1 montre que toutes les activités prévues par le projet “Or propre” ont été effectivement réalisées. Le premier chantier du projet pilote “Or propre” consistant à rechercher des procédés techniques d'extraction et de traitement du minerai peu ou pas polluant en lieu et place des pratiques utilisant les produits nocifs tels que le cyanure et le mercure comporte trois

volets : la mobilisation sociale autour de l'activité, l'installation et l'expérimentation. Le volet mobilisation sociale a connu des difficultés. Toutefois, Eau Vive a réussi à convaincre certains artisans miniers à travailler avec les autorités municipales.

Dans ce contexte, un artisan minier de Méguel affirme :

« Il faut quand même souligner que le projet "Or propre" a plus d'avantages que d'inconvénients. Il nous a réunis autour d'un même objectif : de 84 artisans miniers, nous sommes actuellement 164 qui utilisons la centrifugeuse » (Artisan minier de Méguel)

Ensuite, l'installation a également été réalisé dans les trois communes à une distance considérable des sites d'exploitation. Quant au volet expérimentation, il a connu des interruptions sur tous les sites à causes de raisons diverses.

Expérimentation sur le site de Méguel

Malgré des ralentissements des activités à deux reprises et notamment durant la saison des pluies, l'expérimentation à Méguel a duré plus de six mois et la majorité des échantillons de minerai analysés ont été pris sur ce site grâce à l'engagement et la détermination du groupement et de ses leaders.

Selon les fiches de suivi, entre le mois de mars et le mois de mai - soit trois mois - ils ont utilisé le matériel que huit jours. Selon leurs explications, cela est dû aux coûts élevés de carburant pour le groupe électrogène et par le fait que sans équipement pour le broyage de minerai, il était difficile d'avoir du minerai primaire disponible alors que bien avant l'acquisition de la centrifugeuse les artisans miniers s'étaient engagés à respecter les conditions du contrat à savoir les charges du fonctionnement de l'appareil. En effet, le site a été pratiquement arrêté du mois de mai à juillet en attendant d'avoir des broyeurs. Ils ont évoqué les coûts de transport du minerai broyé et que, le plus souvent, ils ne pouvaient pas broyer leur minerai sur le site d'extraction, car les équipements de broyage sont la propriété du groupe opposé au projet.

Expérimentation sur le site de Zorgho

Le groupe de Zorgho a signé la convention avec la mairie et reçu la centrifugeuse en juin 2018. Durant la saison des pluies, le site n'a pratiquement pas fonctionné faute de disponibilité de minerai et d'un groupe électrogène. Il a commencé à utiliser activement la machine en octobre 2018 où, il avait fait 10 jours d'expérimentation en moins d'un mois.

Expérimentation sur le site de Boudry – Tanwaka

La centrifugeuse a été remise au groupement de Boudry en juillet 2018, en saison hivernale. À cette période les sites d'exploitation artisanale sont fermés par arrêté ministériel émis par le Ministère des mines. En novembre, soit quatre mois après l'installation de la machine, le groupement avait utilisé la centrifugeuse seulement quatre fois pour traiter des rejets de gravimétrie (minerai déjà traité sur des tables traditionnelles). La faible utilisation de la centrifugeuse, s'explique d'une part par le fait que l'orpaillage est, pour eux, une activité complémentaire à leur activité principale qui est l'agriculture. Donc en saison hivernale, ils se consacrent à leurs travaux champêtres. Les activités d'exploitation minière artisanale et le traitement avec la centrifugeuse ont été repris en janvier 2019 jusqu'en juin 2019 où les

premières pluies sont venues suspendre de nouveau les travaux. D'autre part, les artisans miniers expliquent l'utilisation discontinue de la centrifugeuse par la difficulté de mobiliser du minerai primaire pour les expérimentations en saison des pluies parce que les sites sont fermés, et l'eau accumulée dans les trous rend difficile l'extraction du minerai. De plus, le traitement du minerai avec la centrifugeuse est tributaire de toute la chaîne de valeur de l'exploitation artisanale. En effet, l'activité est un cycle composé de plusieurs phases dont l'extraction, le concassage et le broyage, le traitement, la commercialisation. Les membres du groupe ne maîtrisent pas tous les maillons de cette chaîne. Pour qu'il y ait du minerai à traiter, il faut que toute la chaîne fonctionne correctement.

ZZ ,un agent de la Mairie de Boudry souligne en effet :

« Le projet pilote "Or propre" est un très bon projet, mais nous estimons que l'efficacité du projet a été passable dans la commune de Boudry car l'équipe du projet "Or propre" est venue en un minimum de temps et surtout avec un tâtonnement pour l'implantation du projet. L'efficacité est moyenne car le lieu de l'emplacement de la centrifugeuse fait défaut. La centrifugeuse est installée à Tanwaka, un village où il n'y a pas de l'électricité et de l'eau pour le fonctionnement de la centrifugeuse. S'ajoute à ces difficultés l'emplacement de la centrifugeuse et les lieux de concassage. Pour plus d'efficacité le projet devait prendre un bon temps avec des échéances bien élaborées pour la sensibilisation. »

Il ressort des échanges avec les parties prenantes que pour des raisons diverses, les expérimentations avec les groupes de Boudry et Zorgho ont été reprogrammées, soit du fait de la démotivation du leader du groupe (Zorgho), soit à cause de l'opposition de détenteurs des permis d'exploration des zones ciblées (Boudry). L'expérimentation n'a pu avoir lieu de manière relativement satisfaisante que sur le site de la commune de Méguel, où elle a été conduite pendant environ 6 mois (en excluant cependant la période des pluies pendant laquelle aucune activité minière ne peut avoir lieu). Les premiers essais ont eu lieu en mars 2018, en présence de l'expert qui a pu initier les artisans à l'utilisation du nouveau concentrateur. La prise en main du concentrateur par les artisans de Méguel s'est faite le même jour et depuis lors, ces derniers opèrent ce concentrateur de manière autonome.

En somme, on retient que la mobilisation des artisans a moyennement réussi, étant donné que c'est seulement à Méguel que le groupement fonctionne. Quant aux activités d'installation des centrifugeuses, elles se sont bien déroulées sur les trois sites identifiés. Toutefois, les phases d'expérimentation ont connu des interruptions, pour diverses raisons, qui ne permettent pas de bien apprécier l'efficacité de la machine. Il ressort tout de même que la capacité de la centrifugeuse semble être limitée non seulement par le mode opérationnel employé (alimentation purement manuelle du minerai et de l'eau de dilution) mais également par l'imperfection de la mise en pulpe du minerai, rendue difficile par cette opération manuelle.

Enfin, le dernier objectif du projet était de diffuser, partager les résultats et travailler à une mise à l'échelle (notamment dans l'espace UEMOA). À ce niveau, Eau Vive Internationale a organisé plusieurs activités :

- Tenue à Zorgho d'un atelier bilan de la phase d'expérimentation ;

- Accueil de mission d'autres collectivités territoriales du Burkina et de pays de la sous-région notamment les communes de Finkolo-Ganadougou et Misséni du Mali dans l'espace ESKABO ;
- Accueil de plusieurs missions d'institutions et PTF intéressées par la question (Coopération Française, coopération allemande, UE, BM, UNICEF) et intérêt exprimé par certains pour accompagner l'expérience (UE, BM, GIZ) ;
- Présentation des résultats au « Forum des acteurs locaux sur l'extraction artisanale de l'or dans l'espace UEMOA » organisé par l'UEMOA à Sikasso (Mali), les 4, 5 et 6 décembre 2018 ;
- Présentation des résultats au colloque sur « Populations locales face à l'exploitation minière » organisé par le Groupement pour l'Étude de la Mondialisation et du Développement (GEMDEV), le Programme concerté pluri-acteurs de renforcement des capacités des organisations de la Société Civile et de la jeunesse Guinéenne les 26 et 27 novembre 2019 à l'université de Kindia ;
- Présentation des résultats aux acteurs du Niger (artisans miniers, Maires de 10 communes, DEMPEC, SOPAMIN, etc.) en février 2020.

Il faut noter que ce processus a été perturbé par la pandémie de la COVID-19, ce qui a conduit à la suspension de certaines activités de terrain à partir du mois de mars 2020 suite aux mesures de restrictions de la mobilité édictées par le gouvernement burkinabè. Ce qui n'a donc pas permis de réaliser et d'achever efficacement quelques activités prévues ou engagées dans la phase couvrant la période de mars à juin 2020. Il s'agit entre autres :

- du suivi des conclusions du forum de Sikasso auprès des acteurs de l'espace SKBo ;
- de la réalisation d'un voyage d'échanges d'acteurs de l'espace C3Sahel avec les acteurs de l'expérience pilote du Ganzourgou ;
- de l'analyse de la montée à l'échelle des expérimentations et de la filière "Or propre" ;
- de l'approfondissement des résultats techniques obtenus lors de la phase initiale ;
- de la diffusion et la vulgarisation des conclusions de l'étude de portant analyse comparative des textes juridiques encadrant l'exploitation artisanale de l'or dans l'espace UEMOA. Il était en effet prévu au mois de mars-avril, la tenue d'un atelier suivi d'une conférence de presse de diffusion du rapport de l'étude.

Toutefois, malgré la perturbation signalée, l'on note un Intérêt des organismes de bassin (ABN, ABV, OMVS) par la réflexion au regard des impacts sur la ressource en eau.

L'évaluation a, par ailleurs, mis le focus sur les éventuels facteurs qui ont limité l'engouement des bénéficiaires autour de la centrifugeuse ainsi que leur participation à l'expérimentation. Un artisan minier de Méguet s'exprime :

« Les difficultés que nous avons rencontrées dans la gestion de la centrifugeuse sont entre autres : Ne pouvant pas être installée sur un site ayant déjà un permis d'exploitation, il a fallu l'installer loin du site ce qui a occasionné de nombreuses dépenses inattendues L'installation de l'électricité pour alimenter la machine. L'achat quotidien de l'eau pour traiter le minerai. Prise en charge du personnel. La construction du bassin avec nos propres moyens. Eau Vive nous a seulement appuyer pour l'achat des concasseurs. L'Or traité par les produits chimiques a la même valeur que celui traité par la centrifugeuse ; ce qui fait qu'il n'y a pas de

valeur ajoutée, et ça ne motive pas les artisans miniers. (Un artisan minier de Méguel). »

Un artisan minier de Tanwaka ajoute :

« Nous avons rencontré de nombreuses difficultés dans la gestion de la centrifugeuse, notamment le manque d'eau et d'électricité, qui oblige les artisans à aller chercher l'eau et à louer un groupe électrogène pour alimenter la machine. De plus, la centrifugeuse n'étant pas installée sur le site d'orpailage, il faut transporter le minerai jusqu'à la centrifugeuse. Tout cela a occasionné des frais inattendus : achat de carburant, d'eau, location du groupe électrogène et en plus de cela, les artisans miniers ont construit le bassin à leurs propres frais. Une autre réalité autour de la centrifugeuse c'est la perception que les gens ont déjà de l'or. En effet, les artisans miniers ont l'habitude, après le traitement avec les produits, d'avoir de l'or en grumeaux. Alors qu'avec la centrifugeuse, on obtient de l'or en poudre, qu'ils estiment difficile à conserver et peu valorisant » (un artisan minier de Tanwaka-Boudry).

Un autre artisan minier relate :

« L'emplacement de la centrifugeuse ne nous motive pas à traiter l'or avec la centrifugeuse car nous dépons plus. Une charrette remplie de minerai pour envoyer à la centrifugeuse coûte 1500 FCFA donc les orpailleurs préfèrent rester sur place et traiter leur or. Vous voyez que nous n'avons pas un point d'eau à côté (trois Km pour aller chercher l'eau) de la centrifugeuse ce sont des coûts pour nous les responsables de la centrifugeuse. Nous n'avons pas également de concasseur auprès de la centrifugeuse. Nous n'avons pas également l'Énergie électrique pour alimenter la centrifugeuse il faut forcément louer. La personne qui fournissait l'électricité pour alimenter la centrifugeuse est au Mali actuellement donc difficile pour nous de fonctionner. Le bassin a été réalisé par nos propres fonds et si une mission doit venir c'est encore nous qui cotisons pour les essais. Nous n'avons plus de territoire pour extraire l'or car le propriétaire du site est venu nous chasser et fermer tous les trous des orpailleurs » (responsable du groupement de Tanwaka-Boudry).

Un élu local de Boudry confie :

« La pénibilité et le coût du transport du minerai du site à la centrifugeuse ne motive pas l'utilisation de cette machine. La centrifugeuse a été implantée loin du site d'exploitation. Les artisans miniers extraient le minerai, le concasse et transporte jusqu'à là. Si l'objectif du projet était de motiver l'utilisation de la centrifugeuse, je peux dire que le projet n'a pas atteint ses objectifs, souligne un élu local de Boudry. »

TA, un agent de la mairie de Méguel apprécie l'efficacité du projet en ces termes :

« Ce projet est une référence d'expertise du traitement de l'or sans produits chimiques au Burkina Faso et dans la sous-région. Les difficultés qui entravent l'efficacité du projet est que l'implantation de la centrifugeuse ne s'est pas accompagnée des matériels indispensables dans la poursuite des activités. Je veux parler du problème de l'électricité, de l'eau, de la main d'œuvre pour accompagner ce projet. La situation de l'emplacement de la centrifugeuse contribue aussi à décourager les orpailleurs car ils doivent convoyer le minerai avec des charrettes ou des moto-tricycles au niveau de la centrifugeuse. Ce

transport coûte extrêmement cher. Au-delà de ces difficultés je peux mentionner que le lieu où les sites d'orpaillage se trouve actuellement est la propriété privée d'une société qui a son permis d'exploitation. Si ce projet devait durer pendant 10 ans il aurait un problème à la longue car le propriétaire du site peut du jour au lendemain réclamer son territoire »

Au regard de ces résultats, l'on peut en déduire de l'**efficacité moyenne** du projet pilote "Or propre".

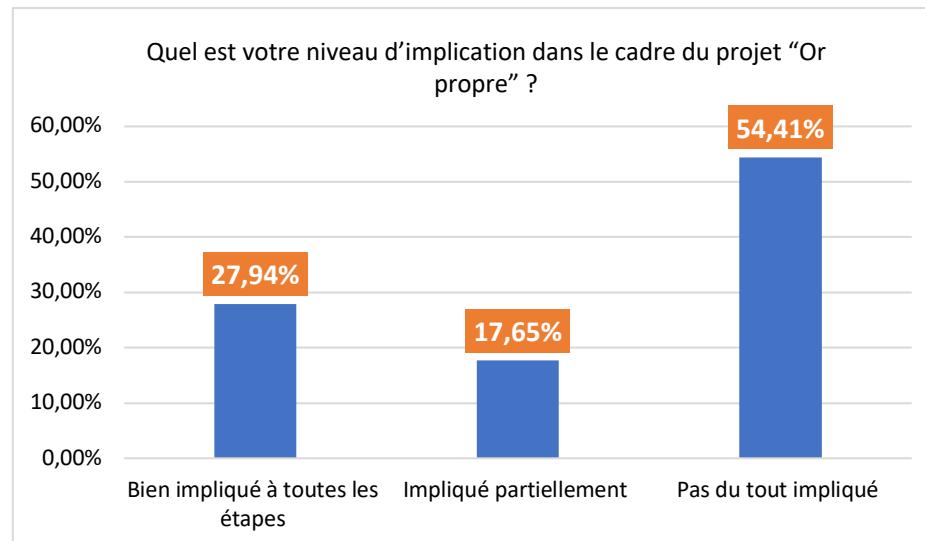
3.4 Inclusion, participation et prise en compte du genre

L'intégration est la clé de réussite d'un projet. Le niveau d'intégration peut être évalué à travers l'inclusion et la participation active et effective des parties prenantes. Pour y arriver, les questions suivantes peuvent être posées :

- La méthode de suivi-évaluation à mi-parcours du projet a-t-elle été participative ?
- Quel est le niveau d'adhésion et d'engagement des parties prenantes ?
- Comment la communication entre les parties prenantes s'est déroulée durant le processus du projet pilote ?
- Les bénéficiaires se sont-ils appropriés de la nouvelle technique de traitement de mineraux ?
- En quoi les interventions du projet ont-elles permis d'assurer la participation des femmes et des hommes des différentes couches sociales (personnes argées, adultes, jeunes, personnes en situation de handicap et des plus vulnérables) ?
- Quelles dispositions ont-elles été prises pour pérenniser la prise en compte du genre et de l'équité après la fin du projet ?

L'analyse des données permet d'apprécier le niveau d'implication des creuseurs dans le processus du projet pilote "Or propre".

Figure 16 : Niveau d'implication des creuseurs dans le processus du projet pilote "Or propre"



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Selon le graphique n° 16, environ 28% des creuseurs attestent avoir été bien impliqués à toutes les étapes du processus, contre 18% qui disent être partiellement impliqués. Plus de la moitié des creuseurs (54,41%) soulignent qu'ils n'ont pas été impliqués. Selon IS, un agent de la mairie de Bourdy, « la mairie n'était pas totalement impliquée car le projet n'a pas mis en place un point focal pour le suivi des activités au sein de la mairie ». Il ajoute :

« L'ANEEMAS ne s'est pas vraiment impliqué dans l'encadrement des artisans miniers et dans leur sensibilisation autour de l'importance de la centrifugeuse. Pour un tel projet il fallait une bonne implication de l'ANEEMAS dans toutes les étapes du projet. L'implication des collectivités n'a pas été totale non plus. Il fallait du temps. Ce qui fait qu'il y a eu un tâtonnement au départ du projet qui a jeté le doute sur le reste du processus. Personne n'avait aucune idée sur les échéances du projet, je veux parler du calendrier du processus du début jusqu'à la fin. Cela a entraîné un faible impact positif en raison de la non-organisation des artisans miniers. La commune n'a pas eu de rencontres régulières avec les artisans miniers. »

Afin d'apprécier davantage le niveau d'inclusion et de participation des parties prenantes dans le processus du projet, cinq points clés ont été passés en revue : le suivi-évaluation du projet, l'adhésion des bénéficiaires, la communication, l'appropriation par les bénéficiaires et le rôle et la place que le projet a réservé aux couches sensibles de la communauté.

3.4.1 Suivi et évolution du projet

De mars à octobre 2018, une évaluation conduite par ACACIA et COHÉRENCE¹ impliquant les artisans miniers et les maires des trois communes a été faite sur le site d'expérimentation de Méguel, vu que c'est le groupement de Méguel qui a pu expérimenter le concentrateur. Le suivi s'est fait avec des fiches par un membre de la communauté. Le suivi des activités d'expérimentation a été suspendu du mois de juin à septembre 2018 pour le site de Méguel, car le jeune qui a été formé et responsabilisé pour ladite activité demandait un salaire de 60 000 FCFA par mois. Le suivi avec les fiches n'a été repris qu'en septembre par une femme du groupement. Un agent de la Mairie de Méguel souligne :

Le projet "Or propre" a été mal perçu dès le départ par les artisans miniers qui pensaient que c'est un projet de l'Etat qui va, à la longue, les chasser de leurs sites. Il y a eu quelques difficultés dans la mise en œuvre et le suivi de ce projet : l'adhésion partielle des artisans miniers, l'implication informelle de la mairie, en fait, il n'y a pas eu de point focal au niveau de la Mairie pour le suivi, et on note le manque de synergie d'action entre intervenants : par exemple l'ANEEMAS parle de cyanuration contrôlée, alors qu'eau vive parle de l'"Or propre" sans cyanure.

3.4.2 Engagement des parties prenantes

Le niveau d'adhésion des parties prenantes est appréciable, mais nettement inférieur à ce qu'il devrait être si les objectifs de déploiement de l'Initiative "Or propre" devaient être atteints.

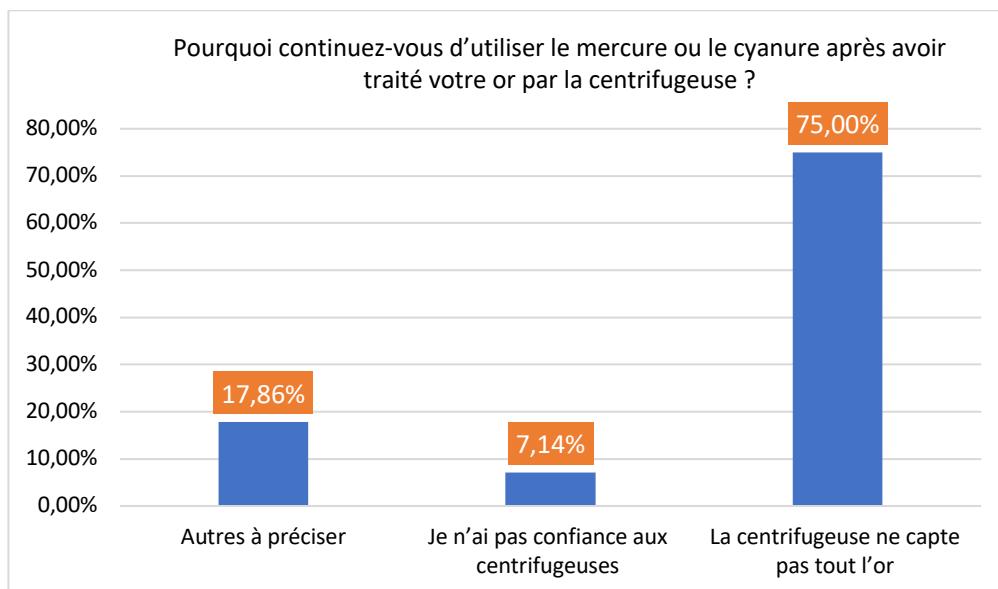
¹ Évaluation réalisée par Paule FILION de Cohérence et Mathias BAZIÉ d'ACACIA

L'adhésion dépend de la perception que les bénéficiaires ont de la centrifugeuse et de l'or extrait par cette machine. De l'avis des experts d'Eau Vive Internationale, les efforts coordonnés et approfondis ont été déployés par Eau Vive Internationale pour informer et communiquer avec les collectivités territoriales au sens large, mais l'acceptation et l'engagement d'une partie plus importante des partenaires existants, notamment les artisans miniers, ne se sont pas concrétisés à Zorgho et à Boudry. L'évaluation a révélé que la perception de la place de la centrifugeuse dans l'exploitation artisanale de l'or n'est pas toujours claire pour les parties prenantes dans ces deux communes. Les propos de ce responsable du groupement de Boudry sont caractéristiques.

« L'ONG Eau Vive Internationale a pris le temps d'expliquer aux artisans miniers l'importance du projet "Or propre" et la centrifugeuse. Toutefois, la peur de ne plus être propriétaire de leur or a fait que certains se sont retirés. L'installation de la centrifugeuse avait été confondue à une mine industrielle. Tous les orpailleurs avaient peur d'être chassés du site. Vous comprenez avec moi la place de la sensibilisation. Il y a un manque de confiance » (Le responsable du groupement de Tanwaka-Boudry)

Le manque de confiance pourrait expliquer l'usage combiné de la centrifugeuse et les anciennes mauvaises pratiques, c'est-à-dire l'utilisation des produits chimiques. Selon le graphique n°17, jusqu'à 75% des creuseurs pensent que la centrifugeuse ne capte pas tout l'or et 7% d'entre eux n'ont pas confiance à la machine.

Figure 17 : Raisons de l'utilisation combinée de la centrifugeuse, du mercure et du cyanure



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Les propos de cet artisan minier de Boudry confirment les données du graphique ci-dessous :

« Beaucoup d'orpailleurs n'ont pas accepté ce projet à Boudry par manque de sensibilisation et des propositions concrètes à l'endroit de ces derniers. Actuellement les orpailleurs sont divisés : D'autres mènent des campagnes de sensibilisation pour démoraliser les orpailleurs qui veulent accepter l'idée et d'autres orpailleurs sont dans la dynamique de prêcher la bonne nouvelle. Les

orpailleurs n'ont pas accepté ce projet car ils estiment que l'or de la centrifugeuse est très fin et volatile comparativement à l'or traité avec le mercure qui est sous forme de boule. Il fallait une longue période de sensibilisation et de formation pour que la majeure partie des orpailleurs adhèrent l'idée du projet "Or propre". L'orpailleur ne s'inscrit jamais sur les retombées du futur mais souhaite voir la plus-value dans l'immédiat, artisan minier de Boudry. »

IZ, un agent de la Mairie de Boudry ajoute :

« Nous n'avons pas eu de rencontres régulières dans le cadre de ce projet mais nous nous sommes basés sur le chef de Tanwaka pour la réussite du projet mais les artisans miniers ont désisté du fait qu'ils ne savent pas réellement le but du projet »

AA, un agent de la Mairie de Zorgho ajoute :

« C'est grâce à la commune que les artisans miniers ont adhéré passablement au projet "Or propre". Sinon, ce sont des gens qui n'aiment pas les choses formelles ; ce qui crée de la méfiance et de la réticence autour du projet. »

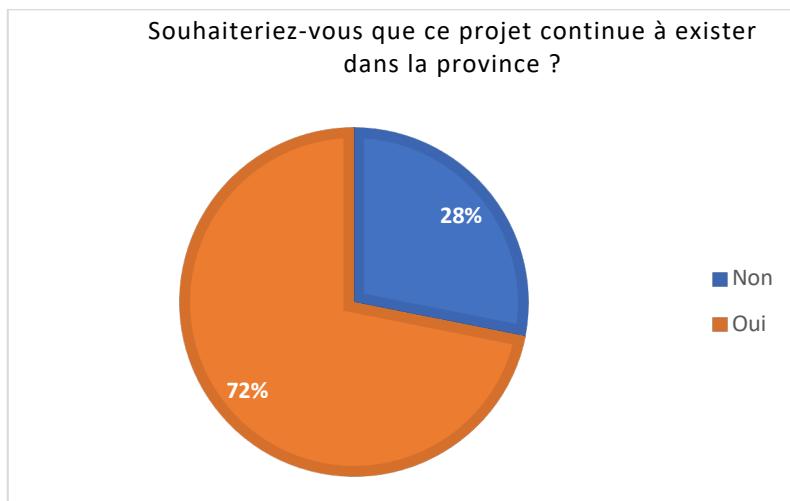
La mauvaise perception du concentrateur et surtout des objectifs à terme du projet ont créé de la méfiance qui n'a permis une forte adhésion des artisans miniers au projet à Zorgho et à Boudry. On note quand même une grande adhésion des membres du groupement de Méguel et cela se justifie par le fait qu'ils ont pu expérimenter le concentrateur et sont convaincus de son efficacité et sa capacité à améliorer le rendement de leur production. Le secrétaire général reconnaît en effet qu'à Méguel, « le projet a eu quand même l'adhésion d'un groupe d'artisans qui ont été un modèle, une référence et qui ont fait le relai entre le promoteur et les autres bénéficiaires ».

Figure 18 : adhésion au projet par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Figure 19 : adhésion au projet par Populations



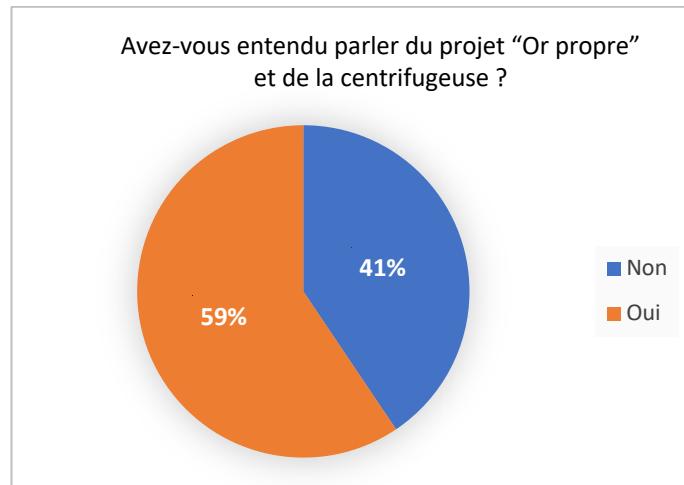
Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Quand bien même il y a 83 % des creuseurs qui souhaitent que le projet “Or propre” continue, les 17% qui n’apprécient pas ce projet constituent un groupe non négligeable qui peut influencer négativement les autres membres des groupements. Ce pourcentage (83%) est appréciable et montre le niveau d’acceptabilité et d’adhésion à la logique du projet “Or propre”, mais renferme un grand nombre d’artisans miniers de Méguel. La lecture croisée des graphique n° 17, 18 et 19, laisse comprendre que les artisans miniers (surtout à Méguel) apprécient bien la centrifugeuse, mais préfèrent l’associer aux produits chimiques notamment le cyanure pour la granulation du métal. L’on peut en déduire de la **bonne adhésion et de l’engagement réel** des bénéficiaires de Méguel au projet et d’une **méfiance et réticence** des bénéficiaires des deux autres communes.

3.4.3 Communication

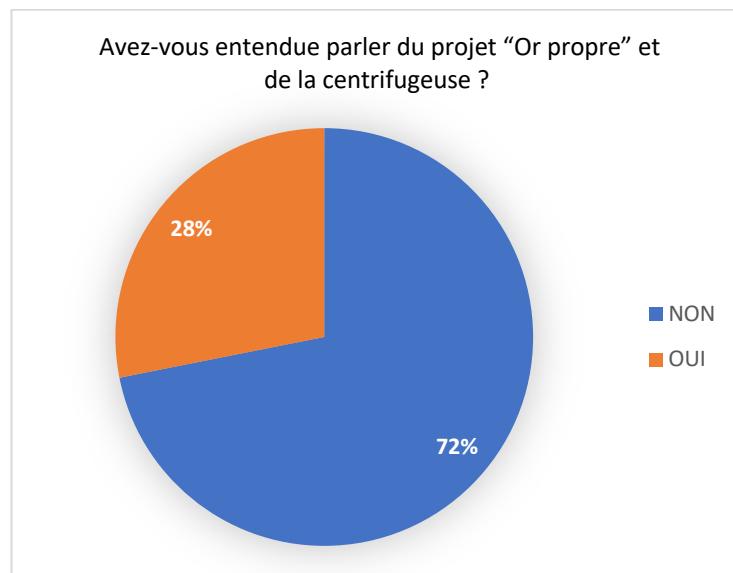
La communication est indispensable à la réussite de tout projet. Les creuseurs et populations environnantes rencontrés ont souligné que le projet pilote “Or propre” gagnerait à mettre plus l’accent sur la communication entre les différentes parties prenantes. Les graphiques ci-dessous donnent une idée de la connaissance du projet par les parties prenantes.

Figure 20 : connaissance du projet pilote “Or propre” par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

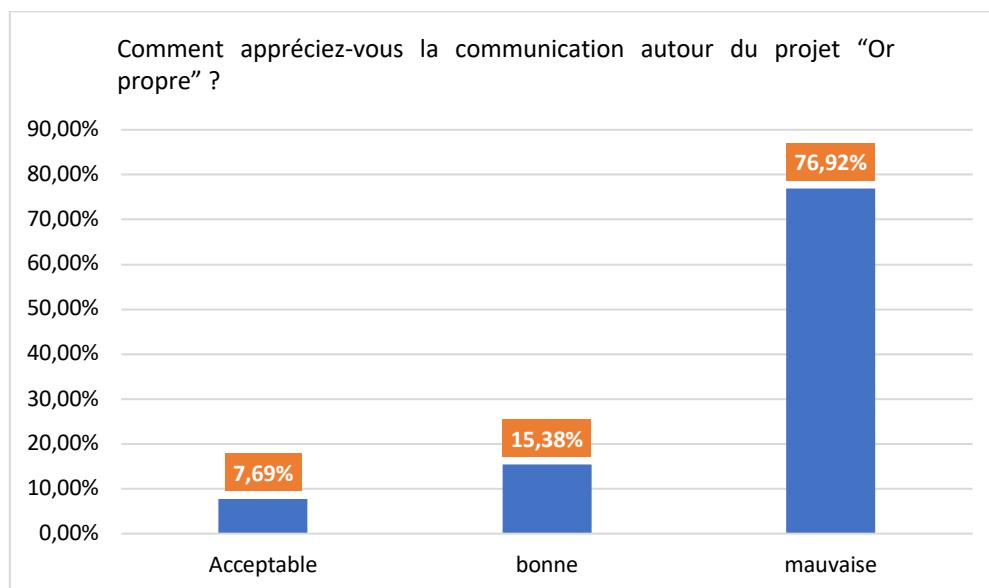
Figure 21 : connaissance du projet pilote “Or propre” par les populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

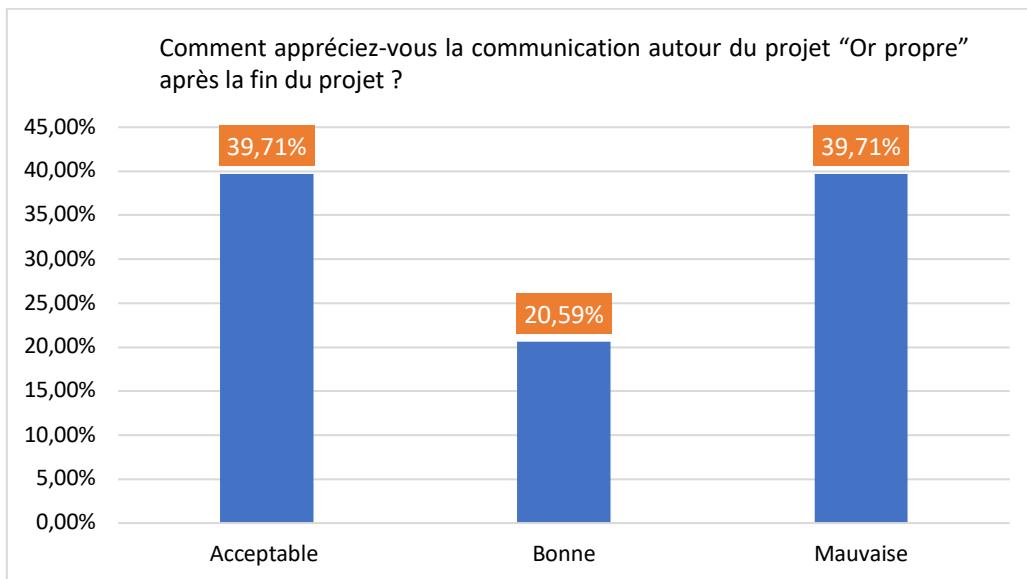
La lecture des graphiques n° 20 et 21 montre que 59 % des creuseurs ont entendu parler du projet pilote “Or propre”, contre 28% de la population environnante. Quant à l’appréciation de la communication, il ressort que la majeure partie de la population environnante (77%) trouve que la communication était mauvaise contre 40% des creuseurs, comme l’indiquent les graphiques n° 22 et 23 ci-dessous.

Figure 22 : appréciation de la communication par les populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Figure 23 : Appréciation de la communication par les creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Selon les deux graphiques n° 22 et 23, seulement 15% de la population environnante atteste que la communication était bonne contre 21% des creuseurs. De l’avis de 40% de creuseurs interrogés, la communication était acceptable contre 8% de la population environnante. Certains creuseurs soulignent qu’ils n’avaient pas toujours des précisions sur les contours du projet.

Un responsable des communes rencontrés confie ceci :

« La communication autour de l’implantation du projet a péché. L’échéance du projet avec des activités bien élaborée ont fait défaut. Les responsables du projet n’ont pas été en mesure de me faire parvenir un calendrier clair sur les activités du projet. Or, sans une bonne communication pas de visibilité. Ce manque de communication auprès de tous les acteurs concernés par l’étude a permis à la société minière industrielle de démobiliser beaucoup d’orpailleurs qui voulaient adhérer au projet “Or propre”. Bien que la sensibilisation soit l’étape indispensable dans le secteur de l’orpaillage, l’équipe du projet “Or propre” n’a vraiment pas maximiser sur le volet sensibilisation et formation. À Boudry à cause de la mauvaise communication, le projet ne fonctionnait pas correctement pendant les années de l’expérimentation. D’autres orpailleurs combattaient les autres orpailleurs qui adhéraient au projet. »

Le manque d’information juste sur le projet sur toute l’étendue de la province du Ganzourgou a rendu difficile la mobilisation des artisans miniers comme l’atteste un agent de la Mairie de Méguet :

« La communication à fait défaut et cela à permis à d’autres orpailleurs de mener des campagnes d’intoxication envers d’autres orpailleurs sur le projet. Je peux vous dire que beaucoup d’hommes n’ont pas adhéré à ce projet dans la commune de Méguet parce qu’un groupe d’artisans miniers véhiculait des informations

selon lesquelles le maire veut aider l'État à les chasser du site. C'est un autre groupe qui a pu créer leur association et depuis lors nous travaillons avec eux. Il y'a eu des sensibilisations mais pas des sensibilisations de longues périodes et aussi pour un projet d'une telle envergure il fallait une étude sociologique pour voir la perception et la représentation sociale de la population avant toute initiative. »

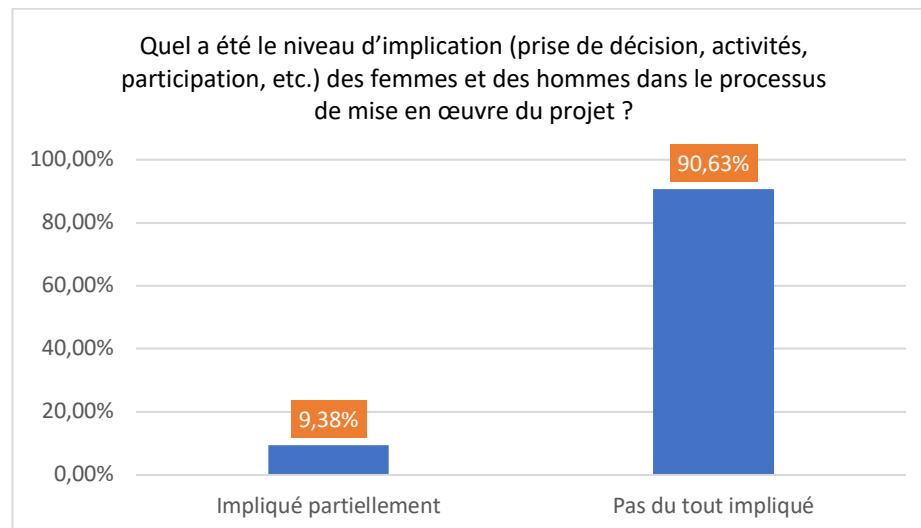
3.4.4 Appropriation par les bénéficiaires

La durabilité d'un projet dépend en partie de son niveau d'appropriation par les bénéficiaires et de la capacité du projet à construire une dynamique de responsabilisation de la collectivité. Dans le cadre du projet pilote "Or propre", 67 % des artisans miniers attestent s'être appropriés de la nouvelle méthode de traitement du minerai par la centrifugeuse et 83% sont intéressés à poursuivre le traitement avec cette machine. Il faut noter que la majeure partie de ces artisans miniers sont de Méguel. L'on peut déduire de **l'appropriation** de la technologie par les artisans de Méguel et de **l'appropriation partielle** des bénéficiaires des deux autres communes.

3.4.5 Rôle et place des femmes et des enfants

Le niveau d'intégration du projet pilote "Or propre" se mesure également à l'aune de l'inclusion de toutes les parties prenantes aux différentes étapes du projet, surtout les couches les plus vulnérables telles que les femmes et les enfants. Il ressort de l'analyse des données, que 91% des populations environnantes pensent que les femmes et les hommes n'étaient pas du tout impliqué.e.s (graphique n° 24).

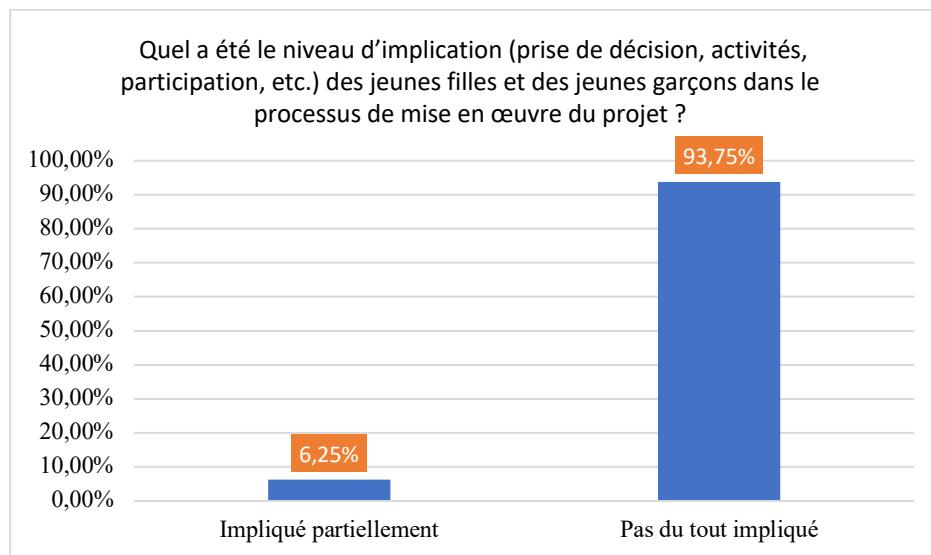
Figure 24 : Niveau d'implication des femmes et des hommes : vue par les populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Quant aux jeunes filles et garçons, les données montrent que 94% des populations environnantes pensent qu'ils.elles n'étaient pas du tout impliqué.e.s (graphique n° 25).

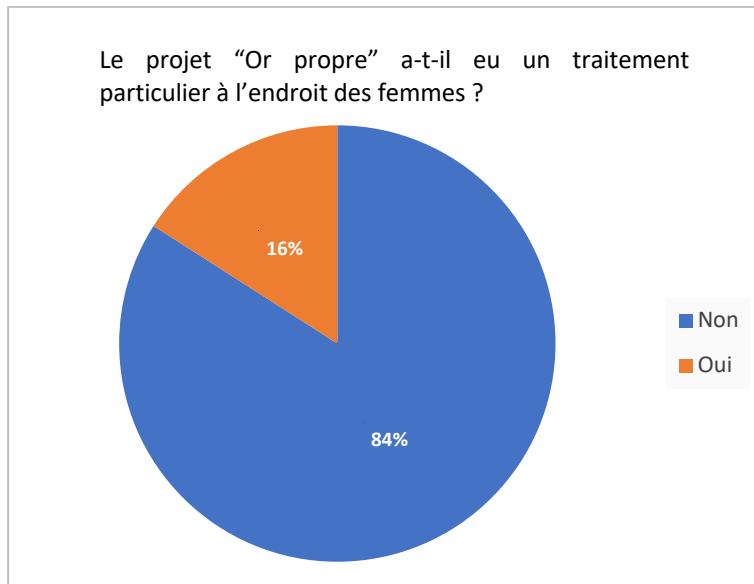
Figure 25 : Niveau d'implication des jeunes filles et des jeunes garçons, vu par les populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Le rôle et la place de la femme ont été également analysés, et il ressort que seulement 16% des creuseurs pensent que le projet a eu un traitement particulier en l'endroit des femmes, contre 6% de la population environnante (graphiques n° 26 et 27).

Figure 26 : Rôle et place des femmes dans le projet vu par des creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Figure 27 : Rôle et place des femmes dans le projet vu par des populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Les femmes qui ont accepté de se mettre en groupement bénéficient des retombés économiques du projet. Il ressort des entretiens que les femmes de Méguel et de Zorgho continuent à mener leurs activités traditionnelles de concassage en travaillant désormais à proximité des centrifugeuses. Dans le cas de Méguel, cela leur a permis de participer aux travaux de traitement avec la centrifugeuse. Dans ce cas, elles reçoivent, en échange de leurs services, du minerai qu'elles traitent avec la centrifugeuse et conservent la production d'or produite, c'est le cas de six femmes maintenant dans le groupement. Ce sont des épouses des hommes du groupement de Méguel. Le SG de la Mairie de Méguel souligne en effet :

« les femmes de Méguel font le concassage, et elles ne doivent pas venir avec les enfants sur le site ».

Comme l'indique le graphique n° 28, seulement 6% de la population environnante reconnaît que le projet a eu un regard particulier à l'endroit des enfants.

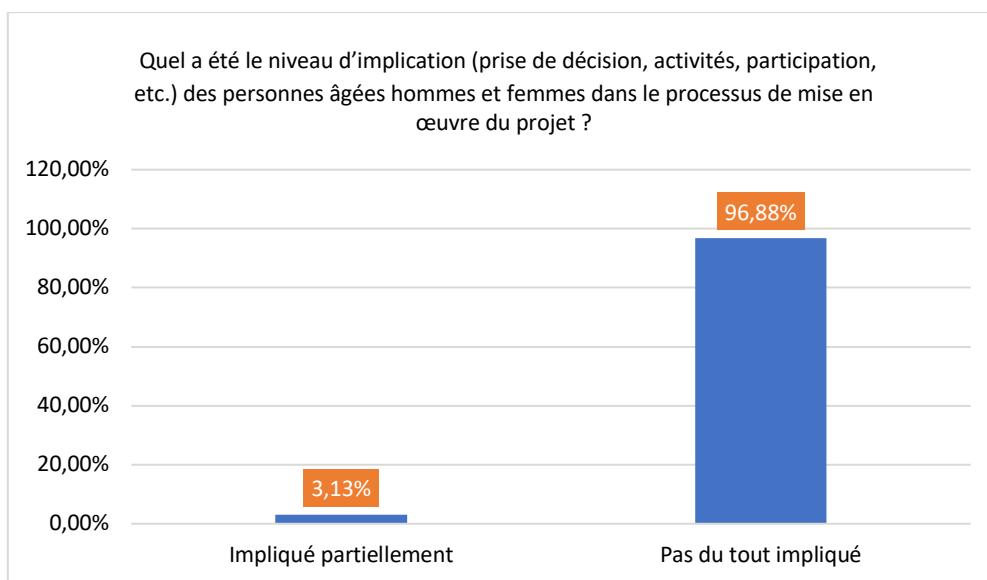
Figure 28 : Place des enfants dans le projet : vue par populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Les populations environnantes (97%) attestent que les personnes âgées (femmes comme homme) n’étaient pas du tout impliquées.

Figure 29 : Niveau d’implication des personnes âgées femmes et hommes, vu par les populations environnantes

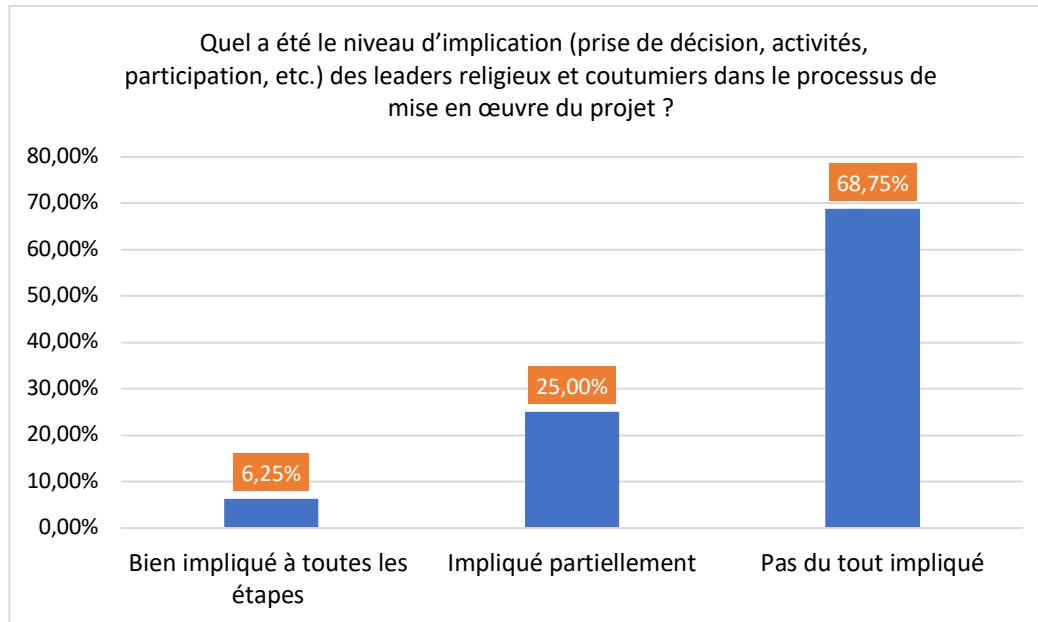


Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Toujours par rapport au niveau d’implication, 69% des populations environnantes pensent que les leaders religieux n’étaient pas du tout impliqués. Le manque d’une implication sérieuse de tous les acteurs pourrait se justifier du fait que le projet “Or propre” est partie d’un simple constat

qui est le traitement du minerai dans la commune de Zorgho. Aussi ce projet avait pour objectif de semer la graine et travailler à prendre en compte toutes les composantes de la chaîne et les acteurs indispensables pour la réussite des projets futurs allant dans la même dynamique.

Figure 30 : Niveau d'implication des leaders religieux et coutumiers : vue par les populations environnantes



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

À la lumière des données triangulées, l'on peut déduire que **le niveau d'inclusion, et de participation au projet est moyen** au regard de l'objectif de départ du projet qui est d'apporter à la connaissance du monde des acteurs miniers que des techniques de traitement du minerai et d'extraction de l'or sans produits chimiques existent.

3.6 Cohérence

La cohérence interroge la stratégie et les méthodes :

- Les objectifs fixés, les activités menées et les résultats attendus sont-ils cohérents les uns avec les autres (cohérence interne) ?
- Sont-ils adaptés au contexte du projet (cohérence externe) ?

3.6.1 Cohérence interne du projet pilote “Or propre”

Afin d'évaluer la cohérence du projet, nous avons comparé les objectifs visés, les activités effectivement menées avec les résultats attendus, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : analyse de la cohérence entre objectifs, activités et résultats attendus

Objectifs	Activités menées	Résultats attendus
Identifier et expérimenter avec des exploitants artisanaux des techniques alternatives à l'emploi des produits dangereux	<p>Organisation des groupes d'exploitants aurifères artisanaux très difficile qui a demandé un travail d'accompagnement plus long que prévu</p> <p>Une gouvernance impliquant les élus locaux Une expérimentation d'un procédé chimique d'amalgamation de l'or avec un produit chimique sud-africain qui n'a pas été concluant et qui a été abandonné</p> <p>Une expérimentation d'un procédé mécanique de centrifugation du broyat de minerai qui a été expérimenté à Méguel, Boudry et Zorgho entre mai et novembre 2018</p>	<p>Les artisans miniers sont organisés en groupement</p> <p>Un procédé non ou peu polluant de traitement de minerai est trouvé de manière participative avec les artisans miniers</p>
Capitaliser et diffuser les résultats des expérimentations	<p>Début de vulgarisation du code minier burkinabè auprès des acteurs de terrain (exploitants artisanaux, municipalités)</p> <p>Tenue à Zorgho d'un atelier bilan de la phase d'expérimentation ;</p> <p>Présentation des résultats au colloque sur « Populations locales face à l'exploitation minière » organisé par le Groupement pour l'Étude de la Mondialisation et du Développement (GEMDEV), le Programme concerté pluri-acteurs de renforcement des capacités des organisations de la Société Civile et de la jeunesse Guinéenne les 26 et 27 novembre 2019 à l'université de Kindia ;</p>	<p>Les résultats de l'expérimentation sont capitalisés et diffusés</p>
Monter à l'échelle cette expérimentation	<p>Élaboration d'un document de vulgarisation du code minier burkinabè auprès des acteurs locaux du Ganzourgou.</p> <p>Analyse de l'environnement réglementaire dans l'espace communautaire.</p> <p>Présentation des résultats aux acteurs du Niger (artisans miniers, Maires de 10 communes, DEMPEC, SOPAMIN, etc.) en février 2020;</p> <p>Présentation des résultats au « Forum des acteurs locaux sur l'extraction artisanale de l'or dans l'espace UEMOA » organisé par l'UEMOA à Sikasso (Mali), les 4, 5 et 6 décembre 2018 ;</p> <p>Accueil de mission d'autres collectivités territoriales du Burkina et de pays de la sous-région notamment les communes de Finkolo-Ganadougou et Misséni du Mali dans l'espace ESKABO ;</p> <p>Accueil de plusieurs missions d'institutions et PTF intéressées par la question (Coopération Française, coopération allemande, UE, BM, UNICEF) et intérêt exprimé par certains pour accompagner l'expérience (UE, BM, GIZ) ;</p>	<p>Les meilleures leçons sont tirées de l'expérimentation pour une mise à l'échelle des pratiques vertueuses d'exploitation responsable de l'or</p>

Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

La lecture du tableau montre que les objectifs visés, les activités menées et les résultats attendus sont cohérents. Les rapports à mi-parcours ajoutés à nos observations attestent de la **cohérence interne** du projet pilote “Or propre”.

3.6.2 Cohérence externe

La cohérence externe du projet est tributaire de son niveau d’adaptation au contexte social dans lequel il intervient et son arrimage aux attentes des collectivités locales dans le secteur de l’exploitation artisanale de l’or.

La lecture du contexte social avant l’intervention du projet montre que la commune de Zorgho qui n’abrite aucun site d’extraction aurifère artisanale est pourtant confronté aux problèmes de pollution de son environnement à cause de l’utilisation des produits chimiques dans le traitement des minerais. En effet, les exploitants aurifères de la province de Ganzourgou amènent sur le territoire de la commune de Zorgho du minerai pré-concentré qu’ils traitent ensuite par des procédés chimiques, tels que le cyanure et le mercure pour terminer d’extraire l’or. Ces produits chimiques sont dangereux pour plusieurs raisons majeures. D’abord, les procédés d’extraction sont consommateurs d’eau et en plus ils sont réalisés à proximité des points d’eau (bornes fontaines en particulier), ce qui entraîne une consommation excessive de l’eau et une pollution lente mais certaine de la nappe phréatique. Ensuite, les effluents liquides et solides ne font l’objet d’aucun traitement et sont déversés dans l’espace public. En outre, le mercure en particulier est un métal lourd connu pour sa dangerosité neurologique. Il contamine les eaux de surface et souterraine et les sols, se concentrant ensuite dans les organismes vivants et peut les rendre improches à la consommation humaine. La combustion du mercure au chalumeau produit des vapeurs de mercure qui, inhalées produisent des conséquences neurologiques importantes en particulier pour les femmes enceintes et les fœtus. Par ailleurs, le cyanure est très dangereux lors de sa manipulation et ses vapeurs sont mortelles pour les êtres vivants. De fait, le cyanure est cause de mortalité d’animaux qui divaguent à proximité des sites de traitement. C’est fort de ce contexte plein d’enjeux environnementaux et de santé publique que les élus locaux de la commune de Zorgho ont interpellé leurs partenaires et ont bénéficié d’un appui financier du Grand Reims, de l’Ambassade de France, du F3E puis de la DDC pour expérimenter des techniques alternatives à l’emploi des produits chimiques dangereux. Les attentes des collectivités étaient la bonne collaboration entre les artisans miniers et les responsables municipales, la co-construction de solutions durables, la recherche de technique de traitement de minerai non polluant et moins dangereux pour les artisans miniers en particulier et l’environnement de façon générale.

IO, un agent de la Mairie de Mégou apprécie la cohérence du projet par rapport aux priorités de sa commune :

« Oui le projet répond copieusement aux besoins de la commune de Mégou et du Burkina Faso tout entier car si le projet réussissait à atteindre ses objectifs, il luttera contre la dégradation de l’environnement, du couvert végétal, les abandons scolaires, la prostitution et surtout l’insécurité au Burkina Faso. »

Le projet pilote “Or propre” est ainsi intervenu dans la province du Ganzougou au moment où la population de cette zone faisait face à des nombreux défis environnementaux et de santé publique liés à l’utilisation des produits chimiques dans le traitement du minerai. C’est dans le cadre du « *Projet de diminution des risques environnementaux, sanitaire et sociaux de l’exploitation artisanale de l’or dans la province du Ganzourgou (Burkina Faso)* », que le projet



pilote “Or propre”, a été initiée pour répondre à un besoin crucial manifesté par les collectivités, ce qui justifie sa **cohérence externe**.

3.7 Effets socioéconomiques et environnementaux

Dans cette partie, l'évaluation apprécie le niveau de satisfaction des services et produits (bénéfices du projet) des bénéficiaires de façon globale. Apprécier l'impact, c'est-à-dire les retombées à plus ou moins long terme en partant des résultats obtenus revient à étudier les effets des activités dans un environnement plus vaste (économique, social, environnemental, etc.). Quels sont les effets engendrés par le projet en termes :

- a) d'augmentation des rendements de production et de revenus ?
- b) de réduction de l'utilisation du mercure et du cyanure ?
- c) de réduction du temps de travail ?
- d) d'amélioration de la santé humaine et animale
- e) de protection du couvert végétal ?
- f) de protection des femmes et des enfants ?
- g) et de réduction de conflits ?

Tableau 4 : Effets des activités sur les conditions de vie des creuseurs

Élément d'appréciation	Proportion des creuseurs
Augmentation des rendements de production versus les procédés traditionnels	88%
Augmentation probable des revenus	54%
Réduction de l'utilisation du mercure et du cyanure	23%
Réduction du temps et de la pénibilité du travail	94%
Santé humaine et animale ; protection de l'environnement	75%
Effets sur les femmes et les enfants	16%
Réduction des conflits	68%

Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

L'analyse du tableau n° 3 montre que le projet a aujourd'hui des retombées sur les bénéficiaires.

Augmentation des rendements de production versus les procédés traditionnels

La lecture du tableau montre que 88% des creuseurs affirment que le traitement du minerai par la centrifugeuse peut favoriser une augmentation des rendements de production si elle est utilisée régulièrement. En effet, en comparant le rendement de récupération d'or de la rampe de lavage et de la centrifugeuse, il ressort que :

- Le rendement moyen obtenu avec la rampe de lavage sur du minerai primaire est de 48%
- Le rendement moyen obtenu avec le concentrateur centrifuge sur du minerai primaire est de 84%

Le concentrateur centrifuge permet d'extraire en moyenne, près de 75% d'or de plus que la rampe de lavage traditionnelle. Ce résultat est renforcé par un essai comparatif direct, réalisé à partir du même minerai, préparé de la même façon (donc avec une granulométrie semblable alimentant la rampe et le concentrateur centrifuge) et opéré par la même équipe : il s'agit des essais 2 (concentrateur centrifuge : 36% de rendement or) et 3 (rampe de lavage traditionnelle : 23% de rendement or), soit un rendement amélioré de 57% par l'utilisation du concentrateur centrifuge. Un retraitement par centrifugation des rejets de gravimétrie artisanale a été effectué, et ce sans rebroyage des rejets : 39% en moyenne de l'or perdu par la rampe de lavage sont ainsi collectés par le concentrateur centrifuge, qui démontre ainsi sa supériorité, sauf quand il est opéré au-delà de son débit optimal (3,2 t/h dans le cas de l'essai 1...).

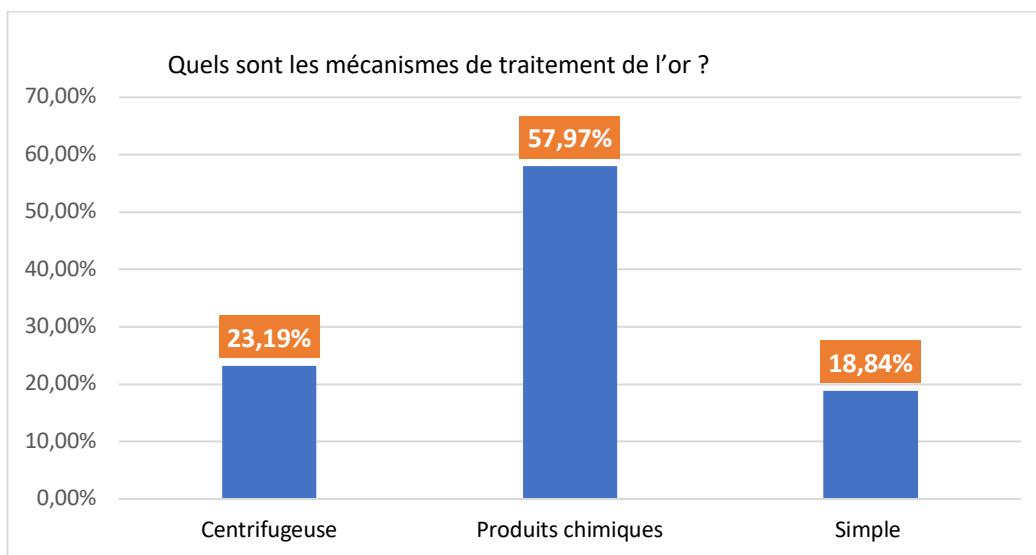
Augmentation probable des revenus

Selon le tableau n° 3, 54% des creuseurs reconnaissent que le projet pourrait contribuer à augmenter leurs revenus, toutefois, l'utilisation de la centrifugeuse n'a pas été faite de façon continue et ils investissent beaucoup dans le fonctionnement de la machine (eau, énergie, transport du minerai, etc.). Un rapport coût d'investissement et prix de revenu de l'or extrait n'a pas pu être établi.

Réduction de l'utilisation du mercure et du cyanure

Les tendances de l'utilisation des produits chimiques sont très bien illustrées dans le graphique n° 31.

Figure 31 : différents mécanismes de traitement du minerai par les artisans miniers



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

Selon le graphique n° 31, seulement 23,19% reconnaissent qu'avec la centrifugeuse, ils ont réduit l'utilisation du mercure et du cyanure dans le traitement du minerai

Il est clair que les artisans miniers n'ont pas abandonné l'utilisation des produits chimiques dans le traitement du minerai. Un artisan minier de Boudry donne quelques raisons :

« L'un des problèmes liés à la réticence des artisans miniers est la gestion des résidus après le traitement de l'or avec la centrifugeuse. En effet, le projet ne prévoit rien pour ça alors que nous n'allons jamais abandonner ces résidus d'où l'usage des produits chimiques comme le cyanure pour le traitement final, souligne un artisan minier de Boudry. »

Réduction du temps et de la pénibilité du travail

Jusqu'à 94% des creuseurs interviewés confirment qu'avec la centrifugeuse, la même quantité de minerai qui devrait être traité en trois jours se traite en trois heures. En effet, le rapport

technique² d'évaluation attestait que le concentrateur centrifuge opère à un débit largement supérieur (plus de 10 fois...) à celui de la rampe de lavage. On passe de 70 kg par heure environ avec une rampe de lavage, à 770 kg par heure environ avec le concentrateur centrifuge. Le gain de temps est réel et bien apprécié. De plus, les creuseurs font remarquer que la centrifugeuse allège la pénibilité du travail de traitement du mineraï par rapport à la technique artisanale. Le temps et l'énergie économisés sont investis dans le loisir et/ou d'autres activités socio-économiques (repos, jeux de société, visite de la famille, activités secondaires, etc.) améliorant ainsi le bien-être social et économique des artisans. En plus de son efficacité à récupérer l'or des minerais traités, la centrifugeuse atténue la pénibilité de traitement du mineraï et réduit le temps de travail.

Figure 32: Centrifugeuse de Meguet.



Source: photo prise par les consultants en juillet 2021.

Santé humaine et animale et protection de l'environnement

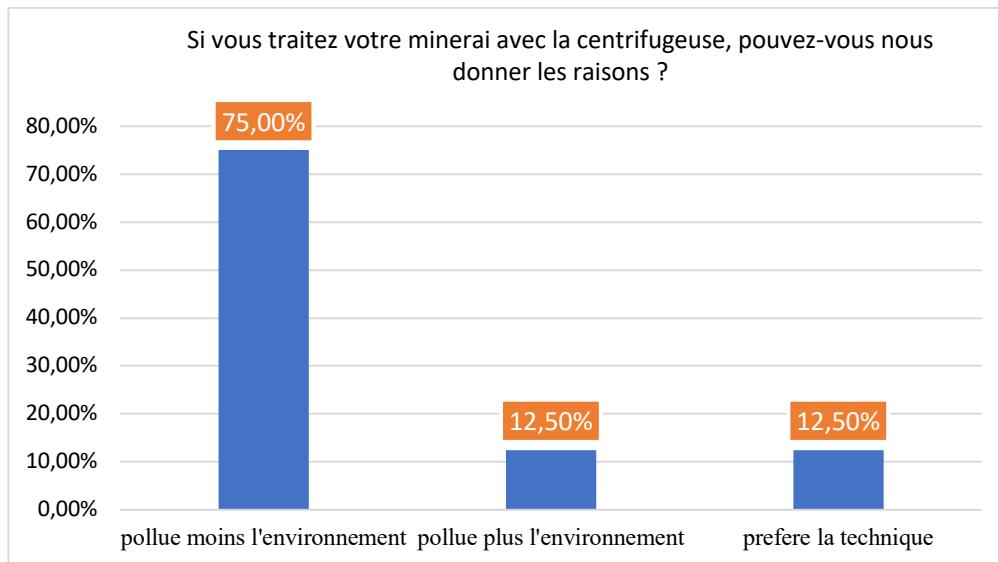
Le projet pilote “Or propre” a en outre de nombreux avantages sur le plan humain et environnemental. Un essai a été réalisé le 19 octobre 2018, sur 1200 kg de sol pollué lors de l'évaluation à mi-parcours de la centrifugeuse³. Malheureusement, les données recueillies sont inexistantes et les opérateurs n'ont semblé se concentrer que sur la récupération de l'or résultant du traitement alors que l'objet principal de l'essai était de mesurer le mercure récupéré dans le concentré. Toutefois, lors de la collecte de données en juillet 2021, certains artisans miniers qui ont participé aux entretiens, certains (75%) se sont accordés sur les avantages de la centrifugeuse par rapport à la santé humaine et animale ainsi que la protection de l'environnement (graphique n° 33). Ils ont souligné que l'abandon de l'utilisation des produits chimiques (mercure et cyanure) diminue les effets négatifs du traitement du mineraï sur leur santé (moins de blessure, moins de problème de peau ; moins de problème de fatigue grâce au gain de temps et à l'allègement du

² Réalisé par Cde CONSULT

³ Réalisé par Cde CONSULT

travail de traitement du minerai ; reverdissement du couvert végétal et possibilité d'élever des animaux sur le site de traitement du minerai avec la centrifugeuse).

Figure 33 : Traitement du minerai par la centrifugeuse, motivations des creuseurs



Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Méguel

En outre, grâce aux équipements de sécurité (bottes, gants de travail pour les hommes, masques contre la poussière et bouchons d'oreilles, des lunettes de sécurité) dont ils ont bénéficié, les artisans miniers se sentent plus en sécurité sur les sites et soulignent le soulagement que cela permet (moins de maux de tête; moins de problème de taux et d'yeux, etc.).

Un artisan minier de Méguel souligne :

« *On n'a pas besoin d'un test technique. Regardez comment le couvert végétal pousse sur le site d'expérimentation de la centrifugeuse. Cela n'est pas possible sur un sol pollué par le mercure et le cyanure. De plus, depuis le début de la saison hivernale, nous amenons nos petits ruminants à proximité du site d'expérimentation et jusqu'ici, ils se portent bien.* »

Una agent de la mairie de Zorgho confirme :

« *En réalité le projet "Or propre" a un avantage qui est la protection de la santé humaine, animale et environnementale.* »

Effets sur les femmes et les enfants

Peu de creuseurs (16%) soulignent que le projet "Or propre" interdit le travail des enfants de moins de 18 ans et des femmes enceintes ou ayant des enfants en bas-âge, sur les sites d'orpaillage, ce qui contribuent à protéger les enfants et les femmes contre les effets négatifs de l'environnement de l'orpaillage. IG, un agent de la mairie de Méguel souligne que « les femmes sont embauchées pour le concassage et cela leur procure des revenus. Elles ont également bénéficié d'un appui pour acheter deux machines à concasser. Elles ne doivent pas venir avec les enfants sur le site ».

En clair, le projet pilote “Or propre” a eu des effets économiques à l’échelle individuelle. Toutefois, au niveau collectif, cela semble moins perceptible. Un agent de la Mairie de Méguel souligne : « Oui un bon projet mais la commune ne ressent pas du tout les retombées de ce projet ».

Réduction des conflits

Un autre aspect qui a été apprécié par les creuseurs (68%) est l’organisation des artisans miniers en groupement, ce qui réduit sensiblement les conflits sur les sites d’exploitation. Les équipements étant des biens collectifs, cela a favorisé la collaboration et l’entente entre les artisans miniers.

Selon les représentants du groupe de Méguel, la mise à disposition d’équipements a favorisé l’entente entre eux. « Avant, nous travaillions de manière individuelle maintenant nous sommes obligés de travailler ensemble et de nous entendre. » Rappelons que le groupement de Méguel était en conflit avec les autres orpailleurs qui continuent à utiliser le mercure et le cyanure. Avec l’expérimentation de nouveaux procédés, certains ont commencé à comprendre leur démarche et se rapprochent du groupe. Ces artisans miniers récalcitrants ont même sollicité le maire pour avoir des équipements eux-aussi. Les artisans de Tanwaka sont en porte faux entre la mine industrielle et le nouveau détenteur de permis semi-mécanisé, ils craignent d’être chassés du site. Le projet a échangé avec les promoteurs de la mine industrielle et semi-mécanisé. Ceux-ci disent mieux comprendre le projet et que cela a favorisé le dialogue avec les artisans miniers de cette localité.

De l’avis des élus locaux, au-delà de la recherche d’augmentation de la productivité, la mise à l’essai de procédés alternatifs pour une exploitation aurifère artisanale respectueuse de l’environnement a été un véritable prétexte pour travailler avec les acteurs sur l’amélioration des rapports et des pratiques. Certaines parties prenantes ont bénéficié de quelques formations, d’informations et de sensibilisations qui a pour résultat, du point de vue des élus interrogés, un début de changement dans les relations entre acteurs. Toutefois, ce travail devrait continuer tout le long du processus du projet pour assurer sa visibilité et sa durabilité.

Un artisan minier de Boudry souligne que l’intérêt qu’ont les artisans miniers de la centrifugeuse dépend de milieu d’origine :

« En plus, les avis sur les bienfaits de la centrifugeuse sont partagés : les natifs de Tanwaka pensent à leur environnement et à leurs enfants et saluent l’installation de la centrifugeuse, tandis que ceux qui sont venus d’ailleurs seulement pour chercher l’or pensent seulement à leur gain et trouvent que la centrifugeuse est lente. »

En somme, on peut dire que le projet pilote “Or propre” **pourrait avoir des effets positifs** sur le plan de la rentabilité, sur le plan pécuniaire, sanitaire et social. Des effets positifs pour les creuseurs qui utilisent les centrifugeuses, pour les populations environnantes qui consommeront de l’eau et des aliments de moins en moins pollués et qui les intoxiqueront moins. Mais l’adhésion partielle des populations et le fonctionnement discontinu de la machine rend difficile l’appréciation de ces effets aujourd’hui.

3.8 Risques identifiés

L'étude évaluative a identifié trois risques majeurs au plan financier, humain et naturel. Il s'agit des obstacles qui ont déjà eu un effet négatif sur le processus du projet et qui pourraient entraver son bon fonctionnement sur les sites. Le tableau n° 4 donne un aperçu des risques au regard des données collectées et leur niveau d'influence négative sur le projet.

Tableau 5 : risques et niveau d'incidence sur le projet

Nature du risque	Caractéristiques du risque identifié	Incidence sur le projet
Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'investissement élevé (eau, énergie, transport de minéral) - Coût de maintenance de la centrifugeuse dispendieux 	Abandon de la technique et retour à l'utilisation des produits chimiques
Humain	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de compétence - Conflit au sein des groupements et entre les groupements - Conflit entre société minière et les artisans miniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais entretien de la centrifugeuse - Mauvaise application de la procédure de traitement endommageant la machine - Retour à la gestion individuelle des sites d'exploitation artisanale
Naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Pandémie (COVI19) - Inondations - Tempêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt de travail - Démotivation des artisans miniers - Endommagement de la centrifugeuse

Source : enquête des consultant.e.s, juillet 2021, Zorgho, Boudry et Meguet

3.9 Durabilité

Dans cette partie, l'évaluation apprécie le degré d'autonomisation technique des bénéficiaires, le degré d'implication des personnes ressources et des services techniques chargés d'appui-conseil, l'adaptabilité de la nouvelle technologie vulgarisée, les bénéfices directs et indirects après le projet pilote.

La durabilité s'exprime par le fait de maintenir les acquis en termes de renforcement des capacités des bénéficiaires notamment en matière de gestion durable de la centrifugeuse, en tenant compte des défis de collaboration entre artisans miniers, une fois le projet terminé. Autrement dit, il s'agit de l'appropriation par les bénéficiaires des acquis réalisés par le projet pilote "Or propre" à travers les composantes relatives à la gestion collaborative des sites et du matériel d'exploitation, à l'utilisation de la centrifugeuse à la place des produits chimiques pour le traitement du minéral, à la sécurité des femmes et des hommes sur le lieu du travail, à la protection des droits des femmes et des enfants et au renforcement des capacités locales. Cette appropriation ne peut exister que lorsqu'on assiste à une adhésion des parties prenantes à la logique du projet pilote "Or propre" et une forte participation de tous les bénéficiaires qui exploitent les différentes ressources dudit projet. Il est alors important de passer en revue les différentes composantes du projet pilote "Or propre" afin d'évaluer leur niveau d'appropriation par les bénéficiaires.

3.9.1 La gestion collaborative des sites et du matériel d'exploitation

Une des conditions pour participer à l'expérimentation était que les artisans miniers se regroupent afin de se responsabiliser collectivement pour l'octroi d'une centrifugeuse. En effet,

à l'instar de nombreux projets de développement, le matériel financé par les partenaires a été mis à disposition des collectivités territoriales à travers une convention. Les collectivités territoriales ne pouvant prêter ce matériel à un individu, les artisans miniers mobilisés pour l'expérimentation ont été invités à se regrouper pour bénéficier de cet équipement d'une valeur d'environ 2 millions de FCFA.

Le projet n'a émis aucune directive sur le type de regroupement à créer. Il pouvait s'agir d'un groupement ou d'une association ou même d'un simple procès-verbal PV de réunion avec les signatures de tous les membres du groupe. Ceci a permis de laisser les dynamiques de groupe se définir sur chacun des sites nous permettant de se consacrer sur le cœur du projet qu'était l'expérimentation.

Ainsi sont nés trois groupements :

Le groupement minier de Méguel, nommé SANEM DAT NÉRÉ, créé en 2017 et formalisé le 09 avril 2018. Au départ, ce groupement comptait environ 35 hommes et 1 femme, ils sont maintenant 84 hommes et 6 femmes. Ce qui atteste la capacité de mobilisation de ces deux leaders et également l'effet de l'expérimentation d'une nouvelle technologie dans cette dynamique locale, dont notamment :

- L'utilisation de la centrifugeuse à la place des produits chimiques pour le traitement du minerai,
- La sécurité des femmes et des hommes sur le lieu du travail,
- La protection des droits des femmes et des enfants,
- Le renforcement des capacités locales.

Le groupement des artisans miniers de Zorgho, créé le 16 février 2018 compte une quinzaine de travailleurs. Ce n'est pas à proprement parler un groupement ou un groupe associatif, mais plutôt une entreprise privée, dirigée par un entrepreneur, originaire de la commune, qui regroupe les travailleurs sur son site depuis plusieurs années. Le site d'expérimentation de Zorgho se trouve à Méguel à proximité de ses trous d'extraction. Résident de Zorgho, il a été convenu que la convention serait signée par le maire de Zorgho.

Suite au désistement d'un premier groupe d'artisans miniers dans le site d'extraction aurifère artisanale Pousghin-Tanga dans la commune de Boudry, un deuxième groupe a été identifié par le maire de Boudry avec le concours du Tanwak Naaba (conseiller municipal de Boudry et chef coutumier de Tanwaka). Ce groupement a bénéficié d'une centrifugeuse installée à 2 km du site d'exploitation.

Un groupement de femmes propriétaires de moulins à broyer et de tables traditionnelles de traitement s'est également créé en groupement minier à Boudry. Ce groupement de femmes travaille avec les membres du groupement des hommes car, il n'a pas bénéficié de centrifugeuse.

Eau Vive a réussi à mobiliser quelques artisans miniers qui ont manifesté un intérêt pour l'expérimentation de procédés technologiques sans produits chimiques. Ces derniers ont également accepté de s'organiser en groupement pour bénéficier chacun d'une centrifugeuse.

Le rapport technique réalisé en janvier 2019⁴ souligne que :

- Les 2 autres groupes (groupes de Zorgho et de Tanwaka) n'étaient toujours pas vraiment opérationnels lors de la mission de fin novembre 2018 : ils avaient bien récupéré leurs concentrateurs respectifs et réalisé leurs bassins de récupération des eaux, **mais clairement ils n'avaient pas été formés correctement à l'utilisation du concentrateur.** Dans les 2 cas les bols étaient mal nettoyés (signe qu'ils ne comprennent pas vraiment le principe opérationnel de leurs machines) et même rendus non étanches au niveau des bouchons de fond, dont les pas de vis étaient faussés. **La formation préalable des artisans à leurs concentrateurs reste essentielle, et il serait utile de faire régulièrement des missions de rappel sur le sujet.**
- A priori, peu de personne parle du groupe de femmes à Zorgho et à Boudry.
- La préparation du minerai (concassage/broyage) est réalisée sans vrai contrôle avec les « moyens du bord », des « moulins » pas vraiment adaptés au travail propre. Il s'agit plus de pulvériser n'importe comment que de libérer l'or intelligemment. Du coup, plus de 50% des couts opérationnels passe dans cette préparation, énergivore et peu efficace. **Là encore, un projet devrait être mis en œuvre pour recadrer les idées des opérateurs.**

La gestion collective de la machine à Méguel rassure quant à la **durabilité** de la technologie dans cette commune. Toutefois, dans les deux autres communes, on ne peut attester de la durabilité de cette expérience. Le SG de la Mairie de Méguel souligne : « C'est un bon projet mais sa viabilité et sa durabilité demeurent problématiques car les artisans miniers exploitent le minerai sur un terrain qui a déjà été attribué à une entreprise qui peut les chasser du jour au lendemain ». Au-delà de la gestion collaborative, le niveau d'adhésion, d'engagement et d'appropriation des bénéficiaires constitue un indicateur pertinent de la durabilité d'un projet.

3.9.2 Niveau d'adhésion, d'engagement et d'appropriation des bénéficiaires

Au regard des points précédents, qui attestent de la **bonne adhésion et de l'engagement réel** des bénéficiaires de Méguel au projet et d'une **méfiance et réticence** des bénéficiaires des deux autres communes d'une part et d'autre part de **l'appropriation** de la technologie par les artisans de Méguel et de **l'appropriation partielle** des bénéficiaires des deux autres communes, on peut dire que les actions du projet pilote sont **moyennement durables** puisqu'elles sont censées continuer seulement à travers les bénéficiaires de Méguel même après la période d'exécution appuyée par les partenaires techniques et financiers.

Le projet pilote Or Propre expérimenté dans les communes de Zorgho, Boudry et Méguel s'est avéré **pertinent** et **cohérent** au regard des besoins des bénéficiaires. Toutefois, pour motiver l'adhésion et l'engagement des populations, une bonne communication et une inclusion de toutes les parties prenantes s'avèrent impérieuses pour plus d'efficacité et pour assurer la durabilité du projet. Dans une perspective de mise à l'échelle, il est important de tirer de bonnes leçons de cette riche expérience et de faire des recommandations.

⁴ Réalisé par Cde CONSULT

3.10 Conclusion et leçons apprises pour la mise à l'échelle dans d'autres territoires

Le quatrième chantier du projet pilote « Or Propre » était de travailler à une mise à l'échelle (notamment dans l'espace UEMOA) de l'expérience. Pour ce faire, l'étude évaluative a fait une analyse fine de l'expérience afin d'en tirer quelques leçons pour des projets futurs. En effet, les personnes ayant participé aux entretiens n'ont pas manqué de souligner la difficulté d'appliquer certaines lois, notamment celle sur la protection des enfants. Un agent de la direction provinciale de police souligne à cet effet :

« Vous savez, dans ce secteur, il n'y a pas de chaîne de commandement, il n'y a qu'une chaîne d'intérêts. Il est difficile de maîtriser qui fait quoi. Et il y a des parents qui sont impliqués dans le trafic d'enfants et qui sont rémunérés à hauteur de 300 000 FCFA. À mon avis, pour encadrer un tel secteur, il faut instaurer une sanction contre les parents qui “vendent” leurs propres enfants aux artisans miniers » (DP police Zorgho).

Au-delà cela, la prise en compte de certaines attentes des artisans miniers pourrait augmenter l'engouement et motiver l'engagement de nombreux bénéficiaires autour du projet :

« Notre souhait est que le projet “Or propre” nous aide à trouver le bon filon pour ne pas perfore le sol au hasard, car cela non plus ne protège pas l'environnement. De plus, dans la perception des gens, le Blanc sait où se trouve l'or car il a les moyens pour explorer ; nous qui avons accepté de travailler avec le Blanc nous tâtonnons toujours, et ce sont les autres artisans miniers méfiants qui ont encore les bons filons. Ce qui fait que nous avons du mal à convaincre les autres du bien-fondé du projet, car il n'y a aucune valeur ajoutée, que du sacrifice. Les artisans miniers cherchent leurs intérêts, pas plus. Il suffit d'ajouter de la valeur à l’“Or propre” et tout le monde adhérera au projet, souligne un artisan minier de Méguel. »

Le responsable du groupement de Tanwaka-Bourdry déclare :

« Pour un début, tout projet qui n'accompagne pas est voué à l'échec. Le projet “Or propre” doit apprendre cela. Il devrait mettre l'accent sur la sensibilisation de toute la population, la formation d'une équipe chargée du suivi et de la maintenance de la machine, l'eau, en mettant un forage à proximité de la centrifugeuse, l'énergie, en électrifiant la zone d'exploitation, puisque la centrifugeuse fonctionne avec de l'électricité les mesures d'accompagnements en dotant chaque groupe de bénéficiaires de concasseurs, et en aidant les populations à construire le bassin nécessaire pour le lavage » (Responsable du groupement de Tanwaka-Boudry).

Un artisan minier de Tanwaka-Boudry ajoute :

« Avec les artisans miniers, un projet qui n'est pas accompagné et supervisé par les forces de l'ordre ne marchera jamais. Le projet doit travailler en synergie avec l'ANEEMAS pour nous trouver des territoires où nous pouvons continuer l'exploitation de l'or avec cette nouvelle technique et impliquer les forces de l'ordre dans l'organisation du traitement, et ensuite obliger les artisans miniers à utiliser la nouvelle technologie » (artisan minier de Tanwaka-Boudry).

Au regard des leçons tirées de l'expérience, quelques recommandations ont été formulées par les parties prenantes pour la suite du processus et/ou pour permettre la réussite de projets futurs :

« Comme recommandation pour des projets similaires, je suggère que les promoteurs de tels projets prennent le temps pour mettre les artisans miniers en confiance pour plus d'adhésion au projet. Une fois la confiance établie, les artisans miniers s'organisent autour de l'ANEEMAS qui prend la responsabilité d'assurer le suivi de façon participative et de tenir des rencontres de concertation régulières. Une meilleure implication de l'ANEEMAS est indispensable, avec des échéances bien claires et des points focaux au niveau communal qui vont accompagner le projet au titre de la collectivité. L'équipe de projet ainsi mis en place doit travailler en synergie avec les autres projets au niveau national et régional (UNICEF, UNFPA, HELP, SAVE THE CHILDREN). Sans une synergie d'action entre les intervenants, il est difficile d'obtenir des résultats positifs sur le terrain. En outre, pour que la centrifugeuse acquiert l'adhésion de tou.te.s, il faut faire en sorte que ceux et celles qui adhèrent sentent un certain soulagement aussi bien sur le plan financier que physique. Installer la centrifugeuse sur le site d'orpailage, alimenter la zone d'électricité et d'eau. Pour les projets futurs prévoir des concasseurs pour les orpailleurs et installer aussi des groupes électriques et des forages d'eau dans les lieux où une centrifugeuse sera installée » recommande le Maire de Boudry.

Il ajoute :

« Il serait souhaitable de promouvoir un espace de réflexion et de dialogue entre tous les acteurs pour capitaliser les acquis et les insuffisances du projet "Or propre". Le lieu indispensable pour corriger les insuffisances. Mener une étude sociologique pour comprendre la perception des acteurs sur l'acceptabilité avant d'initier un projet d'une telle envergure. Un autre aspect pour la réussite du projet "Or propre" est la sensibilisation et la formation des orpailleurs. Organiser les orpailleurs sous l'égide de l'ANEEMAS. Il faudra impliquer l'ANEEMAS à toutes les phases du projet. Au niveau communal trouver des points focaux qui va accompagner le projet au titre de la collectivité. Entreprendre des négociations sérieuses avec les mines industrielles pour faciliter l'installation d'un projet très promoteur dans les zones où les sites d'orpailage côtoient les mines industrielles ».

Un agent de la mairie de Zorgho abonde dans le même sens :

« Il faut mettre de l'ordre dans le projet "Or propre" et faire en sorte qu'il ait une chaîne dans le processus de projet, du traitement avec la centrifugeuse jusqu'à la vente de l'or. Organiser les artisans miniers en collaboration avec les forces de l'ordre et les contraindre à passer par la centrifugeuse. Installer les centrifugeuses sur les sites d'exploitation. Mettre un droit de contrôle de la commune. Mettre de valeur sur l'"Or propre" pour attirer les orpailleurs. Acheter l'or issu de la centrifugeuse plus cher que l'or traiter avec les produits chimiques. Installer des comptoirs d'achat de l'"Or propre" au niveau de chaque centrifugeuse et implique les forces de l'ordre dans l'organisation des orpailleurs. »

IZ, un agent de la mairie de Méguet renchérit :

« Il faut une synergie d'action entre les intervenants dans le domaine de l'orpailage faire en sorte que la mairie ait une ligne budgétaire pour le suivi du projet travailler en sorte que les artisans s'organisent, soit convaincus, aient confiance au promoteur former les AM sur l'utilisation et la maintenance de la

machine, mettre en place un système de récupération des résidus : eau, boue, etc. faire en sorte que la technologie soit complète : centrifugeuse, concasseur, eau, électricité, mettre de la valeur sur traité par la centrifugeuse. »

IZ, ajoute :

« Travailler en synergie avec tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'orpaillage pour une réussite du projet "Or propre". Impliquer la mairie dès le début du projet et aussi prévoir une ligne budgétaire pour ladite commune et les artisans miniers qui ont accepté adhérer au projet pour la maintenance en cas de panne de l'appareil. La mairie a cédé la centrifugeuse moyennement à une somme symbolique. Le projet devait former les artisans miniers dans l'exploitation et la maintenance des appareils Renforcer les autres appareils en dehors de la centrifugeuse Accompagner la centrifugeuse d'un forage pour le lavage du minerai Prévoir une technologie qui pourra traiter les résidus qui sortent de la centrifugeuse. Cette technique pourra mettre fin au traitement des résidus avec le cyanure Acheter l'or issu de la centrifugeuse très cher que l'or issu du traitement des produits chimiques. Cette technique pourra briser le circuit de la vente des produits chimiques dans les sites d'orpaillage du Burkina Faso »

Des propos des parties prenantes, la communication, la sécurité et la motivation sont les clés de réussite d'un projet. Les recommandations peuvent se résumer comme suit :

- Une bonne communication et sensibilisation durant tout le processus du projet pour gagner la confiance des artisans miniers,
- Des séances de sensibilisation sur les dangers du travail des enfants sur les sites d'exploitation artisanale de l'or,
- Une « sanction » contre la vente et/ou l'achat de tout produit chimique (mercure et cyanure),
- Un accompagnement des forces de l'ordre pour plus de sécurité sur les sites,
- L'inclusion de toutes les parties prenantes pour plus d'engagement et de participation,
- Inclusion et formation des services techniques pour assurer la maintenance de la machine,
- La mise en place d'un comité de suivi représentatif de toutes les couches sociales (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées ; leaders religieux et coutumiers, élus locaux, OSC, etc.) afin d'assurer un suivi participatif du processus et pour plus de transparence et pour renforcer la confiance des bénéficiaires,
- Une stratégie claire et efficace pour initier les artisans miniers à se regrouper en coopératives
- La prise en compte du genre,
- La mise à disposition d'outils de traitement avec des taux de rendements significativement supérieurs aux procédés traditionnels rendant superflus toute tentative postérieure de traitement avec le mercure,
- Une valorisation de l'or extrait par le concentrateur ou la technologie proposée pour motiver ceux et celles qui se sont engagé.e.s dans le processus,
- La mise en place de plateformes de dialogue et la création de synergies avec d'initiatives similaires dans les mêmes territoires

Pour conclure cette partie, il est important de souligner que l'étude évaluative du projet pilote « Or Propre » a montré que l'expérience est pertinente et cohérente au regard des besoins des



bénéficiaires. Toutefois, le niveau d'efficacité, d'inclusion et de durabilité s'est avéré moyen. Cela pourrait s'expliquer par plusieurs raisons. En effet, pour un tel projet, les niveaux de coordination établis sont multiples : coordination au niveau central ; coordination technique ; coordination au niveau local. Les défis que le projet devait affronter étaient de taille : un grand nombre d'institutions d'exécution, présentant les faiblesses institutionnelles que l'on connaît et des défaillances de communication interne entre les niveaux de direction, les niveaux techniques opérationnels et les niveaux du terrain. Si l'on ajoute à cela les changements de responsables des institutions et, par conséquent, les fréquents changements d'interlocuteurs du programme, il est inévitable que la coordination de la mise en œuvre des actions s'en soit ressentie : entre les institutions et l'unité de gestion du projet, à l'intérieur des institutions elles-mêmes et entre celles qui ont eu un rapport avec le projet. En outre, comme l'ont souligné certaines parties prenantes, le milieu de l'exploitation artisanale est un milieu de l'informalité. Ce qui pourrait justifier la méfiance face à l'implémentation de la centrifugeuse qui reflète la formalité et qui pourrait être une menace à leur activité génératrice de revenus. Nonobstant, l'expérience qui est riche d'instructions pourraient inspirer des projets futurs plus efficaces et durables si les recommandations faites sont prises en compte.

4. Évaluation de l'analyse comparative des codes miniers nationaux et communautaires

4.1 Bilan des actions réalisées et des résultats obtenus

4.1.1 But de l'analyse comparative des textes juridiques

Dans une logique de complémentarité au projet « or propre » à Ganzourgou, l’Institut National pour le Développement Durable (IISD) a réalisé un travail de comparaison des textes juridiques applicables à l’EMAPE dans l’espace communautaire UEMOA. Cette analyse avait comme but principal d’identifier les contextes nationaux en faveur d’actions de terrain et de plaidoyers pour la reconnaissance et la valorisation de la mine aurifère artisanale et à petite échelle.

Le rapport consiste en une analyse soigneuse des différents codes miniers nationaux dans la région, fournissant une idée nuancée et approfondie sur les similarités ainsi que les particularités des différents cadres réglementaires. En distinguant les plans stratégique, institutionnel et normatif, l’analyse met en évidence autant l’état des lieux actuels des législations que des recommandations pour leurs améliorations.

En mettant les résultats de l’analyse constamment en lien avec l’outil de traitement gravimétrique du projet « or propre », le rapport permet aisément de comprendre les facteurs législatifs favorisant la mise en place d’un tel projet ainsi que ceux qui le freinent. Ce lien est crucial pour la compréhension du succès du projet d’une part, et pour la documentation de leçons apprises pour une potentielle réPLICATION du projet ailleurs, d’autre part.

Au-delà de la création d’un document comparatif des textes juridiques, un objectif supplémentaire était la vulgarisation des ressortis principaux, autant au niveau national dans le contexte du projet pilote « or propre » qu’au niveau régional en collaboration avec l’UEMOA. Pour le niveau national, l’objectif principal était la diffusion des messages clés auprès des communautés minières, idéalement même traduits dans les langues locales et accompagnés par des infographies. Des conférences de presse ont également été prévues.

En guise de conclusion le but de l’analyse comparative des textes juridiques était triple : il devait contextualiser les résultats du projet « or propre » dans son cadre législatif national (i), il était censé vulgariser le cadre législatif national auprès des groupes cibles du projet (ii) et, sur un plan régional, l’analyse devait permettre de comparer et identifier les contextes et les champs d’action pour lesquels des futures interventions de la DDC paraissent particulièrement pertinentes.

4.1.2 Principaux résultats obtenus et recommandations proposées

Les résultats et recommandations de l’analyse comparative des textes juridiques applicables à l’exploitation minière artisanale de l’or dans l’espace UEMOA se divisent en trois dimensions différentes et ils seront présentés par la suite : les dimensions stratégiques, institutionnelle et normative.

Orientations stratégiques

Sur un plan stratégique, l'analyse comparative des textes juridiques a notamment mis en avant le manque de politiques sectorielles intégrées pour la plupart des pays de l'UEMOA. Tandis que les États membres disposent de documents d'orientation pour une politique minière, l'accent est souvent mis sur l'exploitation minière industrielle ou bien le secteur est abordé uniquement dans son ensemble. Dans le contexte de nombreuses réformes administratives, législatives, réglementaires et organisationnelles qui ont été initiées récemment, il existe donc un manque d'appui sur une politique préexistante du secteur de l'EMAPE.

Le rapport soulève la nécessité d'établir des documents d'orientation stratégique spécifiques au secteur de l'EMAPE qui s'inscrivent dans une politique plus globale sur l'exploitation artisanale et qui s'intégrant dans une politique pour les mines semi-mécanisées et industrielles. Dans ces documents, le secteur de l'EMAPE devrait être principalement perçu comme outil de développement économique avec le but d'améliorer les conditions de vie des populations rurales des pays concernés. En se prononçant de manière claire sur un modèle économique et social pour l'exploitation artisanale, une question cruciale au niveau de la vision du secteur sera automatiquement abordée : celle si l'EMAPE devrait définitivement s'inscrire dans l'économie nationale ou plutôt servir de phase transitoire envers une exploitation semi-mécanisée.

Orientations institutionnelles

Sur un plan institutionnel, l'analyse comparative des textes juridiques a pu démontrer une hétérogénéité au niveau du secteur de l'EMAPE à l'**échelle nationale** : Au moins cinq modèles institutionnels de gestion ont été répertoriés dans l'espace UEMOA, chacun avec ses atouts et ces défis. Notamment le Burkina Faso a été mis en avant comme seul pays ayant créé une agence spéciale chargée de l'encadrement et de la promotion du secteur de l'exploitation artisanale (l'ANEEMAS).

Or, le rapport argumente que la mise en place de telles structures entièrement dédiées au secteur de l'EMAPE au niveau des pays (comme l'ANEEMAS) est cruciale afin de renforcer la politique nationale et d'assurer une bonne mise en œuvre et un suivi. Selon les auteurs, ces structures permettent la gestion la plus efficace du secteur à condition que ce soient des institutions autonomes (i), qu'elles aient la vision intégrée des différents enjeux du secteur (ii), qu'elles aient la capacité de déploiement sur le terrain qui requiert la disponibilité de moyens financiers, logistiques et humains (iii) et qu'elles favorisent la mise en place d'outils ou de plateformes de coordination interministérielle et institutionnelle (iv).

A l'**échelle communautaire**, l'analyse comparative des textes juridiques fait plusieurs références à l'*Acte Additionnel N°01/2000 portant adoption de la politique minière commune de l'UEMOA* qui n'a toujours pas été mis en place en raison de volonté de rationalisation des programmes. Or, autant que certains programmes sont transversaux et pourraient donc s'appliquer à la mine artisanale (par exemple des sujets tels que la préservation de l'environnement ou l'accès au financement), aucune référence spécifique au secteur de l'EMAPE s'y trouve. Les auteurs recommandent donc la révision de ce document voire la création d'un nouveau document régional à l'échelle de l'UEMOA contenant un volet entièrement consacré à la politique de l'exploitation artisanale de l'or.

En plus de ce document d'orientation politique au niveau communautaire, deux initiatives et deux structures **régionales** sont mentionnées dans le rapport qui tiennent compte de certains aspects du secteur de l'EMAPE et qui pourraient être incluses dans des éventuels projets régionaux, notamment en association avec le volet gouvernance :

- L'*Union Transfrontalière des Collectivités Territoriales de l'Espace Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso* qui travaille notamment en partenariat avec le Département du développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'Économie Numérique de la Commission de l'UEMOA et la DDC
- Un programme sur l'orpaillage de l'Autorité de Développement Intégré des États du Liptako-Gourma mis en place en 2016, en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques
- Le *Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA*
- Le *Programme de Coopération Transfrontalière Locale de l'UEMOA*

La mention de ces initiatives et structures s'inscrit dans la recommandation d'accompagner la création d'unions transfrontalières de collectivités territoriales ainsi que d'associations communes minières impactées par l'exploitation artisanale.

Orientations normatives

Sur un plan normatif, cinq constats principaux ressortent de l'analyse comparative des textes juridiques qui compliquent voire rendent quasiment impossible la mise en œuvre des politiques actuelles :

- L'existence de **lacunes** dans la réglementation créant de l'incertitude pour toutes les parties prenantes et une liberté d'interprétation en fonction de leurs intérêts respectifs
- Le **caractère inadapté ou dépassé** de certains dispositifs en raison d'un manque de suivi sur le terrain
- Le **manque de spécifications** pour certains textes ainsi que l'absence de textes d'application ou de précisions sur les conditions d'application
- La **présence d'incohérences voire contradictions** à l'intérieur de ou entre certaines prescriptions ainsi que la multiplicité de textes nationaux applicables au secteur
- L'**insuffisance de la mise en œuvre** et du suivi de la réglementation notamment en vue du manque de mécanismes efficaces et de ressources humaines, financières et techniques

En plus de ces constats généraux, les auteurs se prononcent sur huit aspects plus spécifiques qui demandent une réorientation au niveau normatif :

Définition de l'exploitation artisanale : Il existe un déphasage entre la réalité et le terrain dans le sens que la plupart des réglementations de l'espace UEMOA n'encadrent pas les techniques d'exploitation et les méthodes de traitement des minerais extraits artisanalement. Les auteurs recommandent donc l'intégration du volet mécanisation dans la définition de l'exploitation artisanale, notamment lors de l'étape du concassage. Cela s'avère particulièrement important dans le contexte d'outils de traitement par gravimétrie tel que celui inclu dans le projet pilote « or propre » afin de rendre entièrement légal ce genre d'intervention.

Régime juridique du titre requis pour faire l'exploitation artisanale : Le statut des titres pour l'exploitation artisanale - appelé autorisation d'exploitation artisanale (AEA) dans la quasi-totalité des législations analysés - se montre critique à plusieurs niveaux. D'un côté, la relative courte durée de validité des permis entre un à cinq ans retient les acteurs à réaliser des investissements innovants ainsi que de financer la gestion des impacts environnementaux. D'autre côté, plusieurs pays (notamment le Mali et le Burkina Faso) permettent de superposer les permis de recherche et de l'exploitation industrielle à des AEA ce qui rend encore moins sûre la planification du périmètre. Il s'y ajoute la longue procédure administrative et les nombreuses formalités à réaliser qui décourage les acteurs à vouloir obtenir des permis formels. Les auteurs recommandent donc le renforcement du statut juridique afin de rendre l'AEA et les investissements dans les sites plus attractifs, en étendant la durée de validité et en supprimant la possibilité de superposition avec d'autres permis.

L'autorité chargée de la délivrance de titre : La gestion des AEA s'avère globalement très centralisée dans les pays membres de l'UEMOA. Les auteurs recommandent fortement un transfert des compétences de délivrance des titres aux communes avec le but d'une gestion de proximité et plus efficace du secteur. Cette approche de décentralisation devrait non seulement faciliter la délivrance des titres mais elle devrait également renforcer les capacités des communes par le biais des retombées financières associées aux frais de demande d'octroi. Sans doute, il sera important d'assurer une bonne coordination et une complémentarité entre le rôle des communes et de l'État central. Il restera à déterminer la bonne structure de gouvernance locale à mettre en place – et le rôle des institutions traditionnelles locales - pour maximiser les gains potentiels d'une telle décentralisation.

La nationalité des bénéficiaires de l'AEA : Dans l'espace UEMOA, la nationalité des bénéficiaires de l'AEA est traitée de manière très variée. Tandis que certains pays donnent les titres à toute personne sans distinction de la nationalité, d'autres les réservent soit aux nationaux soit aux ressortissants d'autres États sous réserve de réciprocité. Selon les auteurs, ces politiques basées sur la nationalité sont en déphasage avec la mobilité transfrontalière des mineurs artisiaux aurifères qui est une réalité indéniable, notamment dans les zones Sikasso-Korhogo-Bobo. La libre circulation des agents du secteur est donc recommandée, supprimant toute exigence de nationalité pour les ressortissants de l'Union et harmonisant la question de la réciprocité/non réciprocité.

La catégorisation des acteurs et les rapports de travail sur les sites d'orpailleurs : La plupart des codes miniers ne prévoient pas de catégorisation claire malgré un partage de rôle significatif tout le long de la chaîne. Certaines législations comme le Burkina Faso exigent la possession de cartes d'artisan minier qui distinguent quatre acteurs : les exploitants, les intermédiaires, les collecteurs d'or et les fournisseurs de biens et de services. Or, cette classification ignore plusieurs acteurs tels que les propriétaires terriens, les propriétaires de trous, la police minière informelle, les concasseurs ou autre. La systématisation de la chaîne de valeur basée sur les réalités sociologiques est donc recommandée, permettant notamment d'identifier les acteurs les plus vulnérables et d'offrir une meilleure protection pour ces derniers. Dans le contexte du projet pilote « or propre » et la potentielle disparition du travail des femmes impliquées dans le concassage et le lavage, la catégorisation de telles agent.e.s permettra la mise en place des programmes d'accompagnement spécifiques.

La protection et la gestion de l'environnement : Les textes miniers et environnementaux de la zone UEMOA exigent plusieurs types d'études d'impact mais elles ne sont pas requises avant l'octroi d'une AEA. La raison principale est que l'exploitation artisanale - selon sa définition juridique - tombe dans une catégorie d'opérations avec une faible probabilité d'effets négatifs sur l'environnement. Cela renvoie à la question de la définition de l'exploitation artisanale d'une part mais cela soulève également la question des coûts et de la complexité de l'élaboration de telles études. Cette dernière question se pose également pour les obligations de réhabilitation qui sont imposées à toute forme d'exploitation, y inclue l'artisanale. Les auteurs recommandent l'adoption d'un cahier de charges environnementales et sociales au niveau national, basé sur une évaluation stratégique préalable du secteur. En même temps, des cahiers de charge clairs à l'échelle de projets, y inclus des guides de bonnes pratiques d'hygiène d'assainissement et autre devraient être établis à l'échelle de projet. Les mécanismes de suivi et de contrôle de tels engagements devraient également être renforcés.

La fiscalité applicable inadaptée et inefficiente : Autant que les systèmes de taxation dans les différents États membres de l'UEMOA sont variables, ils sont généralement inadaptés et inefficients. Une des raisons principales et la multiplicité des prélèvements sur un plan national ainsi que local. Tandis que la fiscalité relève principalement du code général des impôts, il s'y ajoute les lois minières nationales qui exigent des taxes spécifiques pour l'exploitation artisanale. La complexité et le caractère centralisé de ces systèmes fiscaux mène à la confusion des contribuables et également à une concurrence entre les différentes administrations sur un même périmètre. Les auteurs recommandent donc une gestion inclusive et de proximité avec une responsabilisation des collectivités territoriales en matière de définition et de collecte des impôts. Il est argumenté que cette approche est notamment nécessaire afin d'obtenir l'adhésion des opérateurs du secteur et de garantir une meilleure redistribution des revenus et un meilleur encadrement du secteur

La commercialisation de l'or : Autant que la réglementation de la commercialisation de l'or est globalement bien élaborée dans les pays de l'UEMOA, elle est appliquée de manière très faible. Selon les textes, l'État central organise le commerce de l'or par le biais de plusieurs organes mais dans la pratique la chaîne est mal maîtrisée. La plupart des collecteurs de l'or ne sont pas immatriculés et plusieurs acteurs dans la chaîne, dont par exemple les fondeurs, ne sont pas pris en compte dans la formalisation. En plus, en raison du manque de financement formel du secteur, les acheteurs d'or établissent souvent un monopole sur le produit final en mettant à disposition des fonds en amont de l'extraction. La commercialisation reste donc dominée par des pratiques opaques et frauduleuses et les administrations rencontrent la difficulté à appréhender les transactions et à taxer le commerce de l'or. Le problème est renforcé par le fait que l'or est de plus en plus utilisé comme une monnaie alternative afin de contourner la réglementation ouest-africaine. Les auteurs soulignent la nécessité de la mise en place de circuits de commercialisation transparents et de la création de filières spécifiques basées sur la certification de l'or « propre ».

Une recommandation intégrée : la création de « zones réservées d'orpailage »

Basée sur les différentes recommandations mentionnées dans la section précédente, l'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'EMAPE dans l'espace communautaire UEMOA finit par suggérer une approche intégrée, offrant l'opportunité d'expérimenter l'ensemble des recommandations spécifiques proposées : la création de « zones réservées d'orpailage ». Cette stratégie est déjà prévue dans plusieurs dispositifs réglementaires, ayant pour but principal la

formalisation du secteur et l'intégration éventuelle dans l'économie nationale et le développement économique des zones minières. Selon les auteurs, un tel programme permettrait d'associer une diversité d'acteurs clés, autant au niveau horizontal que vertical, tels que les gouvernements nationaux, les collectivités territoriales, les instances de l'UEMOA et les partenaires techniques et financiers tels que la DDC.

4.2 Appréciation générale de l'étude

L'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA peut globalement être considérée comme produit hautement pertinent et utile. Étant donné la non-existence d'études similaires dans l'espace considéré, le rapport est précieux autant sur un plan régional que sur les plans nationaux. L'analyse comparative des textes juridiques donne un bon aperçu des différences et similarités entre les juridictions nationales, met en avant les difficultés au niveau des textes ainsi qu'au niveau de leur application et, enfin, elle poursuit une approche très constructive en proposant un vaste nombre de recommandations pour les différentes difficultés soulevées.

Au niveau des sujets clés abordés, autant la question de la sauvegarde environnementale que celle du chevauchement entre l'exploitation artisanale et industrielle et celle de la prise en compte de la dimension genre sont traités de manière adéquate. Tandis que les deux premiers sujets ont pu être retrouvés et analysés à plusieurs reprises dans les textes, la question du genre paraît manquer dans les dispositifs légaux de manière transversale. Le rapport s'est donc focalisé sur la proposition de programmes d'accompagnement des femmes en-dehors de la législation ainsi qu'une revue des acteurs de la chaîne (dont les femmes constituent une partie importante) qui devrait ensuite être intégrée dans les réglementations. La seule question qui ne paraît pas avoir reçu assez d'attention est celle du travail des enfants sur les sites miniers. Or, plusieurs dispositifs légaux – dont le code minier burkinabè – abordent ce sujet de manière exhaustive mais ils sont en manque de moyens pour une application rigide sur le terrain. Une analyse de ce sujet ainsi que des recommandations pour une meilleure réglementation et sa mise en œuvre auraient pu être ajoutés à ce rapport.

De manière générale, le rapport contextualise bien le projet pilote « or propre » et il illustre dans quel sens les différentes réglementations peuvent faciliter ou compliquer la mise en place de tels projets. Dans tous les cas, il est certes que les formes d'interventions les plus efficaces visant à formaliser le secteur nécessiteront une composante économique améliorant les conditions actuelles des groupes cibles tels que l'outil de traitement gravimétrique proposé par le projet. En augmentant le rendement et donc les revenus en or pour les mineurs, cet outil peut être perçu comme une porte d'entrée afin de faire adhérer les groupes cibles à des programmes plus larges qui couvrent des aspects environnementaux, sociaux ou légaux allant au-delà des préoccupations principales (économiques) des mineurs. C'est tout à fait le sens que prend la suggestion de mettre en place des zones réservées à l'orpailage, faisant donc pertinemment le lien entre les recommandations de l'analyse des textes juridiques et le projet pilote « or propre ».

D'un point de vue plus stratégique, le rapport s'inscrit dans les approches de gouvernance de la DDC, notamment au niveau de ses politiques territoriales. A plusieurs reprises, les auteurs insistent sur l'importance des collectivités territoriales et de la décentralisation des compétences pour une meilleure gestion du secteur. Ces recommandations donnent des pistes constructives en cohérence avec les approches clés des programmes de la DDC.

Enfin, il est mentionné tout au début du rapport que plusieurs dispositifs légaux étaient en cours de révision lors de l'analyse. Il faudra donc impérativement mettre à jour certains aspects en tenant compte des versions révisés de certains codes tels que les codes miniers du Bénin et du Togo. Notamment le nouveau Code Minier Communautaire sera bientôt publié et il paraît avoir intégré le volet de l'exploitation artisanale et même celui de l'orpaillage. Pour toute future intervention dans le secteur, ces évolutions sont à prendre en compte.

Il reste à mentionner le fait que des dispositifs clés sur la gestion du mercure dans les pays de l'UEMOA n'ont pas été considérés dans le cadre de l'étude effectuée. Cela est justifiable dans le sens que l'analyse portait sur les codes miniers uniquement. Or, la *Convention de Minamata* visant la réduction voire l'élimination du mercure dans le secteur de l'EMAPE a été signée et ratifiée par les pays de l'UEMOA et des plans d'action nationaux ont été mis en place par plusieurs pays par la suite. Dans le contexte du projet pilote « or propre » visant la promotion des pratiques d'exploitation minière artisanale de l'or sans produits chimiques, il aurait pu être intéressant de tenir compte de l'existence de ces engagements et d'évaluer où les pays en sont au niveau de leur implémentation.

4.3 Pertinence et utilité des recommandations de l'étude juridique

4.3.1 Orientations stratégiques

Au niveau des orientations stratégiques, l'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA est en concordance avec d'autres études qui ont été faites et qui se sont exprimées sur le même sujet. Dans ce sens, l'expression du manque d'une vision globale et à long terme ainsi que la nécessité de documents stratégiques n'est rien de nouveau. Or, l'aperçu détaillé au niveau des différents pays et des différents documents co-existants donne une impression plus approfondie et il fournit également des pistes concrètes pour réviser certains de ces dispositifs ou même d'en créer des supplémentaires.

Or, tandis que les auteurs suggèrent de rediscuter la question de la mine artisanale par rapport à l'extraction semi-mécanisée, il paraît que, en pratique, la plupart des parties prenantes se sont déjà mis d'accord sur le fait que l'artisanat minier devrait plutôt être vu comme transitoire. Cette tendance s'explique notamment par la simple réalité que déjà aujourd'hui, l'artisanat minier sur le terrain est beaucoup plus proche de la définition semi-mécanisée qu'artisanale.

4.3.2 Orientations institutionnelles

L'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA a fait ressortir la diversité des cadres institutionnels en mettant en avant les points forts et faibles de chacun. Cela pourrait jeter les bases pour le renforcement voire la mise en place de plateformes de partage, pilotés par l'UEMOA, sur les meilleures pratiques des différents pays. Par exemple, le Burkina Faso pourrait servir de modèle d'inspiration pour la mise en place d'agences nationales en charge de l'encadrement du secteur de l'EMAPE – à travers l'ANEEMAS – ou bien pour la mise en place d'une institution pour les femmes dans le secteur minier – à travers l'AFEMIB (Association des femmes minières burkinabè).

Or, il reste à souligner que, autant que ces structures - et notamment l'ANEEMAS - sonnent prometteuse sur papier, l'impact sur le terrain reste plutôt faible à l'heure actuelle en vue des nombreux challenges, autant au niveau des ressources humaines et financières qu'au niveau de



la situation sécuritaire à l'échelle du pays. Le renforcement de l'ANEEMAS par la DDC au Burkina Faso pourrait donc sans doute être une porte d'entrée au niveau national pour s'impliquer dans le secteur. Notamment la question d'allocation de budgets étatiques à l'ANEEMAS afin que l'agence puisse encadrer le secteur et acheter l'or sur les sites pourrait être un domaine d'intervention de la DDC. Dans ce contexte, la promotion de la décentralisation de l'agence au niveau des provinces et donc le rapprochement des agents gouvernementaux aux agents sur les sites s'inscrirait également dans les approches de gouvernance caractéristiques de la DDC.

A l'échelle communautaire, autant la révision des documents existants que la création de nouveaux documents régionaux sur l'exploitation artisanale de l'or sont recommandées par les auteurs du rapport. Or, il nous paraît plus judicieux de focaliser sur le renforcement des documents déjà existants, notamment l'Acte *Additionnel N°01/2000 portant adoption de la politique minière commune de l'UEMOA* en ajoutant des composantes couvrant l'or artisanal au lieu de contribuer à la création de dispositifs supplémentaires. En plus, il paraît que la nouvelle version du Code Minier Communautaire contiendra effectivement des dispositifs pour l'exploitation artisanale de l'or. Dans ce cas, une étape consécutive à la publication du Code révisé – prévu autour de septembre 2021, selon Émile Kaboré – sera sans doute la vulgarisation de ce document aux niveaux nationaux, ce qui pourrait constituer un champ d'intervention des bureaux respectifs de la DDC.

Dans tous les cas, il semble que l'institution la plus pertinente au niveau régional pour une éventuelle collaboration avec la DDC reste l'UEMOA. Non seulement dispose-t-elle des moyens pour harmoniser les politiques minières pour l'ensemble des États membres au niveau des textes mais elle est également le mieux positionnée pour l'assurance de cadres de concertation entre les États membres par rapport à la diffusion des meilleures pratiques (e.g. l'ANEEMAS comme agence nationale spécialisée de l'encadrement du secteur EMAPE). Le travail avec l'UEMOA au niveau régional permettrait aussi aisément son insertion dans les programmes nationaux de la DDC en mettant l'accent sur la vulgarisation des documents au niveau des différents pays et en renforçant le soutien des agences nationales chargées de l'implémentation des textes.

4.3.3 Orientations normatives

Définition de l'exploitation artisanale : le constat que la définition de l'exploitation artisanale est actuellement dépassée et en déphasage avec la réalité a déjà été constaté préalablement à cette étude. Le même est le cas pour la nécessité d'intégrer le volet mécanisation dans la définition.

Autant qu'il sera donc absolument indispensable de retravailler sur cet aspect au niveau des textes, nous aimerions revenir sur l'impact actuel de l'outil de traitement par gravimétrie dans le cadre du projet pilote « or propre » au Burkina Faso. Même s'il est vrai que les textes restreignent l'activité aux « procédés manuels et traditionnels », l'application au niveau national se restreint présentement à la phase d'exploitation (et donc au niveau des puits) et tolère la mécanisation lors de la phase du traitement. Tandis que les pratiques d'application des textes au Burkina Faso ne changent pas, ce genre d'outils tels qu'utilisés dans le cadre du projet ne seront donc pas considérés comme illégal dans le contexte de l'exploitation aurifère à petite échelle.

Également dans le contexte du projet pilote « or propre », nous saluons la proposition d'accompagner la mise en place de ces outils de traitement par des programmes d'accompagnement pour les femmes. Ces dernières sont actuelles majoritairement chargées du

concassage et du lavages manuel du minerai et risqueraient de perdre leurs sources de revenu si l'utilisation des outils gravimétriques se répandait avec succès dans le futur. Dans le cas du Burkina Faso, il sera impératif d'associer l'AFEMIB à toute forme d'interventions touchant à la question de la femme dans le secteur.

Enfin, étant donné que le projet pilote « or propre » a bien démontré les difficultés de renoncer au cyanure pour un traitement efficace du minerai, nous aimerais tirer l'attention sur les efforts de l'ANEEMAS de mettre en place des centres de traitement mutualisées. Ces centres ont pour but d'encadrer l'utilisation du cyanure pour les mineurs et de les accompagner pour s'approprier des meilleures pratiques dans ce domaine. Cela pourrait également être une piste pour la DDC, plutôt au niveau national que régional, afin de soutenir le développement du secteur EMAPE.

Un dernier point à discuter est la suggestion de mettre en place des raffineries aux niveaux nationaux. Autant que cette idée paraît prometteuse à première vue, les exemples dans différents pays africains dans le passé et dans le présent (Mali, Ouganda, Soudan, Zimbabwe) ont montré qu'il s'agit d'un sujet complexe et que les ambitions se trouvaient souvent au-delà des objectifs atteints. D'une part, le marché international de l'or est hautement compétitif et les compétences locales au niveau des techniques et procédures ne sont pas toujours assurées afin d'atteindre les degrés de pureté requis. D'autre part, la volonté d'augmentation de la transparence de la chaîne risque même d'entraîner l'effet contraire comme montrent les exemples de l'Ouganda ou du Soudan : dans les deux cas, le gouvernement a profité des raffineries afin de blanchir de l'or provenant de zones de conflit, provenant soit de l'intérieur soit de l'extérieur du pays. Dernièrement, des projets de la DDC promouvant la mise en place de raffineries aux niveaux des pays africains pourraient créer des tensions avec d'autres volets de la politique extérieure suisse, notamment en lien avec le secteur privé qui a une position très forte sur le marché mondial au niveau du raffinage de l'or.

Régime juridique du titre requis pour faire l'exploitation artisanale : A ce niveau, nous sommes parfaitement d'accord avec les recommandations des auteurs de revoir la durée de validité des permis ainsi que de revoir les moyens de superposition avec d'autres titres dans certains pays. Tandis qu'il est proposé d'étendre la durée de validité à cinq ans, nous considérons cela comme une durée minimale mais encourageons même une durée plus longue. Il est clair que pour toutes interventions dans le secteur EMAPE, le risque de superposition du permis artisanal avec d'autres peut significativement affecter la durabilité des projets de manière non-réversible. Les interventions doivent donc impérativement évaluer la situation des permis dans les zones de projet prévues avant de passer à la phase de la mise en œuvre.

Or, la question de la durée de validité ainsi que de la superposition des permis d'exploitation artisanale est étroitement liée à la question sur la vision du secteur. Si les pays optent réellement pour une politique transitoire de la mine artisanale envers la semi-mécanisée, il faudra peut-être également revoir ces aspects pour les permis semi-mécanisés afin de rendre ces derniers plus attractifs : par exemple au Burkina Faso, les permis semi-mécanisés sont actuellement – comme les AEA – superposables avec un permis de recherche ou un permis d'exploitation industrielle.

L'autorité chargée de la délivrance de titre : En effet, les recommandations en faveur de la gestion de proximité par le biais de la décentralisation sont particulièrement pertinentes à deux égards. D'une part, le besoin se manifeste réellement sur le terrain et d'autre part cette approche s'inscrivaient parfaitement dans les pratiques de la DDC au niveau de ses programmes de



gouvernance et autre. La coopération pourrait donc ajouter de la valeur à ce genre de projets au-delà de son appui financier et y contribuer en tant qu'« experte » pour le volet décentralisation et renforcement des capacités des collectivités territoriales.

La nationalité des bénéficiaires de l'AEA : A ce niveau, l'argumentaire sur la question de la nécessité de la libre circulation des mineurs artisanaux à l'intérieur de l'espace UEMOA est sans doute compréhensible et logique. Notamment en vue des contradictions entre la liberté de circulation et de travail dans la CEDEAO et la politique minière, il est clair qu'un travail sur la cohérence devrait être fait. Or, nous aimerais souligner que ce problème ne nous paraît pas être une priorité au niveau des différents agendas politiques. Notamment de la part de l'UEMOA (à travers la discussion avec Émile Kaboré) nous avons cru comprendre que des sujets comme l'harmonisation de la taxation et de la fiscalité sont perçus beaucoup plus urgents que celle de la nationalité des bénéficiaires de l'AEA.

En plus, il reste à faire la distinction entre les détenteurs des AEA (sur qui porte la discussion de la nationalité) et les orpailleurs. Souvent, les acteurs réellement impliqués dans l'exploitation et le traitement de l'or artisanal ne sont pas les mêmes que les détenteurs des permis. Ces derniers représentent plutôt des businessmans ou des entrepreneurs qui sont indirectement impliqués dans l'extraction, soit en taxant les orpailleurs sur les sites, soit en achetant l'or. Dans ce deuxième cas, les détenteurs des AEA possèdent parfois également un comptoir de vente et de l'achat de l'or ce qui les éloigne encore plus du réel travail des orpailleurs.

La catégorisation des acteurs et les rapports de travail sur les sites d'orpailleurs : Le manque de saisi des différents acteurs de la chaîne et donc les problèmes de fiscalité et d'accompagnement pertinent y liés sont sans doute un majeur frein à la formalisation du secteur. En effet, une catégorisation exhaustive de tous les acteurs de la chaîne jetteurait non seulement les bases pour une gestion fiscale plus efficace mais aussi des programmes répondant aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables. Cette recommandation peut donc être vue comme condition pour la réalisation des recommandations dans le domaine fiscal ainsi que dans l'accompagnement des acteurs les plus vulnérables, dont notamment les femmes. Notamment ce deuxième point permettrait aisément de faire le lien avec la politique émergente de la DDC du « leave no one behind ».

En ce qui concerne l'accompagnement des femmes, nous aimerais souligner que deux voies en parallèle devraient être exploitées : d'une part, la proposition d'alternatives en dehors du secteur EMAPE telles que l'élevage ou autre est sans doute une piste à investiguer. Or, l'option d'augmenter la participation de la femme *dans* la chaîne de valeur de l'or artisanal, notamment dans des domaines tels que la possession de puits, la collecte de l'or voire la détention de comptoir de vente et d'achat devrait également être pris en compte. Tandis que les deux approches ont leur validité, nous aimerais insister sur l'importance de la valeur ajoutée de la mine artisanale dans les milieux ruraux qui dépasse potentiellement celle de l'agriculture, notamment en aval de la chaîne. En plus, sachant que les revenus des femmes ont plus de chances d'être réinsérés dans les budgets des ménages – et donc en faveur des familles et notamment des enfants – le renforcement de la présence de la femme *dans* le secteur EMAPE à des postes mieux rémunérés qu'actuellement pourrait réellement laisser un impact considérable dans les économies rurales. Des projets de sensibilisation et de renforcement des capacités des femmes de détenir des puits ou des comptoirs pourraient donc être une composante importante à l'intérieur des politiques d'accompagnement des femmes.



La protection et la gestion de l'environnement : Les recommandations pour une meilleure gestion de l'environnement, notamment l'adoption de cahiers de charges environnementales et sociales à l'échelle nationale et l'adoption de guides de bonnes pratiques d'hygiène, d'assainissement, de sécurité et de préservation de l'environnement à l'échelle des projets soulève une grande question principale : la gestion des fonds. Dans le cas du Burkina Faso, plusieurs fonds devraient être opérationnels pour financer certaines activités liées à la protection de l'environnement, notamment pour les questions de la réhabilitation des sites. En réalité, ils ne sont pas vraiment fonctionnels. Non seulement il y a-t-il un manque de contributions de la part des détenteurs de permis à travers les cautions mais également y-a-t-il un manque de clarté au niveau de l'allocation de budgets étatiques. La question de la gestion de ces fonds environnementaux pourrait peut-être constituer encore une porte d'entrée pour la DDC, notamment en lien avec des projets visant l'élimination du mercure dans le secteur et donc avec une meilleure gestion environnementale. Dans tous les cas, le rôle des mines industrielles et leur éventuelle contribution à de tels fonds environnementaux serait à discuter. Par exemple, dans le cas du Burkina Faso, un fonds de développement local en faveur des collectivités territoriales a été mis en place et est principalement nourri par les taxes des mines industrielles. Un modèle similaire pourrait être envisagé pour des fonds environnementaux.

La fiscalité applicable inadaptée et inefficiente : La complexité et la gestion centralisée de la fiscalité ainsi que la multiplicité et superposition des taxes et redevances à payer à des administrations différentes sont sans doute une réalité dans la plupart des pays membres de l'UEMOA et un frein majeur à la volonté des acteurs concernés de se formaliser.

Agir sur les questions de la fiscalité pourrait être intéressant pour la DDC à plusieurs égards : Les recommandations en faveur d'une décentralisation et d'une gestion de proximité - comme pour la délivrance des titres - sont des sujets qui s'inscrivent facilement dans les approches de gouvernance de la Coopération suisse. Le travail avec les communes au niveau de la délégation des compétences est donc non seulement un champ où la DDC a de l'expérience mais il serait réellement pertinent en vue de la gestion actuelle du secteur.

Comme déjà mentionné dans le contexte de la catégorisation des acteurs de la chaîne de valeur, ce projet d'identification des parties prenantes sera une étape indispensable afin de revoir le système de taxation intégrant l'entier des acteurs dans le secteur. En plus, nous sommes entièrement d'accord avec les auteurs de l'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA sur deux autres points : Premièrement, la connaissance des contrats tacites actuels ainsi que l'association de tous ces acteurs dans le processus de la collecte de taxes (propriétaires terriens, responsables de site etc.) seront en effet essentiel afin de ne pas rencontrer de l'opposition aux efforts de la révision du système de taxation. Deuxièmement, la combinaison du nouveau système de taxation avec la mise en place de services sociaux de base pour les communautés minières directement financés par le biais des impôts collectés augmentera de manière cruciale les chances du succès d'un tel projet. En effet, il s'agit d'un des freins principaux à la formalisation car la plupart des mineurs ne voient actuellement pas les avantages de l'inscription dans une activité formelle au-delà de devoir payer des frais supplémentaires.

Or, il reste à discuter si l'intervention dans la gestion fiscale et notamment dans la décentralisation des compétences ne devrait pas plutôt être géré au niveau des bureaux nationaux de la Coopération suisse que dans le cadre d'un programme régional. Dans le cas du

Burkina Faso, DDC a, en plus, déjà une expérience dans le domaine fiscal à travers sa collaboration avec la Direction générale des impôts.

La question du niveau d'intervention (national versus régional) est bien évidemment différente pour les taxes liées à l'exportation de l'or qui ne se laisse pas résoudre à l'échelle des pays mais qui nécessite sans doute une approche régionale. La compétitivité actuelle entre les différents États est perçue comme un des problèmes principaux du secteur de l'or en Afrique de l'Ouest et les attentes à l'UEMOA d'agir en faveur d'une harmonisation du système ne font que grandir. Étant donné les intentions de l'UEMOA d'effectuer un travail là-dessus, cela pourrait être une porte d'entrée facile pour la DDC dans le cadre de la mise en place d'un programme régional. D'un part, cette harmonisation des taxes est un sujet très peu contesté et d'autre part, une révision efficace pourrait entraîner un impact significatif sur l'entier du secteur. Or, nous aimerions tirer l'attention sur une distinction importante en matière de coûts d'exportation. Tandis que, souvent, uniquement les taxes à l'exportation sont mentionnées comme source du problème, ce sont, en effet, les impôts sur le *revenu* qui sont le réel obstacle à la déclaration formelle. Avant toute intervention, il s'agira donc de bien différencier et comparer les multiples coûts en lien avec la commercialisation de l'or (en non seulement de focaliser sur les taxes d'exportation) avant de réfléchir à un système d'harmonisation.

Enfin, il reste à préciser une dernière chose au niveau du discours global lié au potentiel d'une taxation efficace : Tandis que l'analyse comparative des textes juridiques mentionne l'augmentation des recettes fiscales et parafiscales pour les États et les collectivités territoriales, nous aimerions souligner que la partie cruciale seront les collectivités territoriales (et donc le niveau local) et non pas le gouvernement national. Étant donné que le potentiel des budgets étatiques supplémentaires du secteur EMAPE est bien plus modeste que celui des mines industrielles, nous aimerions insister sur le fait que les retombées économiques du secteur de la mine artisanale devraient surtout être perçues comme source de revenus pour les autorités locales et donc qu'ils devraient nourrir le développement rural. En plus, en vue des nombreuses personnes impliquées dans le secteur EMAPE, son potentiel de création d'emplois décents et stables, surtout pour les jeunes, la réduction de la pauvreté et l'augmentation des opportunités d'affaires dans l'économie locale et dans les zones d'orpaillage est bien plus significatif que celui des recettes fiscales au niveau étatique. Ce dernier rôle devrait donc plutôt être dédié aux mines industrielles, qui, à leur tour, contribuent beaucoup moins à la création d'emplois ruraux et de retombées économiques locales.

La commercialisation de l'or : La nécessité de la mise en place de circuits de commercialisation transparents et la création de filières « propres » est sans doute non contestée. En effet, la chaîne est mal maîtrisée par les agences gouvernementales bien que l'État central ait la charge du commerce de l'or issu de l'EMAPE.

Or, nous aimerions ici ajouter une réflexion par rapport à la volonté de maîtriser la chaîne (en aval) et de se formaliser (en amont). Bien sûr qu'il sera important de commencer par formellement reconnaître tous les acteurs de la chaîne comme suggéré dans le chapitre « catégorisation des acteurs ». Or, l'exemple du Burkina Faso illustre comment une institution en charge de la supervision de la commercialisation - la BNAF (Brigade Nationale Anti-Fraude) - constitue plutôt un frein à la formalisation qu'un soutien. Les pratiques de corruption autant au niveau de l'exportation mais également au niveau des sites sont répandues et les agents de la BNAF sont connus pour utiliser des zones grises en leur faveur. En plus, au niveau des

communautés minières, la transparence de leur activité signifierait directement l’obligation de faire certaines contributions financières à travers diverses taxes sans recevoir des services de retour. En plus, un point crucial reste la question du préfinancement des mineurs qui se fait actuellement de manière entièrement informelle. Étant donné le manque de financement formel par le biais de banques ou d’autres institutions financières, les mineurs se font souvent financer par leurs acheteurs d’or (informels) qui créent en même temps un monopole sur l’or sortant des puits. La formalisation de la commercialisation en amont de la chaîne devra donc forcément être accompagnée par des sources de financement formelles d’un part et par une meilleure maîtrise des pratiques de corruption de l’autre part par rapport à la taxation des revenus en combinaison avec la mise à disposition de services sociaux pour les communautés minières.

En ce qui concerne la meilleure maîtrise de la chaîne par les agents gouvernementaux au-delà de leur volonté ou non volonté, un autre champ d’action pourrait sans doute être le renforcement des capacités locales à acheter l’or : En pouvant acheter l’or directement sur les sites ou dans les villes les plus proches, la transparence de la chaîne, et notamment les prix payés, sera augmentée de manière significative. Quant à l’augmentation de la traçabilité de l’or, le renforcement des bureaux d’achat au niveau local - y inclue la mise à disposition de capital et du soutien pour la logistique entre les bureaux locaux et la centrale nationale - nous paraît donc une piste plus pertinente que la potentielle mise en place d’une raffinerie nationale, par exemple.

Nous aimerais également revenir sur la proposition de définir une notion juridique d’« or artisanal propre » et d’introduire des labels de certification. D’une part, nous ne sommes pas convaincus de la reconnaissance d’un label national comparé aux standards internationaux. D’autre part, il n’est pas un hasard que des labels comme *Fairmined* ou autre certifie l’or notamment de provenance de l’Amérique latine où le secteur de l’EMAPE est déjà beaucoup plus avancé qu’en Afrique de l’Ouest. Autant qu’il sera incontestablement souhaitable - dans le moyen à long terme – de pouvoir certifier des mines d’or dans la zone du Sahel, il faut admettre que le chemin est encore long, d’un point de vue réaliste. Au lieu de focaliser donc sur les questions de la certification, nous proposons plutôt de prendre la route proposée par l’Alliance pour une mine responsable (ARM) à travers leur code CRAFT : Ce code constitue une feuille de route pour accompagner les mines artisanales à se formaliser petit à petit et à se connecter ainsi aux marchés internationaux formels. Cette approche s’inscrit entièrement dans les lignes directrices de la diligence raisonnable proposées par l’OCDE qui incitent les acteurs à « s’engager pour améliorer » (*engage to improve approach*) – donc de commencer à acheter de certains sites artisanaux dans une logique de les accompagner le long du processus de formalisation. Cette stratégie a comme avantage de pouvoir cibler certaines mines encore loin de toute forme de certification au lieu de les marginaliser et de les forcer à vendre aux marchés noirs.

Dans tous les cas, nous jugeons le domaine de la commercialisation comme champs d’action très pertinent pour la Coopération suisse au niveau régional, notamment en vue des ambitions de la *Swiss Better Gold Initiative* (SBGI) pilotée par le SECO. Tandis que les pays source de la SBGI se restreignent actuellement à la Colombie, le Pérou et la Bolivie, l’intention de base était de pouvoir tôt ou tard faire une expansion vers l’Afrique. L’engagement de la Coopération suisse dans ce domaine en Afrique de l’Ouest pourrait donc non seulement s’inscrire dans une collaboration verticale entre les programmes nationaux et régionaux mais également dans une collaboration horizontale entre la DDC, le SECO et le secteur privé suisse.

4.3.4 La création de « zones réservées d'orpaillage »

L'idée de créer des zones réservées d'orpaillage est certes honorable et en même temps elle reprend des initiatives déjà discutées voire lancées par les États membres de l'UEMOA. Notamment son caractère intégré permettrait en effet d'expérimenter les recommandations spécifiques proposées. Or, selon nous, plusieurs recommandations dépendent également de l'évolution au niveau de la législation nationale telles que la fiscalité adaptée ou le système d'attribution des titres. Il faudrait donc tout d'abord faire une distinction claire entre les champs d'action qui pourraient être opérationnalisés dans les zones réservées d'orpaillage indépendamment du contexte juridique (par exemple la mise à disposition de services sociaux) et ceux qui ne le sont pas.

Au-delà de ces distinctions, un grand nombre de questions par rapport à la mise en œuvre de telles zones restent ouvertes telles que l'indemnisation, le statut de l'exploitation artisanale en dehors des zones réservées ou d'autres aspects déjà mentionnés auparavant tels que la certification ou les subventions. Nous recommandons donc de d'abord soutenir les pays qui sont déjà plus avancés dans ces réflexions afin de potentiellement pouvoir mettre en place un modèle dont les autres pays pourraient s'inspirer.

4.3.5 Vulgarisation de l'étude

Au niveau de la vulgarisation de l'étude comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA, il paraît que les objectifs n'ont pas été atteints. Autant la diffusion des messages clés auprès des communautés minières, les conférences de presse ainsi que la restitution auprès de l'UEMOA et les discussions pour la mise en place d'un plaidoyer au niveau des États membres n'ont jamais été réalisés. La diffusion du document n'est pas allée plus loin qu'au niveau des partenaires techniques et financiers.

Afin de réellement pouvoir exploiter la valeur de cette précieuse étude, nous recommandons donc fortement de revenir sur la question de la vulgarisation, autant au niveau national que régional et d'intégrer cette dimension dans les futurs programmes. Notamment les bureaux de la Coopération suisse au Mali et au Niger pourraient capitaliser sur cette étude afin de faire du plaidoyer pour le secteur d'une part et afin d'exploiter des pistes pour leurs programmes nationaux d'autre part.

4.4 Conclusion et possibles champs d'action au niveau régional

En guise de conclusion, nous aimerais insister sur le fait que l'analyse comparative des textes juridiques applicable à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA est certes un **document hautement pertinent et utile** pour un public cible large allant d'agents gouvernementaux nationaux aux grandes institutions régionales, aux bailleurs internationaux jusqu'aux aux chercheurs indépendants. Elle contribue à l'identification de contextes nationaux dans lesquels la mise en place de futurs programmes pourrait être plus facile que dans d'autres d'un part, et elle donne des pistes pour des axes d'intervention au niveau régional. L'analyse comparative est une étude exhaustive couvrant une diversité d'aspects bien illustrés avec des exemples concrets et comparatifs dans l'espace UEMOA.



De manière générale, il semble que le Burkina Faso paraît disposer de la réglementation la plus aboutie et en plus, avec son agence nationale d'encadrement, l'ANEEMAS, il pourrait en effet servir d'exemple pour d'autres États membres de la région économique. Dans ce contexte, le **soutien de l'UEMOA pour l'organisation de cadres de concertation** pour les meilleures pratiques pourrait donc effectivement constituer un champ intéressant pour le programme régional, notamment parce qu'il pourrait intégrer les dimensions nationales en même temps (et notamment le Burkina Faso comme modèle à plusieurs égards). Or, il reste à revenir sur le fait que la validité et la superposition des titres pourrait poser un réel frein pour les législations comme celle du Burkina Faso pour la durabilité des projets mis en place par la Coopération suisse (ce qui ne sert donc pas de modèle). Il faudra absolument tenir compte de ce fait pour toute forme de projets futurs et idéalement intégrer les détenteurs de potentiels permis d'exploration ou autre depuis la phase de la planification.

Le rapport d'analyse donne également plusieurs pistes pour la DDC au niveau de programmes favorisant la **décentralisation et la délégation des compétences** des autorités centrales vers les autorités locales. Notamment les champs de la délivrance des titres ou la fiscalité ont été proposés comme domaines d'intervention pour la Suisse. En s'engagent dans ces volets-là, la Coopération suisse pourrait facilement leurs approches de gouvernance typiques et également faire profiter les programmes de leur expertise dans le secteur. Le même est le cas pour les propositions de **promotion du dialogue entre les différentes parties prenantes** telles que les collectivités territoriales, les gouvernements des États membres de l'UEMOA, des associations des orpailleurs et des sociétés minières.

Un autre champ d'intervention, qui pourrait s'inscrire dans la politique du « leave no one behind » de la DDC, serait la **catégorisation de tous les acteurs de la chaîne** et la mise en place de programmes d'accompagnement à la formalisation pour les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes. En tel programme devrait idéalement être lié à des réflexions de sources de financement alternatives aux sources actuelles informelles du secteur afin de permettre la formalisation définitive des acteurs. La question du financement du secteur EMAPE reste un point crucial et un frein majeur à la volonté, voire la capacité, des acteurs à se formaliser (eg. chefs de puits ou collecteurs d'or).

En ce qui concerne les réflexions sur une meilleure gestion de l'environnement, elles sont sans doute valides et elles soulèvent notamment une grande question sur laquelle la DDC pourrait se prononcer en vue de la complexité des coûts associés : celle de la **gestion des fonds environnementaux**. Non seulement s'agirait-il de d'abord bien définir les sources de financement (fonds étatiques, acteurs du secteur EMAPE, acteurs du secteur des mines industriels ou autre) mais également d'accompagner les États dans la collecte et ensuite dans la redistribution des fonds. Une source d'inspiration pour cela pourrait être le fonds de développement local au Burkina Faso, financé par les mines industrielles, qui vise une redistribution des revenus vers les collectivités territoriales. Peut-être que des mécanismes similaires pourraient être mis en place pour le financement des études environnementales et des réhabilitations des sites.

Enfin, il est certes que les champs de la **fiscalité ainsi que de la commercialisation de l'or pourraient également constituer des portes d'entrée intéressantes** pour la Coopération suisse. Tandis que la fiscalité relève peut-être plutôt des compétences des bureaux nationaux, la question de la commercialisation et notamment de l'harmonisation de la taxation de l'or devra être résolu à l'échelle régionale, idéalement en collaboration avec l'UEMOA qui a déjà planifié des



activités dans ce sens. Enfin, une intervention dans le domaine de la commercialisation permettrait non seulement aisément l'intégration verticale des programmes de la DDC mais elle permettrait également l'intégration horizontale - et notamment la collaboration avec le SECO et le secteur privé suisse - afin d'éventuellement jeter les bases pour l'implantation de la SBGI en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre du projet pilote « or propre », l'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans l'espace UEMOA ajoute également de la valeur significative en contextualisant le projet et en mettant en avant les forces et faiblesses des différentes jurisdictions. Dans ce sens, l'exemple du projet pilote « or propre » facilite la compréhension des différentes législations abordées en servant de « cas concret ». Or, dans le contexte de ce projet pilote visant la contribution aux meilleures pratiques d'extraction dans le secteur – et notamment la réduction du mercure - il reste à mentionner la future possibilité d'étendre l'analyse à la mise en œuvre de la **Convention de Minamata** (ratifié par l'entier des pays dans l'espace UEMOA) et les **plans d'action nationaux** qui ont été créés au moins par le Burkina Faso et le Niger. En combinaison avec des projets similaires à « or propre », l'accompagnement des États membres dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux pourrait constituer un champ d'intervention supplémentaire de la DDC.

Tableau 6: Résumé de l'évaluation des recommandations principales de l'analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans l'espace UEMOA. Vert foncé : très pertinent/utile ; vert clair : moyennement pertinent/utile ; rouge: peu pertinent/utile pour la DDC.

	Pertinence de l'analyse et des recommandations	Utilité pour la mise en œuvre d'un programme régional de la DDC
Définition de l'exploitation artisanale		
Régime juridique du titre		
Délivrance du titre		
Nationalité des bénéficiaires		
Catégorisation des acteurs		
Protection de l'environnement		
Fiscalité		
Commercialisation		
Zones d'orpaillage		



Deuxième partie

Analyse prospective s'appuyant sur les leçons apprises pour faire des recommandations fortes

5. Pistes pour la mise en place d'un programme régional de gouvernance sur l'or artisanal dans la sous-région

5.1 Mise à l'échelle du projet pilote « or propre » dans d'autres territoires

5.1.1 État des lieux des programmes nationaux

Le bureau de la Coopération suisse au **Burkina Faso** paraît être le plus avancé au niveau de ses programmes de gouvernance dans le secteur de l'or artisanal. Il a déjà fait plusieurs études pour évaluer des potentielles pistes d'engagement dont la plus grande était celle effectuée par l'ecdpm. En plus, les responsables de la gouvernance participent activement aux cadres de concertation nationaux tels que le forum RSE (responsabilité sociale des entreprises).

Actuellement, la DDC au Burkina Faso est dans le processus de la mise en œuvre d'un premier projet pour le secteur, appelé OR (or responsable), avec une durée prévue de 10 à 15 ans. Tandis que la préparation de l'entrée en matière s'est faite entre juillet 2019 et janvier 2021, la phase présente consiste en deux études préalables supplémentaires qui permettront enfin l'élaboration du *draft* du projet. A l'heure actuelle, la DDC au Burkina Faso s'est déjà restreinte à trois axes principaux pour leur intervention : le soutien de l'ANEEMAS afin d'améliorer la réglementation et la formalisation du secteur (i), le soutien de la gouvernance locale et donc le transfert des compétences au niveau des collectivités territoriales (ii) et enfin, la poursuite de l'expérimentation du projet pilote « or propre » et donc la contribution à l'élimination du mercure dans le secteur (iii). Ces trois axes seront accompagnés du maintien d'un dialogue politique et du plaidoyer auprès des autorités nationales et régionales ainsi que d'un cadre d'échange avec les autres bailleurs au niveau de leurs priorités.

En ce qui concerne le bureau de la Coopération suisse au **Mali**, l'intention de mettre en place un projet dans le domaine de l'or artisanal a également clairement été articulée à l'heure actuelle. Or, la DDC Mali préfère d'abord attendre les directives du niveau régional afin de pouvoir s'aligner pour la suite. En attendant, le bureau a déjà lancé plusieurs initiatives dans le domaine de la gouvernance de l'or artisanal afin de pouvoir se familiariser avec le secteur. En cohérence avec les activités précédentes dans le domaine, la DDC Mali voit le travail avec les collectivités territoriales comme principale porte d'entrée pour la mise en place d'un programme national. Notamment la question de la répartition transparente et juste des revenus issus du secteur EMAPE au niveau local est considéré comme un axe pertinent du point de vue de la Coopération suisse au Mali. Il s'y ajoute la question de la cohabitation entre communautés et mines industrielles ainsi que l'intégration des dimensions d'exploitation artisanale et industrielle dans les plans communautaires. Enfin, la DDC au Mali a également lancé une initiative d'intégration de la dimension or artisanal dans leurs programmes d'appui à l'éducation non-formelle en formant les mineurs sur les bonnes pratiques. Pour les futurs programmes national ou régional de gouvernance dans le domaine de l'or artisanal, la DDC au Mali voit la production minière propre et transparente en faveur des communautés locales comme objectif principal et elle aimerait également l'associer avec la question de la responsabilité du secteur privé en Suisse.

Enfin, la DDC au **Niger** a, similaire au Burkina Faso, pu finaliser sa phase d'entrée en matière et elle est actuellement en train d'établir l'appel d'offre pour un projet de gouvernance dans l'or artisanal sur une durée de deux à trois ans. Préalablement, le bureau a tenté contribuer à un programme déjà existant de la Banque mondiale sur les aspects de la formalisation, des droits



humains et du respect de l'environnement ce qui n'a finalement pas abouti comme souhaité pour des raisons de désaccord au niveau des mécanismes d'évaluation et du suivi.

Alternativement, le bureau au Niger a pu mettre en place une action pour réagir aux effets du COVID sur les sites miniers artisanaux, en mettant l'accent sur la sensibilisation à des questions d'hygiène ainsi que la sécurité des sites miniers. Ce projet a été réalisé en consortium avec Levin Sources et deux ONG régionales sur deux sites miniers. Ces sites ont permis d'identifier de potentielles communes minières pour les futures interventions ainsi que de tirer des premières leçons pour la mise en place d'un programme national pertinent et efficace. Pour le futur programme, le bureau de la DDC au Niger souhaite reprendre l'idée de travailler avec la Banque mondiale (peut-être dans le cadre d'une deuxième phase de projet) dans une logique de complémentarité entre l'approche top-down de la Banque mondiale et de l'approche bottom-up de la DDC à travers les ONG locales et les collectivités territoriales. Notamment le renforcement de l'État au niveau déconcerté ainsi que l'augmentation de la capacité financière au niveau local sont des sujets clés sur lesquels le bureau de la DDC au Niger souhaite travailler. Il s'y ajoute le maintien du dialogue politique que le bureau a déjà essayé de lancer dans le contexte de la ré-adhésion du Niger à l'ITIE (Initiative pour la transparence du secteur extractif) en 2020.

5.1.2 Implication des bureaux nationaux dans le projet pilote « or propre »

Il paraît que des actions concrètes en faveur de la mise à l'échelle du projet dans d'autres territoires, notamment au Niger et au Mali, ont été modestes en vue des attentes du projet.

En ce qui concerne le **Mali**, le bureau national de la DDC n'a pas été directement impliqué dans la mise en œuvre du projet pilote « or propre » mais il a suivi les activités à distance. Selon le responsable gouvernance, Wahab Abdoul Dieng, ce seront les leçons apprises du projet pilote qui leurs permettront à leur tour d'éventuellement répliquer un tel projet au Mali en l'adaptant aux spécificités du contexte local. En préparation, la DDC au Mali a déjà commencé à faire des sensibilisations avec des communautés minières par rapport aux enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'exploitation aurifère artisanale et aux possibilités de mettre en place des centrifuges similaires dans le futur.

La situation du **Niger** est similaire à celle du Mali dans le sens que le bureau a surtout suivi à distance. Il était associé à tous les processus de la planification, à la rencontre avec les consultants jusqu'à l'évaluation du projet et ils sont donc bien au courant du contenu, selon Basilio Ghisletta. Selon le chef de coopération suppléant, la dimension du traitement de l'or sans mercure pourrait donc sans doute être ajouté comme composante des futurs projets au Niger.

Enfin, le bureau de la Coopération suisse au **Burkina Faso** paraît avoir été le plus impliqué dans le projet pilote « or propre », ce qui s'explique notamment par la localisation du projet dans ce territoire national. Le bureau de la Coopération a abrité le projet dans le sens qu'il était le premier interlocuteur pour les partenaires techniques et qu'il a représenté l'équipe régionale sur le terrain et auprès des parties prenantes. Le souhait du bureau de la DDC au Burkina Faso de pouvoir capitaliser sur le projet pilote est donc particulièrement élevé en vue des dispositifs matériels et relationnels déjà existants.

En guise de conclusion, il s'avère donc que les trois bureaux nationaux n'ont pas été plus impliqués dans le projet pilote qu'au niveau du suivi à distance (Mali et Niger) et de la



représentation (Burkina Faso) du projet et que les efforts d'une mise à l'échelle du projet ont été modestes jusqu'à l'heure actuelle. Or, tous les bureaux nationaux sont se sont montrés intéressés d'intégrer la dimension du traitement de l'or sans mercure dans leurs futurs programmes. Ils comptent pouvoir se baser sur les leçons tirées de l'évaluation finale du projet pilote en l'adaptant à leurs contextes respectifs. Dans ce contexte, la diffusion du présent document auprès des bureaux nationaux est donc vivement recommandée.

5.1.3 Potentialité pour les futurs projets au niveau national et régional

Au niveau des leçons apprises du projet pilote pour les futures interventions sur le plan national, le **Burkina Faso** a sans doute le plus de facilité à les intégrer en raison de la géographie. Comme déjà mentionné, le bureau national souhaite poursuivre l'expérimentation du projet ainsi que le travail avec les communes concernées. Il envisage également l'éventuelle réPLICATION du projet ailleurs dans le pays. Ces intentions sont sans doute pertinentes en vue de l'inscription du projet dans les préoccupations nationales, notamment au niveau de la question du traitement de l'or sans mercure. Au-delà, la poursuite du projet pilote « or propre » a l'avantage qu'il se combine facilement avec les deux autres axes prévus par la DDC Burkina Faso ; le renforcement de l'ANEEMAS et le travail avec les communautés locales. En ce qui concerne le renforcement de l'ANEEMAS, le projet pilote « or propre » a clairement fait ressortir les contraintes significatives que rencontre l'ANEEMAS, notamment au niveau de ses ressources financières et humaines et donc au niveau du maillage territorial. En plus, le projet a été confronté à la méfiance des communautés minières envers les agents gouvernementaux et leurs doutes sur les bénéfices. Agir sur une meilleure présence de l'ANEEMAS à l'échelle du territoire nationale – en utilisant les collectivités territoriales comme antennes pour l'ANEEMAS, notamment dans les zones difficilement accessibles - pourrait donc être un projet envisageable pour la DDC Burkina Faso en collaboration avec le gouvernement. En ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance locale, le bureau national de la Coopération suisse souhaite faire le lien avec ses programmes d'appui à la décentralisation et à la participation (DEPAC) pour son programme national sur l'or artisanal. Notamment à travers les conseillers régionaux elle compte toucher à des zones adjointes qui pourraient servir d'endroits de réPLICATION du projet pilote « or propre ».

Pour le **Mali**, il faut d'abord dire que la reconnaissance et l'encadrement du secteur de l'or artisanal paraît beaucoup moins avancé que dans le cas du Burkina Faso. Le travail du plaidoyer auprès des autorités nationales ainsi qu'une éventuelle relecture du code minière semble donc être un travail important à faire afin de pouvoir permettre à des projets tels que « or propre » d'avoir du succès. Or, la sensibilisation des mineurs sur les problèmes environnementaux et sanitaires liés à l'exploitation – et donc également le mercure – sont des activités déjà en cours et elles pourraient sans doute être renforcées dans le cadre d'un futur programme national. En plus, une visite au Burkina Faso par les autorités maliennes, y inclue la visite du projet « or propre » pourrait également être envisagée afin de permettre l'éventuelle mise en place d'un tel projet au Mali.

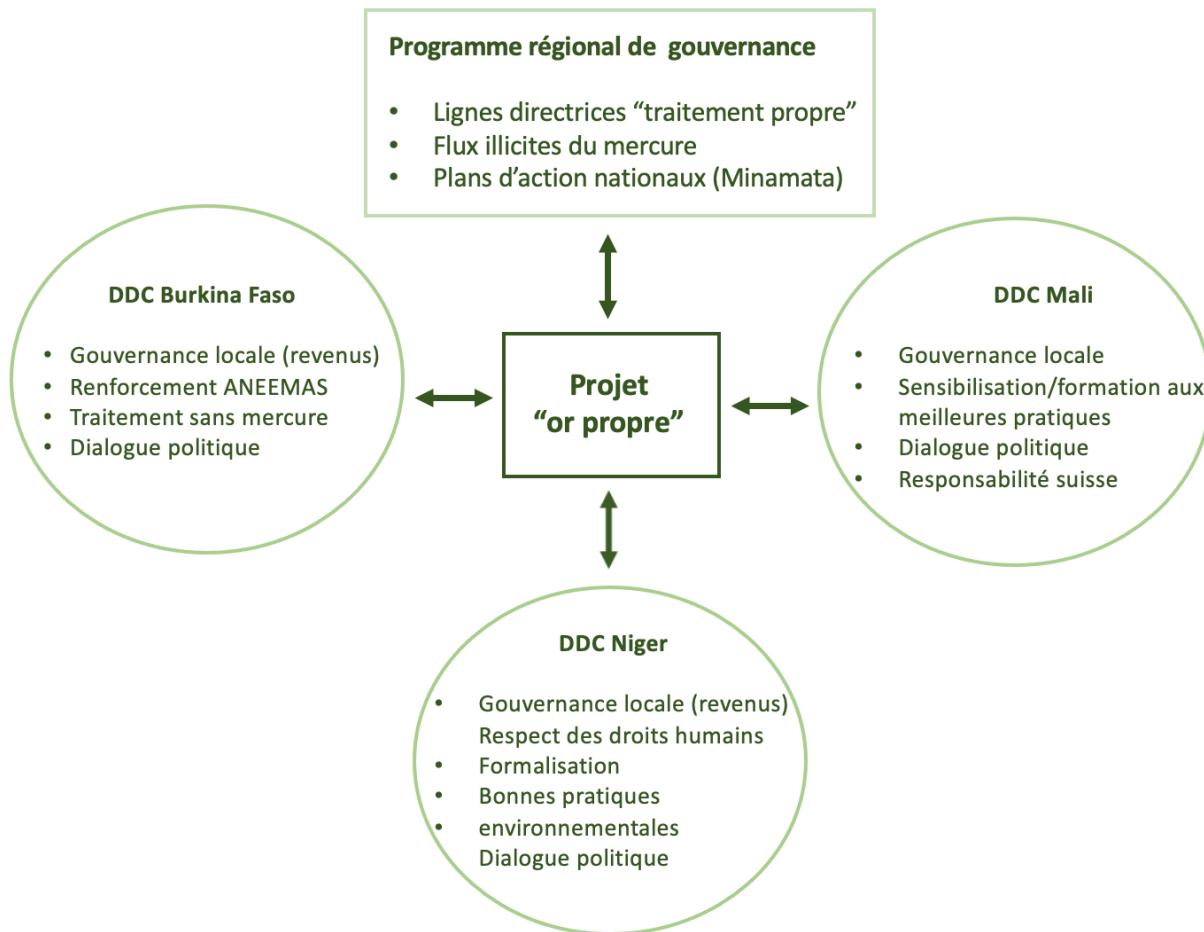
En ce qui concerne le **Niger**, l'état d'avancement au niveau de la reconnaissance du secteur EMAPE se trouve probablement quelque part entre le Burkina Faso et le Mali. Or, les efforts actuels de la Banque mondiale au niveau de la formalisation de l'exploitation minière aurifère artisanale nous paraissent une opportunité importante autant pour le pays que pour les futurs programmes de gouvernance de la DDC au niveau national. S'adhérer aux efforts de la Banque mondiale nous semble donc effectivement une excellente porte d'entrée pour les interventions



à venir. Bien évidemment, il s'agira également de capitaliser sur les leçons apprises du projet ExOr, notamment au niveau du travail efficace avec les communes concernées. Enfin, en ce qui est de la potentielle réPLICATION du projet pilote « or propre » au Niger, le bureau national de la DDC ne paraît pas avoir d'expérience préalable en tant que tel mais l'intégration de cette dimension dans les futurs projets paraît compatible autant avec les efforts de la Banque mondiale qu'avec les approches du projet ExOr à travers sa dimension « eau ». Comme pour le cas du Mali, nous conseillons de commencer par la diffusion des résultats du projet « or propre » auprès des autorités nationales et de la Banque mondiale ainsi que d'organiser d'éventuels visites du projet afin de pouvoir lancer les discussions autour de la question de la réPLICATION.

Enfin, au niveau **régional**, les leçons apprises du projet pilote « or propre » pourraient sans doute constituer le début de la mise en place d'une base de données interne sur les approches efficaces pour les projets de traitement sans mercure. Au lieu que chaque programme national expérimente de manière isolée, il serait important d'assurer le transfert des connaissances entre les différentes approches nationales et d'éventuellement mettre en place des lignes directrices pour les futurs projets. En plus de cela, nous conseillons au programme régional surtout de travailler sur un autre aspect de la question du mercure qui ne se traite pas au niveau national : les flux illicites entre les pays. Étant donné que ces dynamiques sont réellement transfrontalières et régionales, la pertinence de leur intégration dans un programme régional est sans doute donnée. En plus, l'intégration verticale avec les programmes nationaux - à travers des activités de plaidoyer auprès des autorités nationales, par exemple, pourrait être facilement réalisable. Enfin, nous recommandons également d'approfondir la réflexion sur un éventuel travail de la DDC sur la mise en œuvre et le suivi des plans d'action national pour l'élimination du mercure (exigés par la Convention de Minamata). Cette question pourrait être traitée à l'échelle nationale et régionale en parallèle.

Figure 34: Axes nationales des bureaux au Burkina Faso, au Mali et au Niger en parallèle du projet pilote "or propre"



5.2 Mise en place d'un programme régional sur l'or artisanal dans la sous-région

Des interventions nationales et régionales dans le domaine de la gouvernance de l'or artisanal en Afrique de l'Ouest ne sont pas seulement une volonté explicitement manifestée dans la région mais les attentes sont également grandissantes du côté de Berne. Notamment les nouvelles stratégies politiques fédérales mettant l'accent sur cette région géographique ainsi que leurs priorités clés dans la région du Sahel telles que l'extrémisme violent et le secteur des matières extractives rendent la mise en place d'un programme régional sur l'or artisanal particulièrement pertinent.

L'établissement d'un tel programme régional de gouvernance est d'autant plus attractif car il se laisse facilement intégrer dans d'autres priorités de la politique étrangère suisse telles que le sujet de la paix, de la sécurité et droits de l'homme, de la prospérité et de la durabilité. Notamment la question de la gestion durable des ressources naturelles, inscrite dans une approche de décentralisation et de gouvernance locale, se prête aisément comme pilier phare d'un programme régional.

En plus de la cohérence d'un tel programme avec la politique suisse de développement, une intervention régionale de gouvernance dans le domaine de l'or artisanal permettrait de renforcer les liens entre la DDC et le SECO. Cette dynamique peut probablement être considérée comme un des blocages ayant ralenti la mise en place des programmes de gouvernance dans l'or au niveau de la DDC en Afrique de l'Ouest : Tandis que pendant longtemps, le SECO était censé être responsable du pilotage du secteur, la DDC est restée en retrait au lieu de se prononcer sur le sujet. Or, l'exemple de l'Amérique du Sud montre que le cas contraire est également envisageable dans le contexte de la *Swiss Better Gold Initiative (SBGI)* : Dans ce cas, c'étaient notamment les projets pilotes de la DDC dans le secteur de l'or artisanal en Amérique du Sud qui ont permis au SECO de mettre en place un projet à plus grande échelle à travers la SBGI.

Enfin, la mise en place d'un programme régional de gouvernance de l'or artisanal répondrait également à une pression croissante de la part de la société civile suisse ainsi qu'étrangère sur la responsabilité du secteur privé suisse en matière de l'or en Afrique de l'Ouest. Il est bien connu que la majorité de l'or artisanal extrait dans cette région géographique finit tôt ou tard dans les raffineries suisses et la question de la responsabilité du secteur privé suisse est donc sans doute légitime. L'intervention de la DDC dans le secteur, notamment avec une approche de partenariats publics-privés, répond donc non seulement à des lignes directrices politiques mais également aux attentes de la société civile.

5.2.1 Proposition de domaines d'intervention au niveau régional

Basé sur la présente évaluation et notamment les nombreux entretiens avec des acteurs clés, cinq domaines d'intervention nous paraissent particulièrement pertinents en vue de la mise en place d'un programme régional de l'or artisanal intégrant les projets nationaux en même temps.

1. *Renforcement des plateformes d'échange et du transfert des connaissances*

La DDC pourrait renforcer les plateformes d'échange à trois niveaux : entre les États membres de la région, entre les bureaux nationaux de la Coopération suisse (Mali, Niger, Burkina Faso) et entre les acteurs du secteur à l'intérieur des pays respectifs.

Pour les plateformes d'échange **entre les États membres de la région**, nous conseillons d'opérer à travers l'UEMOA et de renforcer avant tout les plateformes et cadres de concertation *déjà existants*. L'idée principale serait d'assurer des transferts de connaissances sur les meilleures pratiques entre les différents pays et de soutenir les pays moins avancés à mieux encadrer leur secteur de l'or artisanal. Par exemple, le cas du Burkina Faso – ayant un code minier qui se prononce explicitement sur le secteur et disposant d'une agence nationale en charge de son encadrement – pourrait servir de source d'inspiration pour le Mali, où la question de l'orpaillage est encore très sensible et que peu d'action politique existe jusque-là.

Pour les plateformes d'échange **entre les bureaux nationaux de la Coopération suisse**, l'idée principale serait de garantir que les différents programmes nationaux puissent profiter des leçons apprises des autres pays et qu'ils puissent harmoniser leurs approches par rapport à des problématiques communes. Ces plateformes d'échange régulières permettraient également au programme régional d'assurer l'intégration verticale des programmes nationaux en tenant compte des spécificités de chaque pays afin que tous les bureaux nationaux puissent se voir représentés dedans.

Enfin, les bureaux nationaux pourraient également renforcer les cadres d'échange à leur tour, en assurant les cadres de concertation entre les **différents acteurs à l'intérieur du pays** ; notamment les agents gouvernementaux, la société civile, les représentants des communes concernées et les différents bailleurs dans le secteur. Cela permettrait non seulement de renforcer le plaidoyer auprès de l'État mais également de favoriser les synergies et les partages d'expérience entre les acteurs clés du secteur. Dans le cas du Burkina Faso, par exemple, nous sommes étonnés qu'un projet tel que « or propre » ait pu entièrement se dérouler sans aucune synergie entre le projet planetGOLD Burkina Faso, qui vise également l'élimination du mercure dans le secteur et qui met également en place des installations de traitement sans mercure. Il existe donc sans doute encore un potentiel non-exploité au niveau de transfert des connaissances et de la création de synergies.

2. Harmonisation de la réglementation et décentralisation de sa mise en œuvre

L'harmonisation de la réglementation du secteur artisanal, en collaboration avec l'UEMOA, se prête particulièrement à l'inclusion dans un programme régional, justement en raison de son caractère régional. Plusieurs sujets tels que les questions de la taxation à l'export ainsi que les flux illicites transfrontaliers de manière générale – tels que l'or, le mercure ou les explosifs – ne se règlent pas à l'échelle nationale et les pays dépendent d'une intervention régionale. La révision des dispositifs existants ainsi que la création de textes d'orientation supplémentaires encadrant le secteur de l'or artisanal au niveau régional seraient donc sans doute des activités pertinentes à entreprendre.

Au travail sur les textes s'ajoute le travail de la vulgarisation de ces derniers, autant à l'échelle régionale que nationale. Ce travail restera d'ailleurs à faire pour l'analyse comparative des textes juridiques encadrant l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA et il devrait être intégré dans les futurs programmes nationaux. De manière générale le sujet de l'harmonisation de la réglementation et de la vulgarisation des dispositifs se prête à de nombreuses synergies entre les niveaux nationaux et régionaux de la DDC afin que les acteurs en charge de la mise en œuvre éventuelle aient réellement la capacité d'implémenter la réglementation comme souhaité.

En ce qui concerne la révision du système de la fiscalité, les programmes nationaux de la DDC devraient notamment axer leur travail sur le soutien des collectivités territoriales en matière de la gestion transparente et locale des revenus issus du secteur de l'or artisanal. En passant par une catégorisation préalable des acteurs les plus vulnérables impliqués dans le secteur, cette approche pourrait aisément s'inscrire dans une politique du « leave no one behind » ainsi que d'une meilleure inclusion de la femme dans le secteur (voir chapitre xx).

3. L'élimination du mercure dans le secteur

Ce sujet nous paraît important à garder sur l'agenda, notamment en vue de la poursuite du projet « or propre » et de la capitalisation sur les leçons apprises de ce dernier. Or, comme expliqué au chapitre 4.3.2, nous verrions les activités au niveau des outils de traitement sans mercure plutôt d'une responsabilité des programmes nationaux : Ces outils constituent une très bonne porte d'entrée afin de faire adhérer les communautés cibles à des projets plus larges, notamment en vue de leur caractère économiquement intéressant. Dans ce sens, le rôle du niveau régional devrait plutôt consister en la centralisation du savoir et de l'assurance du transfert de connaissances entre les différentes approches nationales.

En ce qui concerne de réels champs d'intervention en faveur de l'élimination du mercure dans le secteur au niveau régional, nous conseillons d'axer les actions sur la question des flux illicites du mercure, en collaboration avec l'UEMOA ainsi que sur le soutien de la mise en œuvre des plans d'action nationaux (exigés par la Convention de Minamata), en collaboration avec les bureaux pays de la DDC.

4. *Mise en place d'initiatives de « diligence raisonnable » et ouverture du dialogue avec le SECO et la SBGA et*

Comme abordé dans la section 4.3.3 sous le chapitre de la commercialisation, nous recommandons avant toute ambition de certification de l'or artisanal de réfléchir sur des initiatives de « diligence raisonnable » comme il est suggéré par le guide de l'OCDE et articulé plus en détail par le Code CRAFT de l'*Alliance pour une mine responsable* (ARM). Cette approche s'inscrit dans la logique du « *engage to improve* », ce qui veut dire que les chaînes d'achat de l'or peuvent se mettre en place en parallèle d'un accompagnement vers la formalisation des sites miniers au lieu d'attendre la formalisation définitive. L'approche par la diligence raisonnable est donc différente à celle de la certification dans le sens que cette première elle permet la mise en place de chaînes d'achat à des stades bien plus précoce et donc de cibler des sites d'intervention qui se verraient marginalisés si on essayait uniquement de travailler avec les mines proches des exigences des certifications. Bien évidemment, ces deux approches ne s'excluent pas mais elles sont complémentaires étant donné que le dernier stage du Code CRAFT revient au stade de la certification *Fairmined*.

La mise en place d'initiatives de diligence raisonnable et de chaînes d'approvisionnement de l'or permettrait non seulement d'accélérer la formalisation des sites cibles mais elle répondrait également à la pression croissante envers le secteur privé suisse au niveau de son engagement dans des chaînes d'or artisanal durables et responsables en Afrique de l'Ouest. En plus, le travail sur les chaînes d'or pourrait également jeter les bases pour l'implémentation de la *Swiss Better Gold Initiative* (SBGI) dans la sous-région dans un futur à moyen ou long terme : ce partenariat public-privé piloté par le SECO se trouve actuellement dans sa troisième phase (jusqu'à 2025) en Amérique latine et il continue à travailler sur les trois pays Pérou, Colombie et Bolivie. Or, les discussions avec Daniela Fabel du SECO et la Secrétaire générale de la *Swiss Better Gold Association* (SBGA), Daniela Culillas, ont confirmées que l'initiative reste ouverte à l'option de faire une expansion vers l'Afrique de l'Ouest comme il l'a été discuté déjà à plusieurs reprises à l'interne. Tandis que les approches répressives envers le secteur et les niveaux modestes de la formalisation (notamment dans des contextes comme le Mali) ont été un des freins majeurs pour la SBGI pour s'installer en Afrique de l'Ouest, la DDC – à travers son programme régional de gouvernance dans l'or artisanal – pourrait justement jouer un rôle clé en jetant les bases pour une future intervention de la SBGI dans cette région géographique.

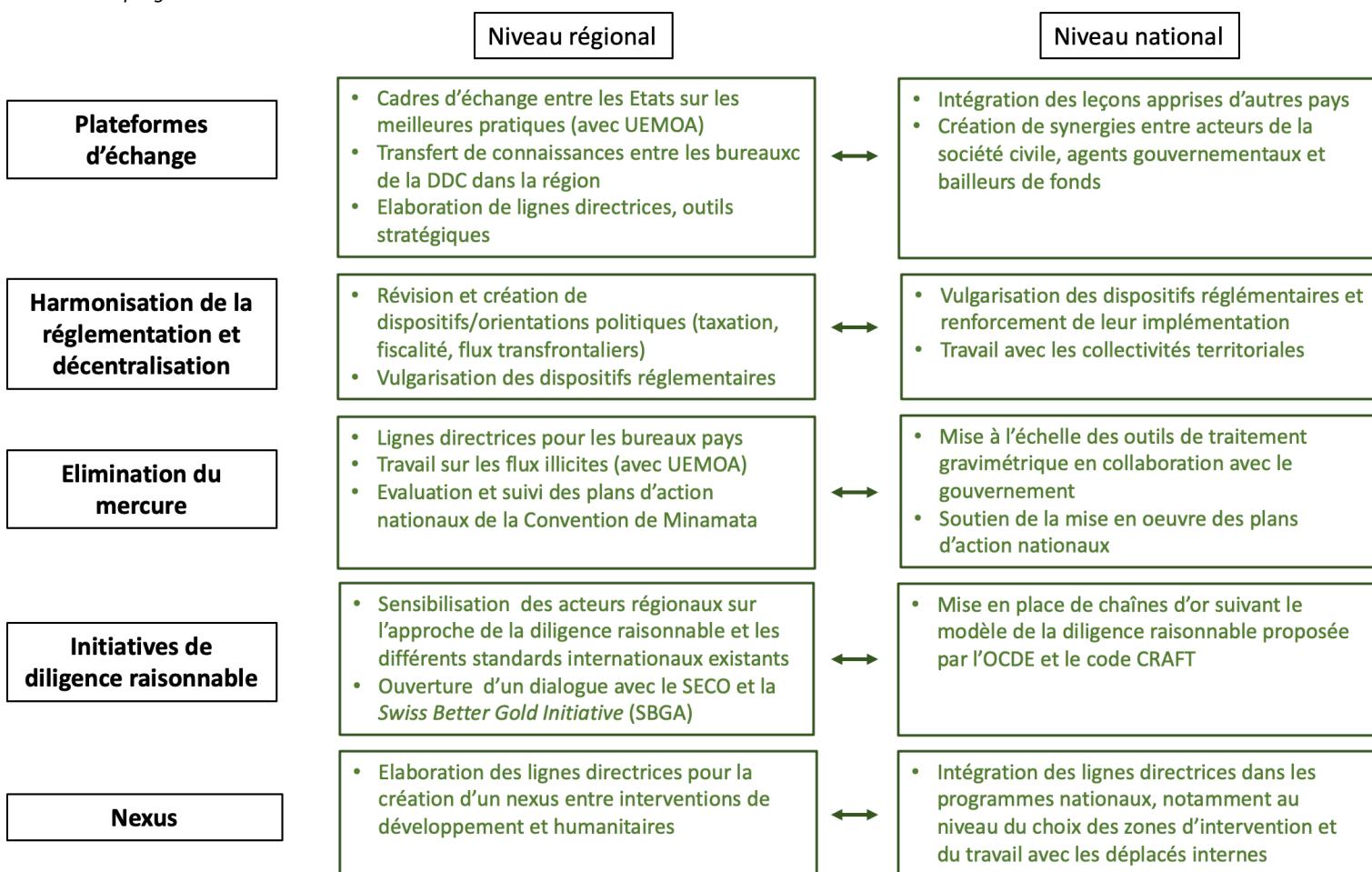
5. *Nexus développement et aide humanitaire*

Étant donné l'insécurité croissante dans la région du Sahel et le lien avec les sites d'exploitation minière aurifère à petite échelle, il est recommandé d'en faire plus qu'une simple parenthèse pour les programmes de gouvernance de l'or artisanal. L'intégration de la dimension de l'extrémisme violent ne permet non seulement la mise en place de programmes style « nexus » mais elle répond également à une réalité sur le terrain, notamment en vue du nombre grandissant de déplacés internes dans les pays concernés. En ajoutant cette dimension aux programmes de

gouvernance dans le secteur de l'or artisanal, le sujet de la migration – très haut sur l'agenda politique suisse – peut être inclus, même s'il s'agit d'une migration interne et non pas transrégionale.

A l'échelle régionale, nous conseillons donc la mise en place de lignes directrices pour la création d'un tel nexus et au niveau national sa mise en œuvre. Cette mise en œuvre pourrait notamment se faire en renforçant le travail avec les déplacés internes et en encadrant les mineurs artisanaux qui ont dû migrer d'un site à l'autre en raison d'insécurité. La mise en œuvre pourrait également se faire au niveau du choix des sites d'intervention tout simplement, en ciblant des sites à plus grand risque d'interactions avec de groupes armés voire terroristes.

Tableau 7: Proposition d'axes d'intervention pour un programme régional de gouvernance assurant l'intégration verticale des programmes nationaux.



5.2.2 Opportunités et challenges pour la mise en place d'un programme régional

En ce qui concerne les **opportunités**, nous constatons que la mise en place d'un éventuel programme régional de gouvernance de l'or artisanal répond à des attentes à plusieurs niveaux : premièrement, il répond à des attentes au niveau de la priorisation des régions et des domaines d'intervention de la politique étrangère suisse et deuxièmement à des attentes au niveau de la société civile en matière de responsabilité de la Suisse dans le secteur. Enfin, un tel programme –

notamment en collaboration avec le SECO – pourrait faciliter l'installation définitive de la *Swiss Better Gold Initiative* dans la région comme il a été prévu depuis le début de ce programme.

Dans ce sens, il est appréciable que la DDC ait choisi de mettre son focus sur l'extraction aurifère artisanale et non pas industrielle. D'un part, ce sous-secteur offre de nombreuses d'opportunités au niveau de divers sujets transversaux et il a le potentiel de servir de réel vecteur de développement dans les milieux ruraux si les approches sont pertinentes. D'autre part, la focalisation sur la mine artisanale permet d'aborder la question de l'or d'une manière moins politique que la mine industrielle, en vue des flux de matière beaucoup plus indirectes vers la Suisse et en significativement plus petites quantités. Néanmoins, une intervention efficace dans le secteur nécessitera sans doute la création de synergies, autant au niveau horizontal qu'au niveau vertical entre les programmes régionaux et nationaux de la DDC, le SECO, le secteur privé suisse, les États de la sous-région et leurs agences spécialisées respectives, les collectivités territoriales ainsi que les communautés minières. Il s'y ajoute la société civile dont on peut compter du côté Suisse notamment *Swissaid*, *Solidar Suisse* et *Action de Carême* qui ont une expérience dans le secteur. Caritas n'a pas d'expérience en tant que tel mais l'ONG travaille dans le domaine des chaînes de production (agricoles) dans la région du Sahel et elle pourrait donc également ajouter de la valeur aux futurs programmes. Du côté international, deux ONG spécialisées dans le secteur de l'or artisanal coexistent actuellement et elles se complètent : *l'Alliance pour une mine responsable* et *l'Artisanal Gold Council*. Les deux sont actuellement présentes au Burkina Faso avec une volonté d'expansion dans la région.

En ce qui concerne les **challenges** pour la mise en place d'un programme régional de gouvernance en matière de l'or artisanal, le caractère informel et opaque est un des défis les plus complexes. Autant au niveau des relations de pouvoir difficiles à cerner qu'au niveau de l'accessibilité des groupes cibles, l'intransparence est élevée. Pour cette raison et encore plus en vue du manque d'expertise de la DDC dans ce secteur, il est recommandé pour la Coopération suisse de se confier à des institutions (non-gouvernementales) spécialisées dans le secteur. La question de l'insécurité croissante dans la région – qui affecte directement toute forme d'intervention – est évidemment directement liée à cette question d'opacité (par exemple au niveau des financements par les groupes armés). C'est notamment pour cette raison que l'intégration de la dimension humanitaire et de l'extrémisme violent à travers la création d'un nexus est fortement conseillée.

Un troisième challenge est le passage de l'échelle des politiques sur papier à l'implémentation réelle sur le terrain. Dans ce contexte, un agencement institutionnel assuré à travers une bonne intégration verticale et une collaboration étroite entre les bureaux nationaux de la DDC et le programme régional peuvent atténuer cet obstacle. Tandis que le niveau régional devrait surtout soutenir l'UEMOA et d'autres structures régionales clés à améliorer et harmoniser les dispositifs réglementaires, les niveaux nationaux devraient soutenir les agents gouvernementaux à les mettre en œuvre.

Parlant du niveau national, un dernier challenge majeur est probablement la prise en compte adéquate des réalités différentes des pays concernés par le programme régional. Il paraît que dans le passé, les programmes et approches des bureaux nationaux de la DDC n'ont pas toujours été reflétés de manière adéquate dans les programmes régionaux et les bureaux nationaux ont eu de la peine à se voir dedans. Les cadres d'échange réguliers entre responsables régional et nationaux (voire 6.1.1) pourront être un bon moyen de renforcement de la communication pour éviter cette situation dans le futur.

Conclusion

Dans l'ensemble, le projet pilote « or propre » a réussi à faire comprendre les avantages potentiels du traitement de l'or sans produits chimiques aux acteurs du monde minier au Burkina Faso et dans quelques pays de la sous-région. Ce projet a aidé les autorités du pays et d'autres partenaires techniques et financiers à renforcer leurs cadres d'action dans l'encadrement de l'EMAPE. Le projet a également donné l'occasion de promouvoir une exploitation responsable de l'or dans les sites d'orpaillage du Burkina Faso et de la sous-région. Le projet a rencontré certaines difficultés au niveau de l'implémentation de la technologie dans les différentes communes concernées par l'étude. La disponibilité des sites en activité pour expérimenter la technologie était problématique. En outre certaines activités de suivi n'ont, de ce fait pas pu être pleinement réalisées, en particulier en ce qui concerne la manière dont les groupements des artisans miniers ont utilisés les centrifugeuses acquises. Il ressort des observations que le projet était beaucoup axé sur le traitement de l'or sans les produits chimiques dans la province du Ganzourgou et peu de regards envers le travail des enfants et des femmes et la phase du creusage dans les sites d'orpaillage. Alors que la prise en compte de ces différentes composantes était nécessaire pour promouvoir une exploitation de l'or propre.

Annexe

Liste des personnes interviewées

Entretiens avec les bénéficiaires de projet

No.	Type d'acteur	Fonction	Nom	Lieu	Date
1	Chef de service de la Chambre des mines	Communicateur	Ina Seda	Ouagadougou	Juillet 2021
2	BNAF	Commissaire	Bamogo	Ouagadougou	Juillet 2021
3	ONASSIM	Agent		Ouagadougou	Juillet 2021
4					

Entretiens avec les partenaires techniques et financiers

No.	Institution	Fonction	Nom	Lieu	Date
1	Alliance pour une mine responsable	Coordinateur national de projet	NIKIEMA Désiré	Ouagadougou	Juillet 2021
2	Eau Vive	Directeur	Jean Bosco	Ouagadougou	Juillet 2021
3	CIDEL	Directeur	Christophe Mestre	En ligne	Juillet 2021
4	ANEEMAS	Directeur Général	OUEDRAOGO Joseph	Ouagadougou	05.07.2021
5	IISD	Responsable investissements durables	NIKIEMA Suzy et NARE Clémence	En ligne	29.06.2021

Entretiens avec des parties externes

No.	Institution	Fonction	Nom	Lieu	Date



1	DDC Burkina Faso	Chargée de programme gouvernance	YARA Jeannine Aïcha	Ouagadougou	30.06.2021
2	DDC Burkina Faso	Chef de coopération adjoint	PIRAS Thomas	Ouagadougou	27.06.2021
3	DDC Niger	Chef de coopération adjoint	GHISLETTA Basilio	En ligne	05.08.2021
4	DDC Mali	Chargé de programme gouvernance	DIENG Abdoul Wahab	En ligne	07.07.2021
5	UEMOA		KABORE Émile	Ouagadougou	29.06.2021
6	SWISSAID	Chargé de programme matières premières	UMMEL Marc	En ligne	28.06.2021
7	Swiss Better Gold Association (SBGA)	Secrétaire générale	CULILLAS Diana	En ligne	10.08.2021
8	SECO	Chargée de programme	FABEL Daniela	En ligne	10.08.2021



Éléments d'analyse des données

Photos de terrain







Bibliographie

Gountiéni Damien LANKAONDE et David MARADAN, 2013, Coût de l'inaction de la gestion des produits chimiques dans le secteur minier et agricole, Burkina Faso, 48p

SP/CONEDD Janvier 2013, Critères et Indicateurs de Développement Durable, Burkina Faso, 81p.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), 2008. Profil national sur les produits chimiques du Burkina Faso, conduite par la Direction Générale de l'amélioration du Cadre de Vie du Ministère de L'Environnement et du Cadre de Vie.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 2007. Rapport de l'inventaire national des sources de production, d'utilisation et de rejets du mercure dans l'environnement au Burkina Faso, conduite par la Direction Générale de l'amélioration du Cadre de Vie du Ministère de L'Environnement et du Cadre de Vie.

Charles DENIVELLE, (janvier 2019). Projet de diminution des risques environnementaux, sanitaires et sociaux de l'exploitation artisanale de l'or dans la province de Ganzourgou (Burkina Faso) Efficacités comparées entre rampe de lavage traditionnelle et concentrateur centrifuge : résultats des essais, conclusions et recommandations ; Cde CONSULT

Paule FILION et Mathias BAZIÉ, (décembre 2018). Évaluation socioéconomique par les artisans miniers et les maires de l'expérimentation de procédés technologiques, réalisé par les cabinets COHÉRENCE et ACACIA